



PLAN DE GESTION 2012/2023

Espaces Naturels de la région Centre



Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles

Commune de Boncourt
Département d'Eure-et-Loir (28)

Un document réalisé avec le soutien de :

Janvier 2012



Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé

Plan de gestion 2012/2023 de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles

Commune de Boncourt
Département d'Eure-et-Loir



JANVIER 2012

Rédaction :

Rolland PAILLAT, Chargé d'études scientifiques
Perrine BLANC, Chargée d'études scientifiques
Charlotte ALLARD, Animatrice nature
Benoît KLEBOTH, Chargé de gestion écologique

Assistés de :

Stéphane HIPPOLYTE, Chargé de mission territoriale
Ludovic LESTRAT, Géomaticien
Isabelle GRAVRAND, Responsable Communication et Animation
Serge GRESSETTE, Responsable Scientifique et Technique

Président : René ROSOUX

Président du Conseil Scientifique : Pierre BOUDIER

Délégué départemental : Pierre BOUDIER

Conseillers scientifiques référents : Pierre BOUDIER / Michel JOLY

Conservateur bénévole : Kévin LE BRIAND

Conservatrice bénévole adjointe : Marie CHEREMETEFF

Avec le soutien financier de :

Conseil régional du Centre
Conseil général d'Eure-et-Loir

Approuvé par le Comité consultatif le :
17 octobre 2011

Approuvé par le CSRPN le :

Approuvé en Commission permanente du
Conseil régional le :



Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, le Conservatoire contribue à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères et/ou géologiques depuis 1990.

Le Conservatoire préserve 2966 hectares distribués sur 93 sites (au 31 décembre 2010). Outre ce rôle de gestionnaire d'espaces naturels, il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre :

Siège administratif et Antenne Eure-et-Loir / Loiret :

3 rue de la Lionne
45 000 ORLEANS
Tél : 02 38 77 02 72
Fax : 02 38 77 02 08

AVANT-PROPOS

Depuis 1990, "le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a pour objet de protéger, d'assurer la pérennité et de restaurer par une gestion appropriée les sites remarquables de la région Centre pour leur intérêt biologique, géologique ou paysager." (article 5 des statuts).

Depuis 2006, le Conservatoire s'est doté d'un projet coordonné pour la préservation des espaces naturels et ruraux, orientant son intervention pour la période de 2007 à 2013.

Le projet coordonné 2007-2013 pour la préservation des espaces naturels et ruraux

La création d'un réseau de sites naturels remarquables et la mise en œuvre d'actions de connaissance, protection, gestion et valorisation de ces sites.

Il est possible de distinguer deux sous-ensembles :

- Un sous-ensemble « **Grandes vallées alluviales et zones humides majeures** » du Bassin Loire Bretagne intégré dans la plate-forme « Eaux – Espaces – Espèces » du Plan Loire Grandeur Nature et, en application, le programme Loire Nature.
- Un sous-ensemble « **Espaces Naturels Remarquables** » sur les autres milieux d'intérêt majeur de la région.

Le maintien et la création de corridors écologiques garantissent le lien entre les sites remarquables et favorisent

La prise en compte de la nature ordinaire dans les projets de sensibilisation au niveau local à des pratiques respectueuses des milieux naturels.

Le plan de gestion

Pour atteindre ses objectifs, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre dote en outre ses espaces naturels d'un outil nommé « plan de gestion », élaboré à partir des guides méthodologiques édités par l'Atelier Technique des Espaces Naturels et à partir de l'expérience et du savoir-faire acquis par l'équipe technique associée au réseau de bénévoles.

L'esprit de la démarche d'un **plan de gestion** consiste à **identifier** et **hiérarchiser** le **patrimoine** (naturel, le cas échéant, géologique et historique) présent et sa fonctionnalité, **dans son contexte sociologique** (perception locale) et **économique**, de manière à **reconnaître les enjeux d'un espace naturel** en matière de conservation, de connaissance et de valorisation.

Le plan de gestion fait ainsi l'objet d'un processus cadré comprenant les grandes étapes mentionnées ci-après.

ELABORATION ET VALIDATION

Le travail en interne est porté par le ou la chargé(e) d'études scientifiques et résulte d'un travail pluridisciplinaire qui implique 6 autres salariés.

Le (ou la) chargé(e) de gestion écologique contribue à la rédaction des cahiers des charges des actions de gestion. L'animateur(trice) en environnement et la responsable communication – animation contribuent aux choix en termes de valorisation. Le (la) chef de mission territoriale est responsable des délais de rendus et vérifie aussi la cohérence du plan de gestion vis-à-vis des politiques d'aménagement du territoire et des positionnements politiques du Conservatoire.

Le géomaticien assure la standardisation des cartographies tant dans leurs rendus informatisés que dans leur composition informatique.

La responsable communication – animation a un regard sur la pertinence des actions de valorisation au regard des orientations définies pour cet axe au niveau régional.

Le responsable scientifique et technique supervise la réalisation en veillant au respect de la méthodologie et à la bonne adéquation des choix de gestion par rapport aux objectifs de préservation des espèces et des habitats.

Le Conservateur bénévole du site est aussi associé à la démarche.

La procédure de validation s'appuie sur le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration. Un Conseiller Scientifique référent est désigné et il accompagnera le chargé d'études scientifiques dans la réalisation du plan de gestion. Une réunion départementale du Conseil Scientifique est organisée pour valider le plan de gestion sur la base d'un document de travail établi par l'équipe technique en lien avec le Conseiller Scientifique référent et le Conservateur.

Le plan de gestion validé par le Conseil Scientifique est ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

L'ETUDE DE VALORISATION : UN COMPLEMENT AU PLAN DE GESTION

Certains sites, pour lesquels les enjeux en termes d'ouverture au public sont très importants, font l'objet d'une étude spécifique de valorisation ou d'interprétation qui est réalisée en même temps que le plan de gestion. Elle permet de préciser l'histoire, les usages, les contraintes, les potentiels touristiques et d'interprétation, « l'esprit du lieu » du site ainsi que les relais locaux et partenariats à envisager. Elles sont aussi le cadre de démarches de concertation importantes.

Elles comprennent, selon les contextes (présence d'un éco-compteur par exemple) et les besoins (préciser la perception du site notamment), un volet « fréquentation » plus ou moins approfondi, allant de simples données quantitatives estimées à des éléments qualitatifs réalisés sur la base de questionnaires.

La réalisation en incombe à *l'animateur(trice) en environnement*. Le (la) chef de mission territoriale veille au respect des rendus.

La réalisation des études de valorisation concomitamment avec le plan de gestion permet de s'assurer que les choix d'aménagement proposés ne remettent pas en cause les objectifs de préservation des espèces et des habitats.

Les études de valorisation ne sont pas soumises au Conseil Scientifique. Néanmoins, les actions qui en découlent sont intégrées au plan de gestion et sont donc, elles, examinées au regard de leur impact sur les milieux et les espèces. L'engagement des opérations est par contre validé par le Conseil d'Administration.

LA CONCERTATION LOCALE, UN ELEMENT CLEF DE LA REALISATION DU PLAN DE GESTION

Afin de répondre aux orientations fixées par le Conseil d'Administration le 16 juin 2006 réuni à Bléré qui impliquent que les liens avec les acteurs locaux soient renforcés de manière à mieux intégrer la préservation des sites dans le contexte local, un processus de concertation est mis en place lors de la réalisation du plan de gestion.

La mairie, qu'elle soit propriétaire ou non, est systématiquement associée à un moment clef de la procédure de réalisation. Il en va de même des principaux acteurs en fonction du contexte (Services de l'équipement, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs usagers, offices de tourisme, randonneurs...). Les consultations prennent soit la forme de rencontres bilatérales, soit la forme de rencontres en groupes thématiques, soit encore la forme de réunions publiques, ouvertes à tous.

A l'issue de la validation des plans de gestion, ceux-ci font l'objet d'une réunion publique systématique de présentation.

Sommaire

Table des illustrations	5
Section A : Approche descriptive et analytique du site	7
A – Localisation et description sommaire.....	8
B – Statut du site	10
1. FONCIER	10
2. ACTEURS ET USAGERS	12
3. INVENTAIRE ET PROTECTION.....	13
4. AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION	15
C – Milieu physique.....	17
1. CLIMAT	17
2. HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE.....	19
3. GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	19
D – Evolution historique du site	22
1. INTERET ARCHEOLOGIQUE DE LA VALLEE DES CAILLES	22
2. EVOLUTION PAYSAGERE DE LA VALLEE DES CAILLES	25
Section B – Diagnostic ecologique, valeur patrimoniale et enjeux	27
A – Habitats	28
1. ORIGINE DES DONNEES	28
2. DIAGNOSTIC DES HABITATS.....	28
3. VALEUR PATRIMONIALE.....	32
B – Espèces	33
1. ORIGINE DES DONNEES	33
2. DIAGNOSTIC DES ESPECES.....	34
3. VALEUR PATRIMONIALE.....	34
C – Facteurs d’influence sur la conservation	38
1. LES FACTEURS LIMITANT L’ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET LA FONCTIONNALITE DES POPULATIONS D’ESPECES.....	38
2. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D’INTERET PATRIMONIAL	42
3. SYNTHESE SUR LES ESPECES VEGETALES ET ANIMALES	43
D – Vocation à accueillir et intérêt pédagogique.....	44
1. OFFRE TOURISTIQUE LOCALE ET OFFRE DE NATURE.....	44
2. ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EQUIPEMENTS EN VIGUEUR SUR LE SITE	50
3. CAPACITE A ACCUEILLIR DU PUBLIC.....	52
4. POTENTIALITES PEDAGOGIQUES ET ATTRAITS DU SITE	52
E – Enjeux de conservation et valorisation	54
1. ENJEUX DE CONSERVATION	54
2. ENJEUX DE VALORISATION.....	54
3. ENJEUX DE CONNAISSANCE.....	55
Section C - Gestion du site.....	56
A – Description des objectifs du site	57
B - Opérations techniques	63
1. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	63
2. INVENTAIRE & SUIVI ECOLOGIQUE.....	67
3. FREQUENTATION, ACCUEIL ET PEDAGOGIE	73
4. MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES	79
5. SUIVI ADMINISTRATIF.....	81
6. PLAN DE TRAVAIL	85
Section D - Bibliographie.....	88
Annexes	96

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : précipitations du département d'Eure-et-Loir (source : Météo France) et emplacement de la commune de Boncourt.....	17
Figure 2 : diagramme ombrothermique (données de la station météorologique de Bu, 2000-2010).....	18
Figure 3 : cumul annuel des précipitations et températures annuelles moyennes (données de la station météorologique de Bu, 2000-2010).....	18
Figure 4 : illustration des couches de silex dans la craie, dans une des cavités d'extraction de craie.....	19
Figure 5 : profils géologiques de la Vallée des Cailles (d'après carte géologique du BRGM au 1/50 000).....	20
Figure 6 : carte géologique de la Vallée des Cailles (d'après la carte géologique du BRGM au 1/50000).....	20
Figure 7 : évolution des profils pédologiques selon la pente.....	21
Figure 8 : outils néolithiques récoltés par Gérard Boffa dans la Vallée des Cailles (Boffa, 1984).....	23
Figure 9 : évolution phytosociologique des pelouses calcicoles de la Vallée des Cailles.....	31
Figure 10 : évolution de la végétation sur substrat calcaire (d'après Maubert & Dutoit, 1995).....	39

Cartes

Carte 1 : localisation de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	8
Carte 2 : situation foncière de Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de Cailles en 2011.....	10
Carte 3 : périmètres d'inventaire et de protection de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	13
Carte 4 : Espaces Boisés Classés de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles en 2011.....	15
Carte 5 : découvertes archéologiques réalisées dans la vallée des Cailles (modifiée d'après Boffa, 194).....	22
Carte 6 : évolution paysagère de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	25
Carte 7 : habitats biologiques de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles en 2010.....	28
Carte 8 : habitats menacés de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles en 2010 selon la liste rouge régionale.....	28
Carte 9 : espèces végétales remarquables de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles en 2010.....	36
Carte 10 : opérations de gestion et de suivi écologique.....	60
Carte 11 : orientations de gestion et d'aménagement à réaliser.....	61
Carte 12 : infrastructures pour l'accueil et l'information du public.....	62

Tableaux

Tableau 1 : régime foncier de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	10
Tableau 2 : récapitulatif des principaux acteurs et usagers de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles en 2010.....	12
Tableau 3 : récapitulatif des mesures réglementaires de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	13
Tableau 4 : synthèse de l'histoire de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	24
Tableau 5 : récapitulatif des auteurs de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	28
Tableau 6 : liste exhaustive des unités écologiques présentes sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	31
Tableau 7 : liste des habitats d'intérêt patrimonial de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	32

Tableau 8 : récapitulatif des auteurs de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles	33
Tableau 9 : état de connaissance de la flore et de la faune de Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles	34
Tableau 10 : liste de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles	34
Tableau 11 : bilan des plantes invasives présentes sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	42
Tableau 12 : synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt patrimonial de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	42
Tableau 13 : synthèse de la diversité patrimoniale de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	43
Tableau 14 : période d'intervention sur les différents milieux de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles	43
Tableau 15 : les principales activités pratiquées par les touristes en région centre en 2009	44
Tableau 16 : bilan des structures locales d'accueil du public.....	46
Tableau 17 : relais de diffusion possibles	49
Tableau 18 : bilan des animations encadrées sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles	50
Tableau 19 : historique de l'installation des infrastructures.....	51
Tableau 20 : synthèse des enjeux de conservation et valorisation de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles	55
Tableau 21 : synthèse des objectifs du plan et des opérations techniques de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles.....	59



SECTION A : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

A – Localisation et description sommaire

La Vallée des Cailles est une mosaïque de milieux naturels calcicoles située à l'extrémité nord du département d'Eure-et-Loir, non loin des départements de l'Eure et des Yvelines. Elle se présente comme un vallon sec qui s'étend sur près de 2 km en bordure de la forêt domaniale de Dreux, selon un axe sud-ouest, nord-est et conflue au nord-est par une dénivellation de 30 mètres dans la Vallée de la Vesgre.

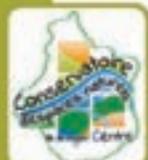
Le site naturel de la Vallée des Cailles a été constitué en Réserve Naturelle Volontaire en 1999 suite à une volonté conjointe de la commune de Boncourt et du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre. En 2009, suite au renouvellement de la convention entre le Conservatoire et la commune, celle-ci a exprimé son souhait auprès du Conseil régional du Centre de faire évoluer le site de la Vallée des Cailles vers le statut de Réserve Naturelle Régionale.

Le haut du versant nord présente une mosaïque de boisements thermophiles à Chêne pubescent, de fruticées et de pelouses sèches calcicoles enclavée sous la forme d'une frange entre les cultures céréalières occupant le fond de vallon et la forêt domaniale de Dreux sur le plateau.

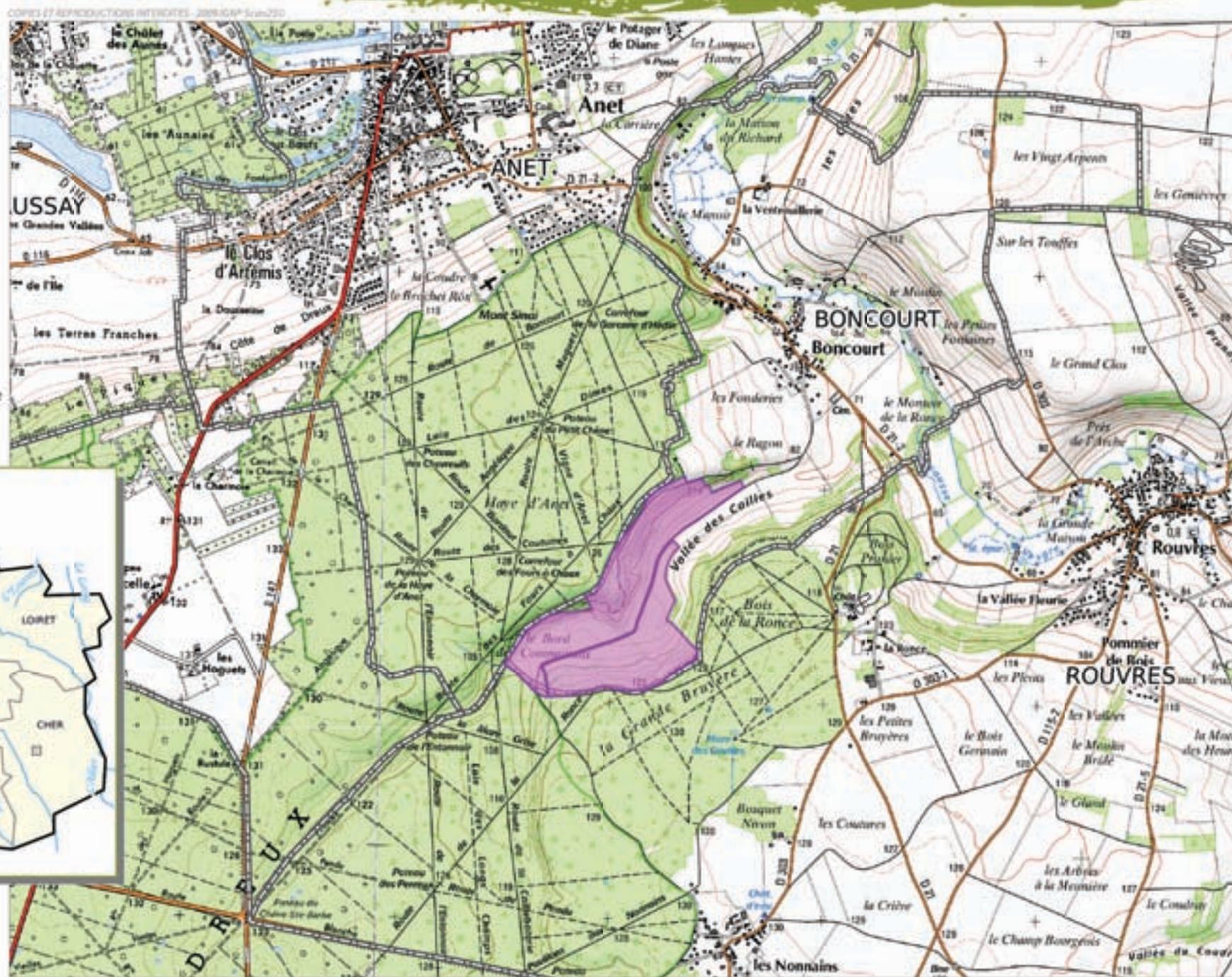
Le versant sud est pour sa part majoritairement couvert d'un boisement spontané et de plantations de résineux pour sa partie supérieure, laissant place aux cultures en bas de versant et au Bois de la Ronce et à celui de la Grande Bruyère sur le haut du vallon.

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Périmètre de la réserve en 2011



ESPACES NATURELS de la région Centre



B – Statut du site

1. FONCIER

Le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale, classée initialement « volontaire », fut constitué par l'arrêté préfectoral du 24 juin 1999 (annexe 1) en totalité de parcelles appartenant à la commune de Boncourt¹, pour une superficie de 45 ha 01 a et 70 ca (voir Carte 2 page suivante). La gestion de la Réserve est régie par une convention entre la commune et le Conservatoire (annexe 2), signée une première fois le 15 décembre 1998 et renouvelée le 20 janvier 2009 pour une durée de 15 ans.

En outre, les démarches entreprises en collaboration entre la SAFER et le Conservatoire en 1998 avaient permis de contacter trois propriétaires vendeurs de parcelles voisines, pour les parcelles ZC 21, 22, 23 (lieu-dit le bord des communaux) et B 476 (lieu-dit la côte Roboesme). Les démarches n'avaient pas pu aboutir du fait de problèmes de succession.

TABLEAU 1 : RÉGIME FONCIER DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

Section	N°	sous parcelle	Surface (en ha)	Nom	NC	Propriétaire	Exploitant	POS	EBC	Zonage forêt de protection de Dreux
ZC	24		3,2980	les Coutumes	L	commune de Boncourt		ND	partiellement	Oui
ZC	26	a	5,7835		T		M. Fourrier			
ZC	26	b	1,6725		T		M. Fourrier			
ZC	26	cj	1,0323		T		M. Fourrier			
ZC	26	ck	5,1612		T		M. Fourrier			
ZC	26	dj	1,1659		BT				oui	
ZC	26	dk	0,2331		BT				oui	
ZC	26	e	1,1710		BT				oui	
ZC	26	f	0,6355		BT				oui	
ZC	26	g	0,6115		BT				oui	
ZC	26	h	5,9095		L				partiellement	partiellement
ZC	28	a	5,9280		T		M. Dekien			Oui
ZC	28	b	3,9795		T		M. Dekien			
ZC	28	cj	2,0505		BT				oui	
ZC	28	ck	2,0505		BT				oui	
ZC	28	d	1,3750		BT				oui	
ZC	28	e	1,0170		BR				oui	
ZC	28	f	1,9125		L				oui	
TOTAL			45,0170							

Nature Cadastre : L : Lande ; P : Pré ; T : Terre ; BT : Bois Taillis ; BR : Bois Résineux

POS : Plan d'Occupation des Sols de la commune de Boncourt, élaboré et validé initialement le 06/10/90, modifié le 23/04/2004. Na : Zone naturelle inconstructible

EBC : Espace Boisé Classé (les demandes de défrichement sont irrecevables et les coupes et abattages sont soumis à autorisation (article L.130-1)).

CARTE 2 : SITUATION FONCIERE DE RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DE CAILLES EN 2011

¹ Plus précisément aux habitants de la commune de Boncourt, voir chapitre D - Evolution historique du site, page 22.



0 30 60 mètres

1:6500



COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2007 IGN® BD Carthage

- Limite administrative
- Périmètre de la réserve
 - Parcelle communale
- Parcelle non agricole
- Cen Centre
- Parcelle agricole
- Exploitant 1
 - Exploitant 2
- Parcelle écologiquement proche
- Parcelle privée



Source :Cen Centre 2011

Réalisation : RR, PBL, PS, Décembre 2011

2. ACTEURS ET USAGERS

TABLEAU 2 : RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX ACTEURS ET USAGERS DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES EN 2010

Nom	Coordonnées	Activités	Cadre du partenariat	Remarques
Commune de Boncourt	M. Jean-Claude Delanoë, Maire place de l'église 28260 Boncourt T : 02.37.41.93.39 mairie.boncourt1@orange.fr http://www.am28.net/boncourt/index.php	administration communale	convention pour la gestion des terrains communaux de la Réserve	
Communauté de communes Val d'Eure et Vesgre	Mme Martine Rousset, Présidente, Maire d'Ezy-sur-Eure (27) 37 route d'oulins BP 90045 28260 ANET val.eure.vesgre@orange.fr T : 02.37.62.22.48 F : 02.37.62.23.02	aménagement de l'espace, développement économique, assainissement non collectif et ordures ménagères, éducation loisirs sportifs et culture et action sociale		communauté de communes à cheval sur l'Eure et l'Eure-et-Loir (Haute-Normandie et Centre)
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais	Michel Lethuillier, président Romain Cerclé, agent de développement 40, rue Charles de Gaulle - BP 20023 - 28500 Chérisy T : 02.37.43.75.60 F : 02.37.43.88.75 contact@pays-drouais.com http://www.pays-drouais.com/	développement économique en milieu rural et péri-urbain, activités de loisirs et tourisme, vie sociale et culturelle		
Office de tourisme d'Anet	8 rue Delacroix, BP 38 28260 Anet T/F : 02.37.41.49.09 maisondutourisme.anet@wanadoo.fr	tourisme		
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Michel Pringault, agent de secteur T : 06.27.02.57.08	surveillance, réglementation de la chasse et de l'environnement		
Office national des forêts	Jean-Pierre Mandelman, responsable d'unité territoriale Eure-et-Loir jean-pierre.mandelman@onf.fr T : 02.37.48.77.63 ; Christian Léger, agent patrimonial Boncourt et Bû christian.leger@onf.fr T : 02.37.51.28.10	silviculture, gestion de la forêt domaniale de Dreux	Convention cadre nationale avec la Fédération des Conservatoires	
M. Michel Dekien	Ferme de la Ventrouillerie 28260 Boncourt T : 02.37.41.49.39	exploitant céréalier, éleveur ovin		
M. Marc Fourier	23, route d'Anet 28260 Boncourt T : 02.37.41.48.09	exploitant céréalier		
M. Kevin Le Briand	4, place des Nonains 28260 Rouvres T : 02.37.51.25.67 k_le_briand@hotmail.com	conservateur bénévole	charte des bénévoles	
Mme Marie Chéreméteff	3, Grande cour, 28260 Boncourt T : 02.37.41.61.20 cheremeteff@wanadoo.fr	conservatrice bénévole adjointe	charte des bénévoles	
Société communale de chasse	M. Michel Delaplace, président siège social Mairie de Boncourt chasseboncourt28@wanadoo.fr	chasse		

Nom	Coordonnées	Activités	Cadre du partenariat	Remarques
Équipage Piqu'Hardy	M. Philippe Dulac 117 rue Saint Dominique 75007 PARIS T : 01.45.51.42.99	chasse à courre		
Eure-et-Loir Nature	Joël Aubouin, président ; Jean-Pierre Barnagaud, directeur ; Marlène Rousseau, pôle communication ; Eva Chéramy pôle biodiversité/agriculture Maison de la Nature et de l'Environnement, rue de Chavannes - 28630 Morancez T : 02.37.30.96.96 http://www.eure-et-loir-nature.asso.fr/	protection de l'environnement, animations nature et prospections naturalistes		
Association d'Archéologie de Boncourt	M. Daniel Herrero	archéologie amateur		

3. INVENTAIRE ET PROTECTION

Les fiches de description des différents zonages listés ci-dessous sont reprises en annexe 3 et dans la bibliographie. Voir également la Carte 3 de localisation des mesures d'inventaire et protection, page suivante.

TABLEAU 3 : RECAPITULATIF DES MESURES REGLEMENTAIRES DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Statut	Surface concernée
STATUT D'INVENTAIRE	
ZNIEFF type I n°240003921 « Pelouses de la Vallée des Cailles »	En partie ; tous les secteurs non cultivés
ZNIEFF type II n°2042 « Vallée de l'Eure de Chérisy à Anet »	Toute la Réserve
STATUT DE PROTECTION	
ZSC FR2400552 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »	En partie ; tous les secteurs non cultivés
RESERVE NATURELLE REGIONALE (ANCIENNEMENT RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE)	Toute la Réserve
FORET DE PROTECTION DE DREUX	Toute la Réserve, sauf parcelle ZC.26.h partiellement

Le dispositif de Réserve Naturelle Régionale est issu de la loi du 27 février 2002 dite loi relative à la démocratie de proximité et de son décret d'application du 18 mai 2005². Le Conseil régional a dès lors la compétence de classer de sa propre initiative ou de celle des propriétaires des propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique, ou, d'une manière général, pour la protection des milieux naturels.

Si tel est le souhait des propriétaires, les Réserves Naturelles Volontaires existantes peuvent être classées en Réserve Naturelle Régionale, comme c'est le cas pour la Vallée des Cailles. Le classement se fait par délibération du Conseil régional.

En région Centre, le cadre d'intervention régional sur les Réserves naturelles a été adopté le 16 mars 2007. Le choix a été fait de classer le site naturel une fois seulement le plan de gestion établi par l'organisme gestionnaire désigné, et pour une durée minimale de six ans, après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

CARTE 3 : PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

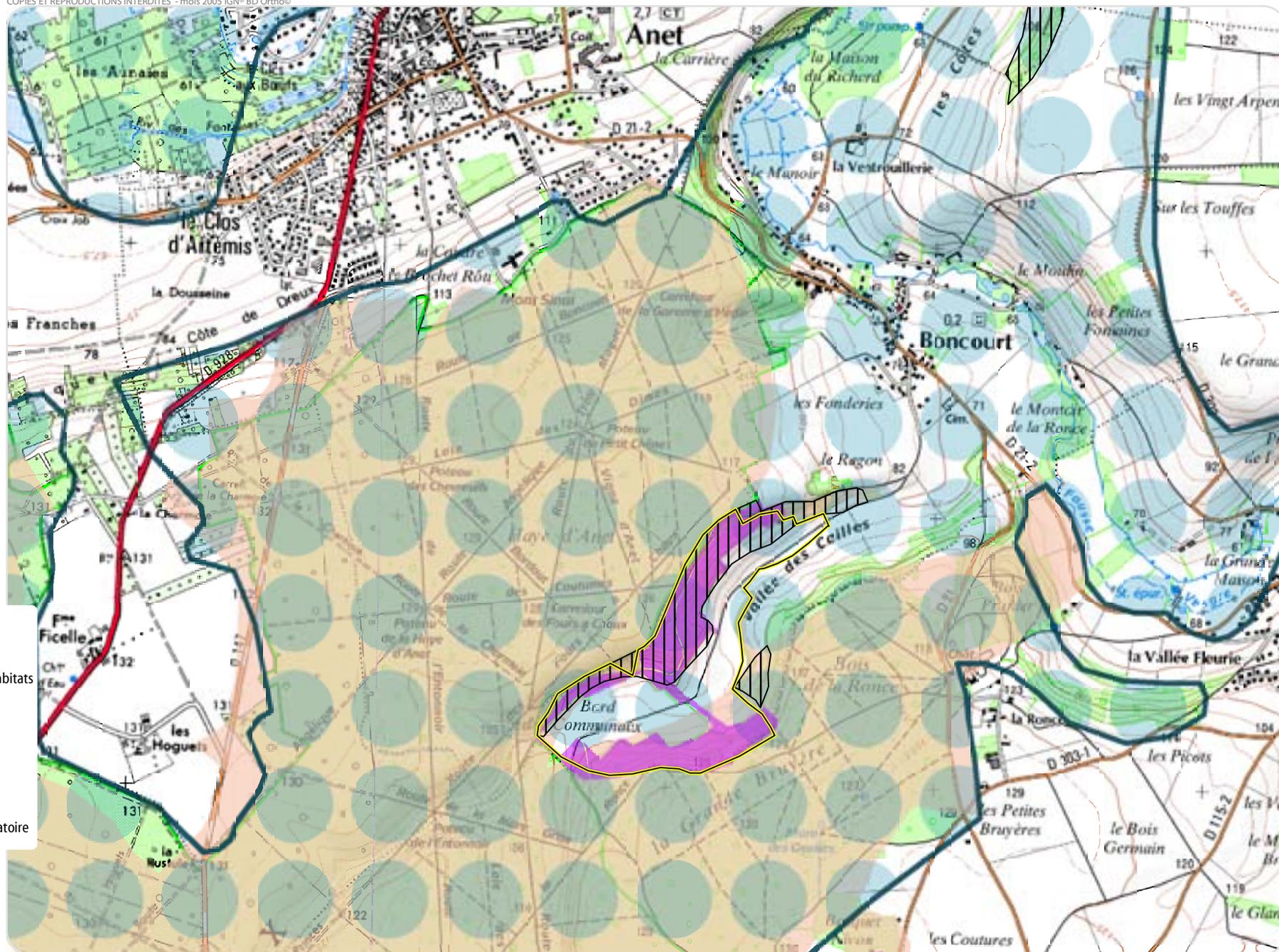
² La loi et son décret sont intégrés au code de l'environnement, articles L. 332-1 à L. 332-27 et R. 332-30 à R. 332-48 et R. 332-68 à R. 33- 81

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU SITE EN 2010



COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - mois 2005 IGN® BD Ortho®

1:20 000
0 100 200Mètres



-  RNR
-  Natura 2000 directive habitats
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  emprise du site conservatoire

Source : CPNR Centre 2010,
DREAL Centre 2010
réalisation LL, mars 2010

4. AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION

4.1 ESPACE BOISE CLASSE

La majorité des boisements occupant le site sont inscrits au POS comme « espaces boisés à protéger ou classé (EBC) ». En vertu de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme « le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. ».

Le défrichement sur un EBC est interdit, en revanche les coupes et abattages d'arbres sont autorisés et soumis à déclaration préalable (sauf dans le cas d'enlèvement d'arbres dangereux). La délivrance de l'autorisation de coupe ou d'abattage est de la compétence du Maire ou du Président de l'EPCI s'il existe un PLU, sinon du préfet.

Le code forestier considère comme **défrichement** « toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences. »

« L'état boisé » d'un terrain est le caractère d'un sol occupé par des arbres forestiers à condition que leur couvert (projection verticale des houppiers sur le sol) occupe au moins 10% de la surface (définition de l'Inventaire Forestier National).

Les espaces boisés classés concernant la Vallée des Cailles sont indiqués sur la Carte 4, page suivante.

4.2 SERVITUDES RELATIVES A LA PROTECTION DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER (A1)

Les limites nord du site coïncident avec les limites de la Forêt domaniale de Dreux. Aussi, des servitudes prévoient, en vue de la protection des bois et forêts soumis au régime forestier, un certain nombre de limitations à l'exercice du droit de propriété concernant l'installation de bâtiments.

4.3 FORET DE PROTECTION DE DREUX

Par décret du 30 août 2004, une grande partie de la forêt de Dreux, domaniale et privée, a été classée comme forêt de protection, sur le territoire des communes d'Abondant, Anet, Boncourt, Bu, Montreuil, Rouvres, Saussay et Sorel-Moussel, pour une superficie totale de 3 917 hectares 79 ares 20 centiares.

Toute la surface de la Réserve Naturelle Régionale, à l'exception de la partie agricole de la parcelle 26h, sont concernées par ce zonage.

La notice de la forêt de protection indique « qu'il est à noter que certaines parties de pelouses calcicoles, en cours de reboisement naturel, font également partie du périmètre de la forêt de protection. Etant donné la haute valeur patrimoniale de ces pelouses calcicoles des opérations légères de gestion pourront être effectuées, notamment pour assurer la pérennité de ces pelouses, si ces actions sont réalisées dans le cadre d'un document de gestion ». Ce document allait même au-delà de l'autorisation de la réalisation d'opérations de gestion en préconisant directement d'intervenir pour éviter la fermeture des pelouses calcicoles sur les terrains privés.

CARTE 4 : ESPACES BOISES CLASSES DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES EN 2011

Espaces boisés classés en 2011

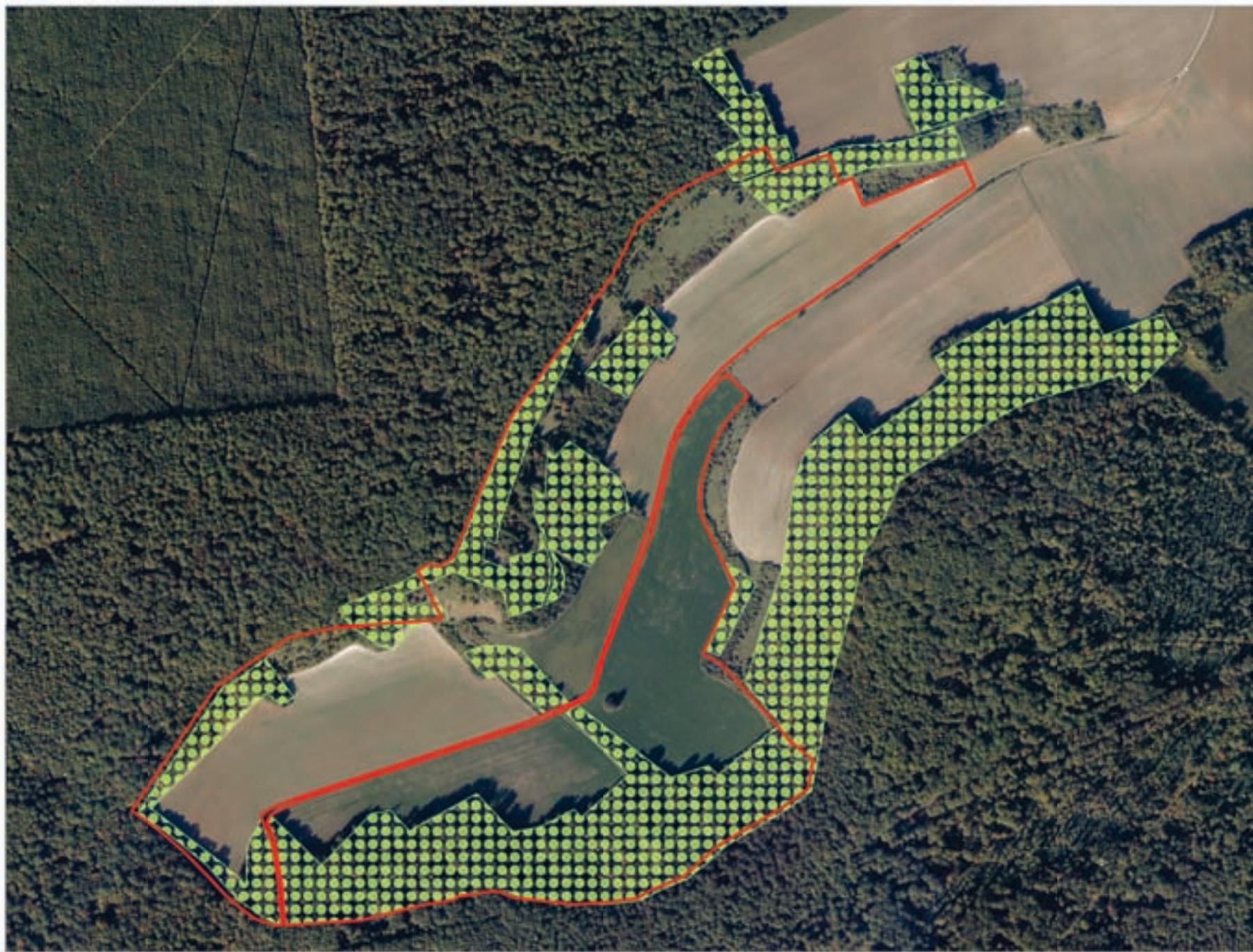
COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2007 IGN® BD Carthage

0 35 70 mètres

1:7000



-  Espace boisé classé
-  Périmètre de la réserve



Source :Cen Centre 2010

Réalisation : RR, P.B., F.S., Décembre 2011

C – Milieu physique

1. CLIMAT

Le département d'Eure-et-Loir se situe dans une zone à climat océanique tempéré caractérisé par une faible pluviométrie printanière (Atlas agroclimatique d'Eure-et-Loir). La zone étudiée reçoit des précipitations assez faibles et s'intègre dans un ensemble relativement sec qui s'étend le long de la vallée de l'Avre jusqu'à Verneuil et le long de la vallée de l'Eure jusqu'à Chartres.

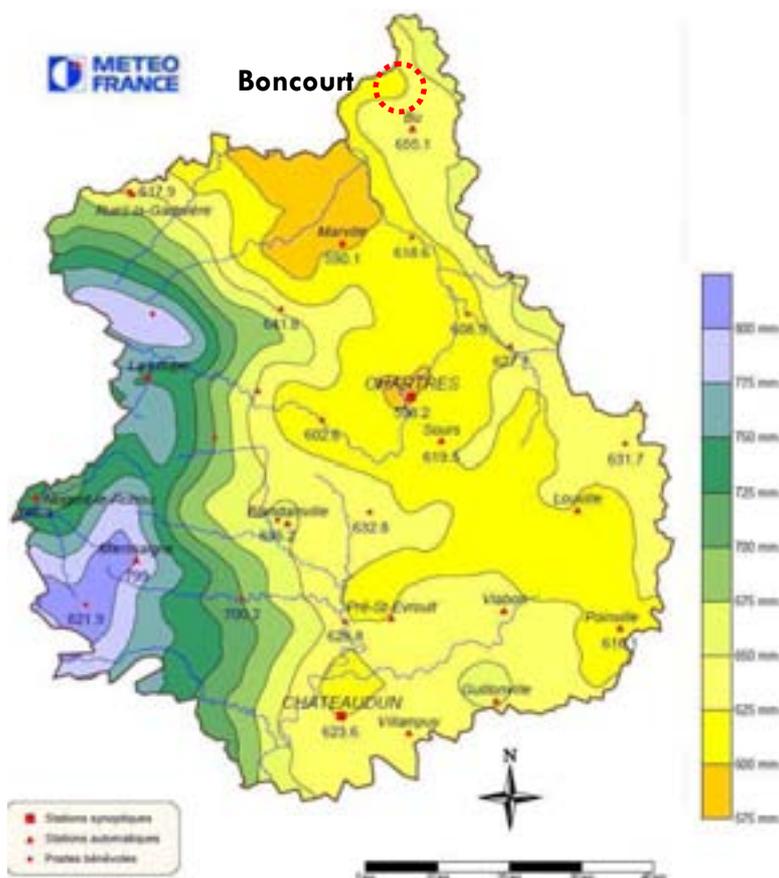


FIGURE 1 : PRÉCIPITATIONS DU DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR (SOURCE : METEO FRANCE) ET EMPLACEMENT DE LA COMMUNE DE BONCOURT

L'analyse des données climatiques des années 2000 à 2010 de la station de Bû (Figure 2) montre que les précipitations moyennes mensuelles oscillent autour de 50 mm par mois. On note néanmoins quelques « accidents climatiques » aux mois de juillet et octobre. Les moyennes des précipitations de ces deux mois sont quasi-équivalentes, avec notamment 154 mm de pluie sur le mois de juillet 2000.

Le diagramme fait apparaître une période de sub-sécheresse (où la courbe des températures est presque au même niveau que celle des précipitations) en septembre qui peut favoriser le maintien des groupements de pelouses calcicoles.

Les températures moyennes mensuelles reflètent une période hivernale assez peu rigoureuse (température minimale moyenne : 3,9°C en moyenne en janvier, avec un minima de 1,3°C en février) et une saison estivale particulièrement chaude en juin, juillet, août et septembre.

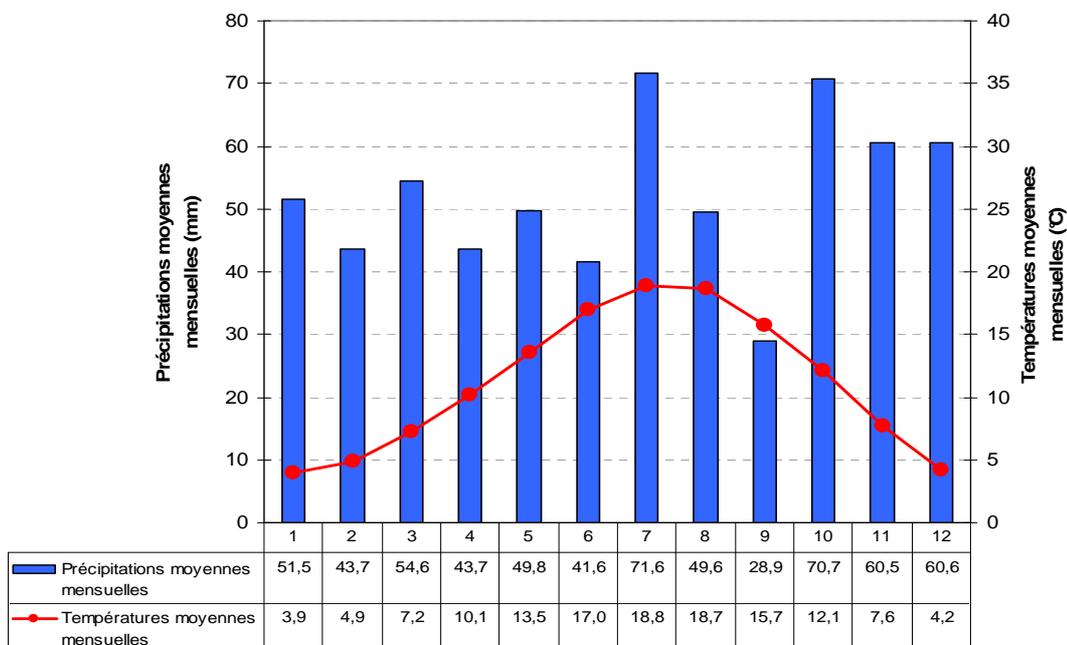


FIGURE 2 : DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE (DONNEES DE LA STATION METEOROLOGIQUE DE BU, 2000-2010)

La figure suivante indique sur ces dix dernières années une température moyenne annuelle stable de 11,2°C. Le cumul annuel des précipitations indique une moyenne sur les dix dernières années de 630,7 mm avec des disparités assez importantes et une tendance à la baisse depuis les 894,4 mm de l'an 2000 jusqu'au minimum de 2005 avec 442,2 mm.

Si les températures et les précipitations sont des paramètres prépondérants pour le développement et la croissance de la végétation il faut aussi considérer le topoclimat, les facteurs stationnels et micro-climatiques propres aux coteaux calcaires qui viennent se superposer aux conditions climatiques régionales.

Le topoclimat d'adret de la Vallée des Cailles et la forte pente favorisent ainsi une importante accumulation de chaleur dans le sol. Cette dernière complétée par l'action d'herbivores sauvages permet en certains endroits le développement d'une végétation xérophile.

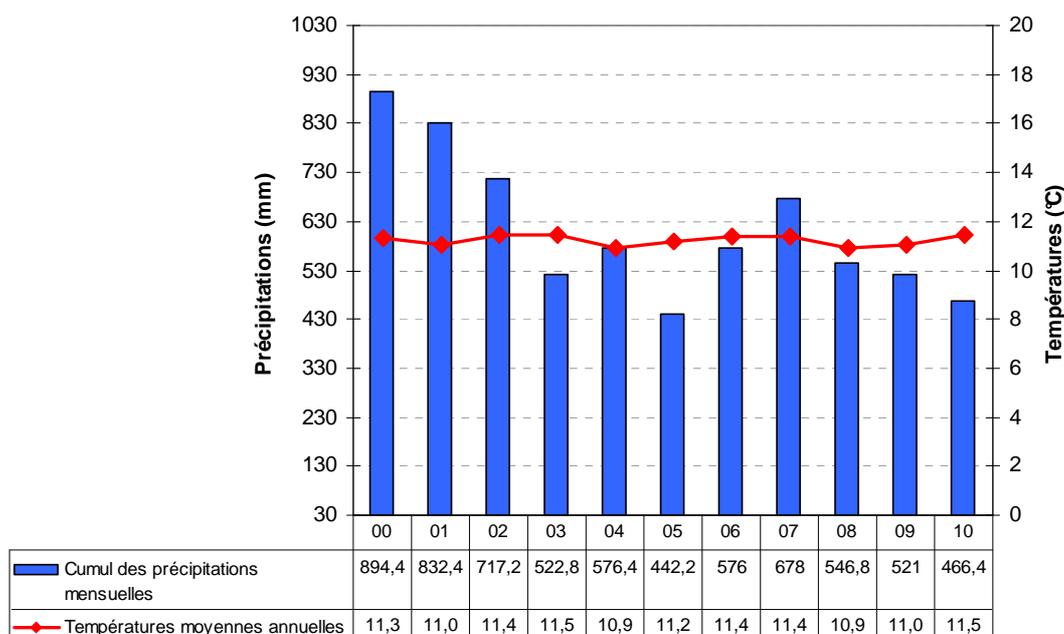


FIGURE 3 : CUMUL ANNUEL DES PRECIPITATIONS ET TEMPERATURES ANNUELLES MOYENNES (DONNEES DE LA STATION METEOROLOGIQUE DE BU, 2000-2010)

2. HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE

Le principal réservoir en eaux souterraines de la commune est localisé dans la craie à silex. Peu perméable à l'origine, la craie acquiert néanmoins une importante perméabilité lors de sa fissuration et sa dissolution. Il en découle un important réseau de circulation souterraine karstique. L'alimentation en eau potable de Boncourt est assurée par un forage situé au sein de la vallée de la Vesgre qui capte principalement les eaux de l'aquifère crayeux.

La craie, avec de faibles propriétés filtrantes, est très vulnérable aux pollutions. La présence de cinq effondrements karstiques sur le site accroît cette vulnérabilité : une éventuelle pollution étant susceptible de se propager plus rapidement et sur de grandes distances à travers le réseau karstique.

3. GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

3.1 Géologie

Au Crétacé supérieur, l'actuel département d'Eure-et-Loir est sous les eaux. Dans le pays Drouais, seules les roches de l'étage du Sénonien affleurent, plus précisément du Campanien³, il s'agit de craie blanche à silex. La craie est friable, très blanche et tache les doigts et est caractérisée par la présence de rognons de silex disposés en lits horizontaux réguliers. Cette couche est profonde et souvent recouverte par une couche d'argile à silex qui masque la craie. Les successions pédologiques sont particulièrement visibles sur les fronts de taille des cavités d'extraction de craie (voir Figure 4, et chapitre « D – évolution historique du site »). L'argile est de couleur ocre, rouge sombre, brun verdâtre et même blanche. Elle enrobe des silex de forme et couleur très variables. Les silex ne portent aucune trace d'usure.



FIGURE 4 : ILLUSTRATION DES COUCHES DE SILEX DANS LA CRAIE, DANS UNE DES CAVITES D'EXTRACTION DE CRAIE

La Vallée des Cailles est une vallée sèche⁴ présentant en son fond un remplissage par des limons et des cailloux de silex, ou « Cailles », dont la vallée tire son nom. En affleurement sur les versants on peut observer la craie campanienne (ère Secondaire, période du Crétacé supérieur, étage Campanien⁵) qui constitue le substratum de la région. Cette craie blanche à silex est constituée majoritairement de carbonate de calcium (CaCO_3 - 98 % en général, 95 % minimum) accompagné d'une fraction argileuse.

³ L'étage Sénonien est une division stratigraphique du Crétacé supérieur dont l'emploi n'est plus recommandé, et qui inclut les quatre étages suivants, de bas en haut : Coniacien, Santonien, Campanien, Maastrichtien.

⁴ Vallée qui a été occupée et modelée par un cours d'eau, mais qui ne l'est plus à l'époque moderne. Ce cas est fréquent dans les régions calcaires, où le réseau hydrographique a pu devenir souterrain.

⁵ L'étage Campanien était autrefois inclus dans l'étage Sénonien, qui regroupait également quatre des six étages du Crétacé supérieur.

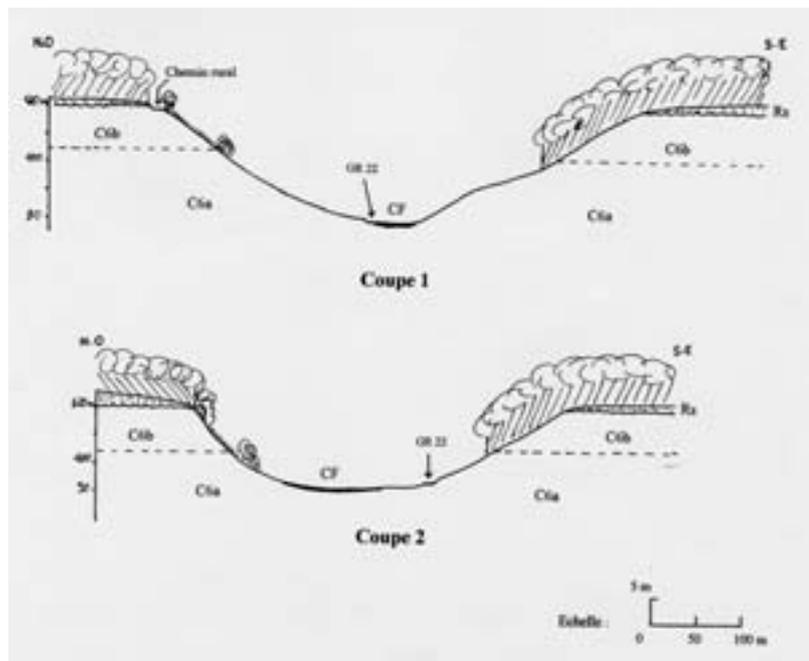


FIGURE 5 : PROFILS GEOLOGIQUES DE LA VALLEE DES CAILLES (D'APRES CARTE GEOLOGIQUE DU BRGM AU 1/50 000)

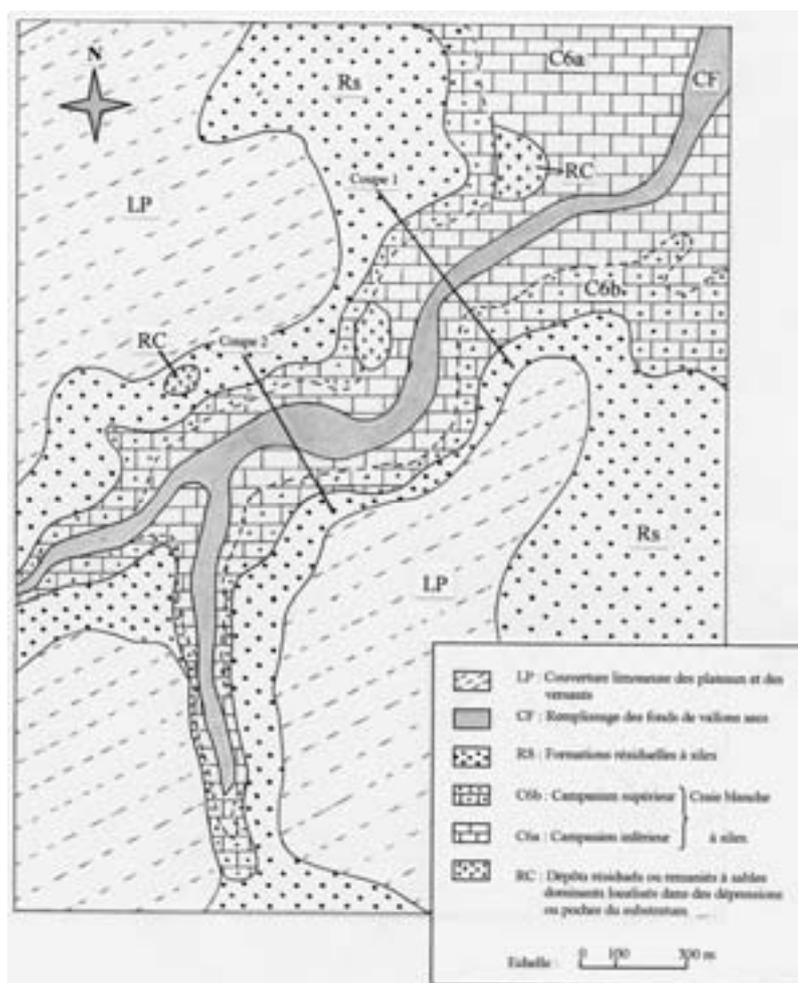


FIGURE 6 : CARTE GEOLOGIQUE DE LA VALLEE DES CAILLES (D'APRES LA CARTE GEOLOGIQUE DU BRGM AU 1/50000)

L'altération de ces formations crayeuses durant le Tertiaire est à l'origine des formations résiduelles d'argiles à silex, situées en haut de coteau, ici peu épaisses et composées essentiellement d'une accumulation de silex associé à une matrice terreuse brune à rousse. Ces formations résiduelles d'argiles à silex sont recouvertes sur le plateau par des limons souvent décalcifiés.

Le versant de la vallée exposé au sud-est compte quatre importantes dépressions, ou dolines, résultant d'un tassement ou d'un effondrement d'origine karstique. Leur remplissage s'est effectué par des sables fins, plus ou moins purs, mais on note une grande épaisseur de limons sur la partie supérieure.

3.2 Pédologie

Les pelouses de l'adret sont supportées par des sols de types rendzine grise. Ces sols se sont développés sur la craie campanienne, calcaire tendre et perméable (voir chapitre précédent). L'horizon humifère laisse assez rapidement apparaître en profondeur des cailloux de silex et de craie qui seront présent jusqu'à la roche mère. Cet horizon est assez grumeleux, de couleur brun clair et présente une différence d'épaisseur selon la pente. Ainsi, du haut de pente jusqu'à mi-pente (là où elle est la plus importante), cet horizon devient de plus en plus réduit. En bordure des cultures la pente est moins accentuée, l'horizon humifère présente alors un très fort approfondissement. Ce phénomène peut être expliqué par le travail de la terre jusqu'au début du siècle qui a contribué à son approfondissement et à renforcer le colluvionnement naturel exportant les matériaux du sol vers le bas de pente.

En haut de versant le sol est plus complexe et structuré. Les formations boisées se développent sur un horizon humifère brun foncé, très grumeleux et plus humide. Les cailloux de silex apparaissent nombreux très rapidement. Progressivement on observe une décarbonatation et une brunification du sol annonçant l'ébauche d'un horizon B avec une matrice brune plus claire et une structure polyédrique.

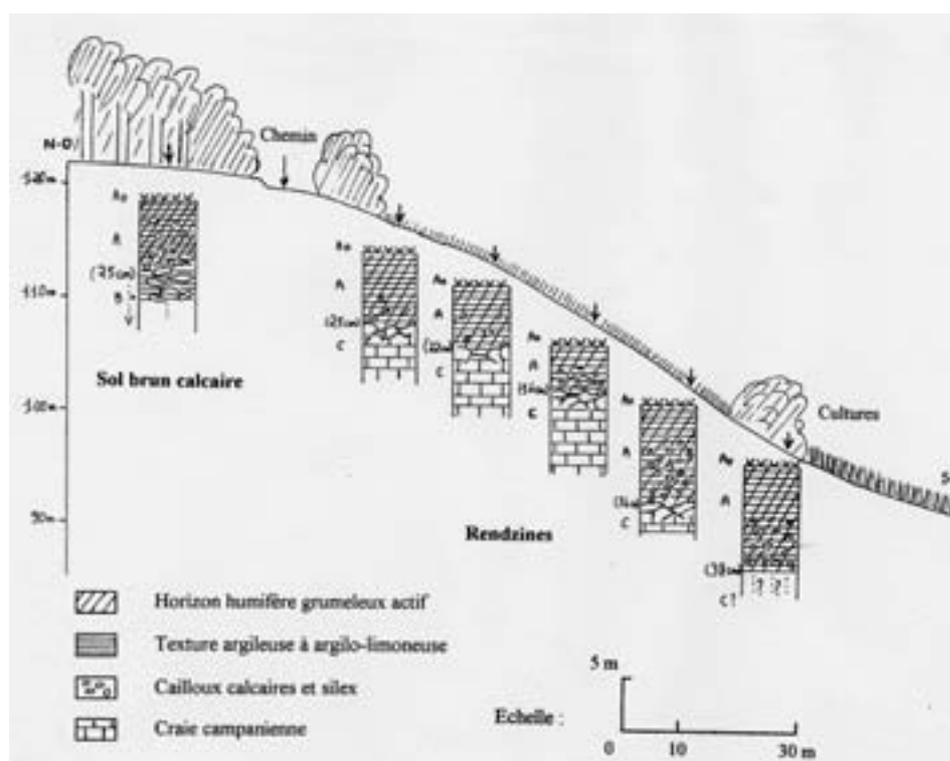


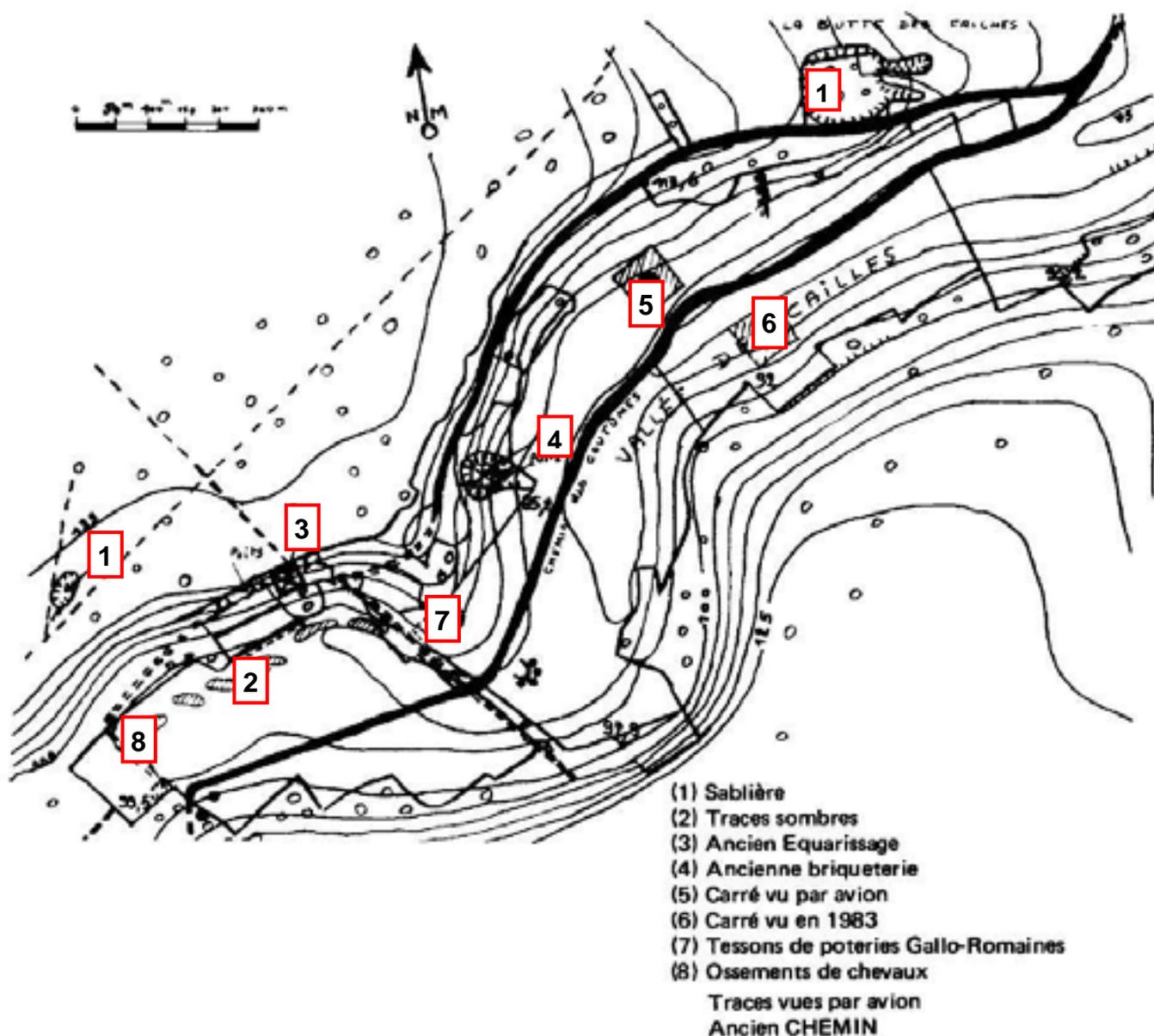
FIGURE 7 : EVOLUTION DES PROFILS PEDOLOGIQUES SELON LA PENTE

D – Evolution historique du site

1. INTERET ARCHEOLOGIQUE DE LA VALLEE DES CAILLES

Le lieu-dit des Coutumes (l'ensemble de la Vallée des Cailles concerné par le périmètre de Réserve) a fait l'objet de plusieurs sessions de prospection de 1980 à 1984 menées par Gérard BOFFA, archéologue amateur habitant Boncourt, et ont permis de dégager un abondant matériel lithique (BOFFA, 1984). Les outils et le mobilier remontés à la surface par le passage répété des charrues appartiennent à différentes époques et en l'absence d'un programme de fouille précis il est difficile de reconstituer précisément l'histoire de l'occupation humaine sur le site. Les éléments trouvés permettent néanmoins d'indiquer que la Vallée fut habitée durant le Paléolithique ancien et jusqu'au Néolithique, et qu'elle constitua un centre important de débitage de silex, puisque près de 277 pièces sont mentionnées dans le document, rassemblant plusieurs outils, percuteurs, et un nucleus.

CARTE 5 : DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES REALISEES DANS LA VALLEE DES CAILLES (MODIFIEE D'APRES BOFFA, 194)



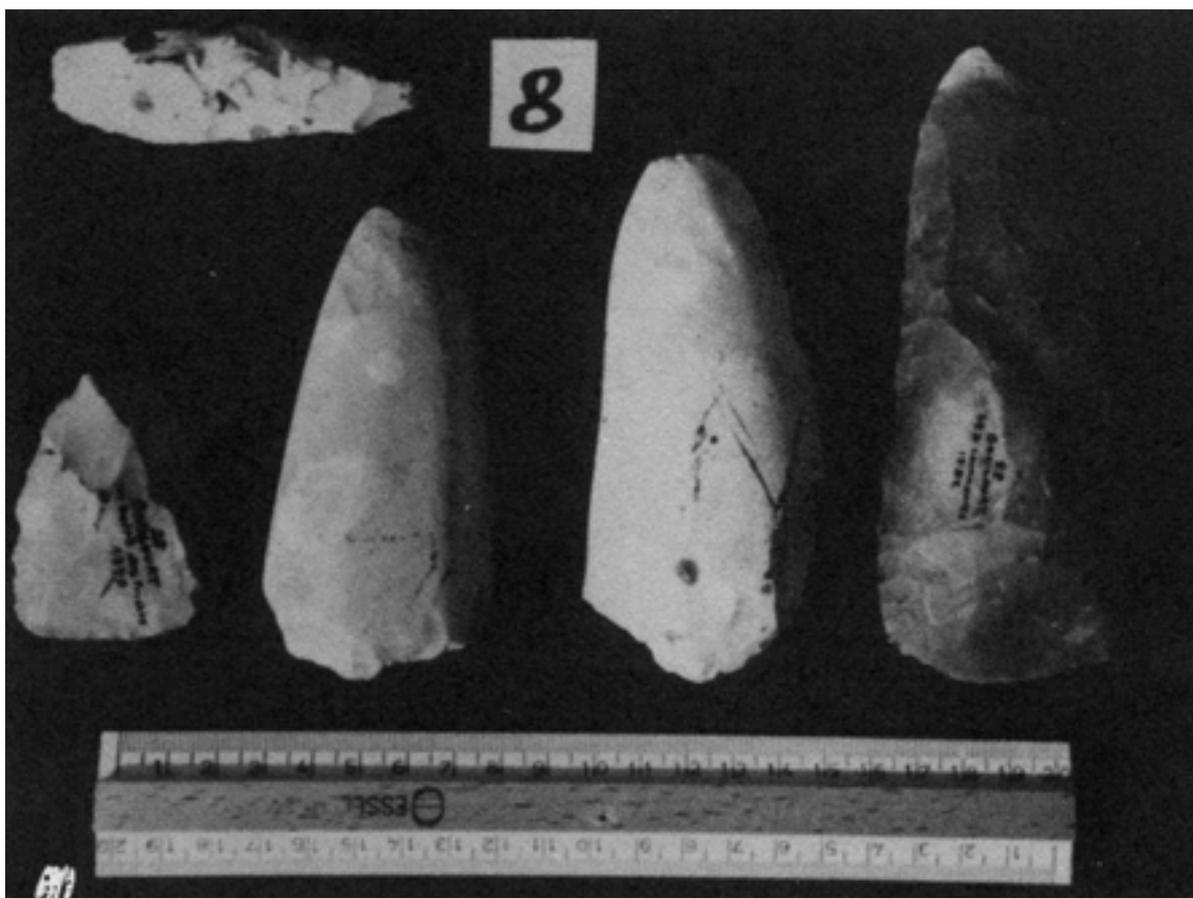


FIGURE 8 : OUTILS NEOLITHIQUES RECOLTES PAR GERARD BOFFA DANS LA VALLEE DES CAILLES (BOFFA, 1984)

En 1967, le Conseil municipal accepte « de louer les friches et broussailles du lieu dit "Les Coutumes" à la Société de Chasse de Boncourt » (registre des délibérations, 1967). Cette location du droit de chasse est toujours effective à ce jour, par un bail de chasse reconductible tous les neuf ans.

L'abandon du pâturage depuis cette période a eu pour conséquence une progression de la lisière forestière et de la fruticée sur les parties du site non cultivées et laissées en friche. Ce versant apparaît désormais très fermé avec par endroit des pelouses résiduelles. Cependant, la grande pelouse présente encore une ouverture importante grâce à un pâturage épisodique jusqu'à la fin des années 80 (berger : M. Couteau, *com pers*).

Les biens communaux du versant droit de la vallée ont été abandonnés plus rapidement. Ainsi en 1947 on notait déjà une forte progression des boisements et de la fruticée et seules quelques jeunes pelouses subsistaient. Actuellement ce versant est presque totalement boisé dans sa partie supérieure non cultivée et possède quelques plantations de résineux.

Durant le XIX^e siècle, la vallée connut une très forte activité artisanale constituant ainsi l'un des principaux pôles d'activité de la commune, elle comptait ainsi :

- (1) Une briqueterie associée à une carrière exploitant probablement simultanément le sable et les limons. Elles étaient situées dans la deuxième dépression où prit place par la suite la décharge communale. Leur activité prit fin au début des années 1900. Les fours à briques n'ont été que très récemment recouverts.

- (2) Une carrière, présente sur la droite du chemin communal à l'entrée de la Réserve Naturelle Régionale. Encore exploités en 1940, le sable et les limons retirés étaient acheminés vers les fours à briques situés dans le bourg de Boncourt.
- (3) Une sablière, située sur le haut du versant droit de la vallée.
- (4) Une carrière de craie « souterraine » exploitant la craie campanienne afin d'extraire la chaux utilisée dans des fours à chaux situés non loin, là où prit place par la suite un équarrissage. La plus reculée sur le site, elle est aussi la plus ancienne et son activité pris probablement fin aux alentours de 1850. Les deux cavités dans lesquelles on peut encore circuler abritent une petite population de Chiroptères en hivernage (voir section B, chapitre « B – Espèces »).
- (5) Une carrière utilisée probablement pour l'extraction de la marne, située à proximité de la carrière « souterraine » mais plus bas sur le versant.
- (6) Un équarrissage surnommé localement « la Bouillerie ». Il apparut dans le dernier quart du XIX^e siècle et son exploitation était encore effective dans les années 1930-1940.

La deuxième dépression d'origine karstique a très longtemps été utilisée comme décharge communale. Celle-ci affecte toujours la valeur paysagère et les dépôts effectués ont, de surcroît, recouvert les anciens fours à briques se trouvant au fond de la cuvette.

Un arrêté municipal du 6 décembre 1994 fixait une réglementation à cette « décharge communale autorisée », maintenant officiellement fermée depuis l'arrêté municipal du 23 juillet 1998 (annexe 4) qui stipule que « l'accès et l'utilisation de la décharge communale d'ordures située dans l'ancienne carrière appartenant à la commune sont interdits à toutes personnes publiques ou privées », et que « cette interdiction est définitive ».

TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DE L'HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

Dates	Commentaires
XIX ^e siècle	Le site est déjà réputé pour sa flore, il est notamment cité par Edouard Lefevre dans sa « statistique scientifique d'Eure-et-Loir : Botanique » publiée en 1866.
1985	Le site est compris dans l'Inventaire national ZNIEFF de type II n° 2042 "Vallée de l'Eure de Cherisy à Anet" et de type I n°2042003 pour ses coteaux.
1994	Début d'une étude exhaustive de la flore par Michel Joly.
06/12/1994	Arrêté municipal n°94.06 réglementant l'accès à la décharge communale.
1995	L'inventaire préliminaire des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire (directive CEE n° 92/43) concerne la commune de Boncourt et notamment la Vallée des Cailles (n° de site 2803 "Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents").
23/07/1995	Arrêté municipal n°98.08 interdisant définitivement l'accès à la décharge communale.
1997	Demande de classement par la Commune de Boncourt du site de la Vallée des Cailles dans la liste Natura 2000.
15/12/1998	Convention de gestion entre la commune de Boncourt et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre.
24/12/1998	Demande de classement par la Commune de Boncourt du site de la Vallée des Cailles en Réserve Naturelle Volontaire.
16/06/1999	Avis favorable de la Commission départementale des sites pour le classement en Réserve Naturelle Volontaire.
24/06/1999	Arrêté préfectoral de classement en Réserve Naturelle Volontaire.
Juin 2000	Proposition d'avenant pour l'intégration de la Vallée des Cailles dans le programme LIFE Pelouses sèches, rejeté par la Commission européenne car leur notification par le gouvernement français au titre de la procédure Natura 2000 a été trop tardive par rapport au dépôt du dossier LIFE.
25/09/2004	Inauguration du sentier de découverte de la vallée avec le Conseil municipal, le Conseil régional du Centre et le Conseil général d'Eure-et-Loir.
20/01/2009	Renouvellement de la convention de gestion entre la commune de Boncourt et le Conservatoire.
2010-2011	Evaluation du plan de gestion 2001-2005, nouveau diagnostic écologique et rédaction d'un nouveau plan de gestion 2012-2023 pour le classement de la Vallée des Cailles en Réserve Naturelle Régionale

2. EVOLUTION PAYSAGERE DE LA VALLEE DES CAILLES

L'étude des photographies aériennes anciennes permet de clairement identifier les secteurs de pelouses les plus anciens et l'évolution progressive des boisements. La

CARTE 6 page suivante, permet ainsi de voir qu'entre 1947 et 2007, seule la première pelouse à l'entrée nord-est de la Réserve s'est maintenue presque en dans son état initial. Dès la fin de la première pelouse, les boisements sont désormais très largement majoritaires, les pelouses sont très fragmentées et de surface réduite.

D'un point de vue paysager, si l'on ne dispose pas de photographies ou de carte postale anciennes, on imagine aisément que le panorama offert actuellement du haut du coteau est tout à fait différent de ce que l'on pouvait observer en 1947. Là encore, seule la première grande pelouse offre un panorama sur toute la vallée jusqu'au versant opposé. Tout le deuxième tiers du parcours se découvre dans une ambiance très forestière, alternant la futaie de chênes issue de la forêt domaniale avec les jeunes fruticées de prunellier ayant colonisé les pelouses.

CARTE 6 : EVOLUTION PAYSAGERE DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Comparaison des photographies aériennes de la Vallée des Cailles (1947, 1991, 2007)

COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - mai 2010 IGNB BD Ortho



0 100 200 mètres



1:10000

périmètre RNR Vallée des Cailles



Source : CPNR Centre 2011

Réalisation : RP, février 2011





SECTION B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE, VALEUR PATRIMONIALE ET ENJEUX



Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé

A – Habitats

1. ORIGINE DES DONNEES

TABLEAU 5 : RÉCAPITULATIF DES AUTEURS DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

Auteurs	Dates	Remarques
MARY, HERGOTT & GAUTHIER, CEN CENTRE	2000	Cartographie du plan de gestion 2001-2005, avec l'aide de Michel JOLY
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	2000-2001	Cartographie du document d'objectif Natura 2000
PAILLAT, CEN CENTRE	2010	Cartographie du plan de gestion 2012-2023

2. DIAGNOSTIC DES HABITATS

Le travail de cartographie des habitats a permis de recenser sept habitats naturels ou semi-naturels sur la Vallée des Cailles (en comptant les plantations de Pin sylvestre et les Robineraies à Robinier faux-acacia). On se reportera à la Carte 7 page suivante pour la localisation des habitats à l'échelle du site, et aux fiches habitats en annexe 5 pour ceux présentant une valeur patrimoniale.

CARTE 7 : HABITATS BIOLOGIQUES DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES EN 2010

CARTE 8 : HABITATS MENACES DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES EN 2010 SELON LA LISTE ROUGE REGIONALE



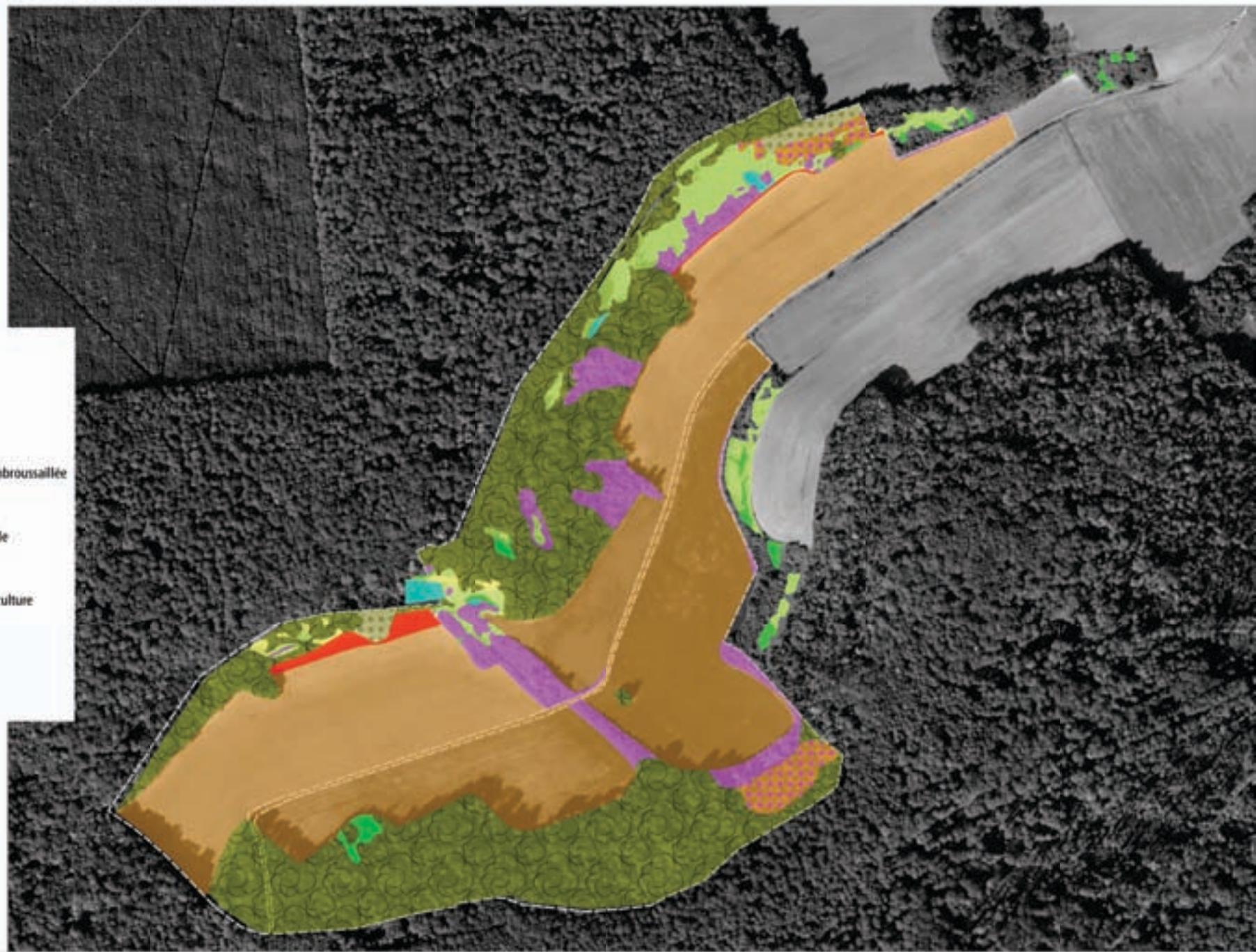
0 30 60 mètres

1:6500



COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2017 IGN® BD Carthage

-  Fruticée calcicole à Cornouiller
-  Pelouse calcicole xérophile
-  Pelouse calcicole méso-xérophile
-  Pelouse calcicole méso-xérophile embroussaillée
-  Ourlet calcicole thermophile
-  Hêtraie-chênaie atlantique à Lauréole
-  Grandes cultures
-  Végétation messicole des bords de culture
-  Plantation de Pins sylvestres
-  Roblneraie
-  Périmètre de la réserve



Source :Cen Centre 2010

Réalisation : RR, PBL, PS, Décembre 2011

Habitats menacés en 2010 selon la liste rouge régionale



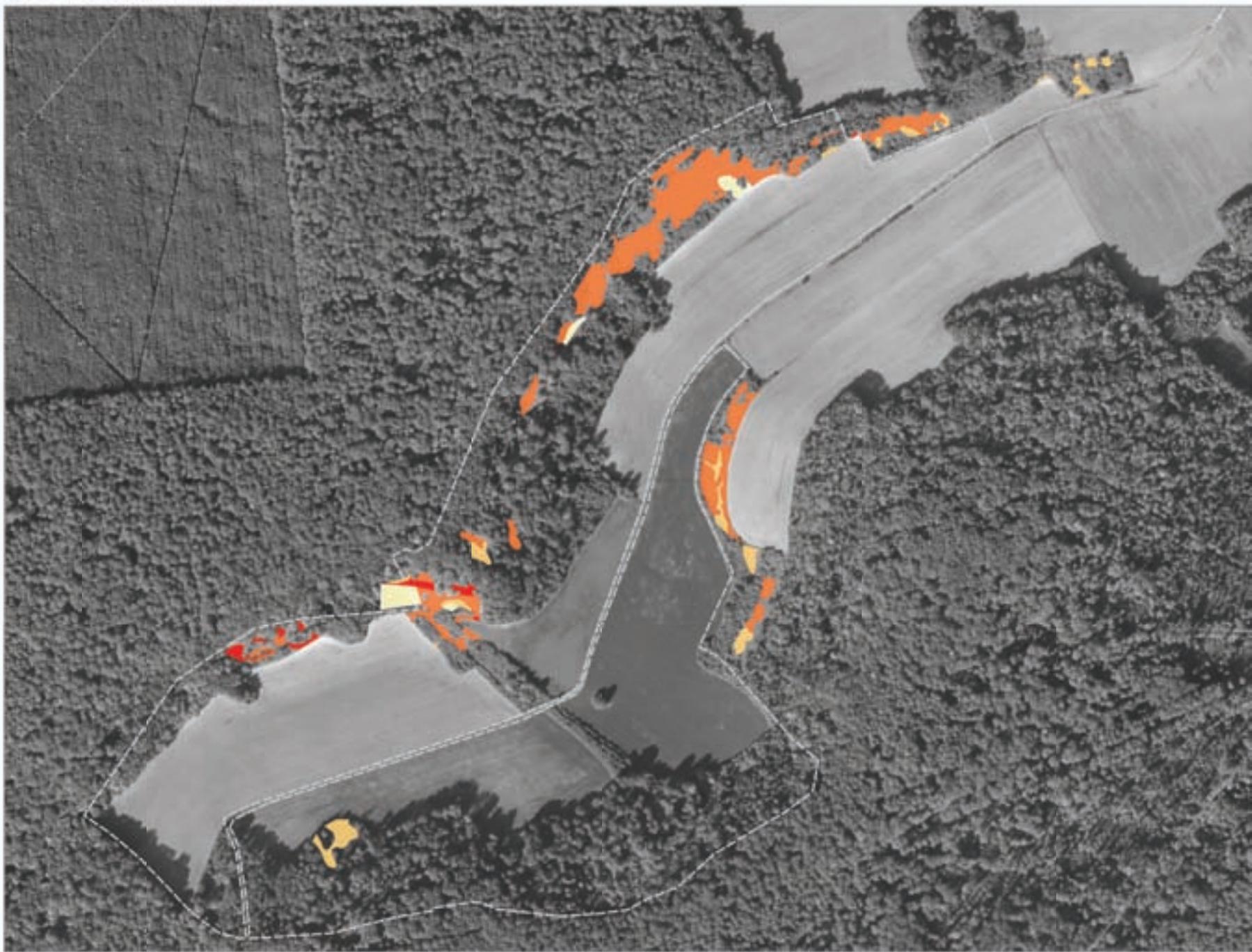
0 30 60 mètres

1:6500



-  En danger critique (CR)
-  En danger (EN)
-  Vulnérable (VU)
-  Quasi-menacé (NT)
-  Périmètre de la réserve

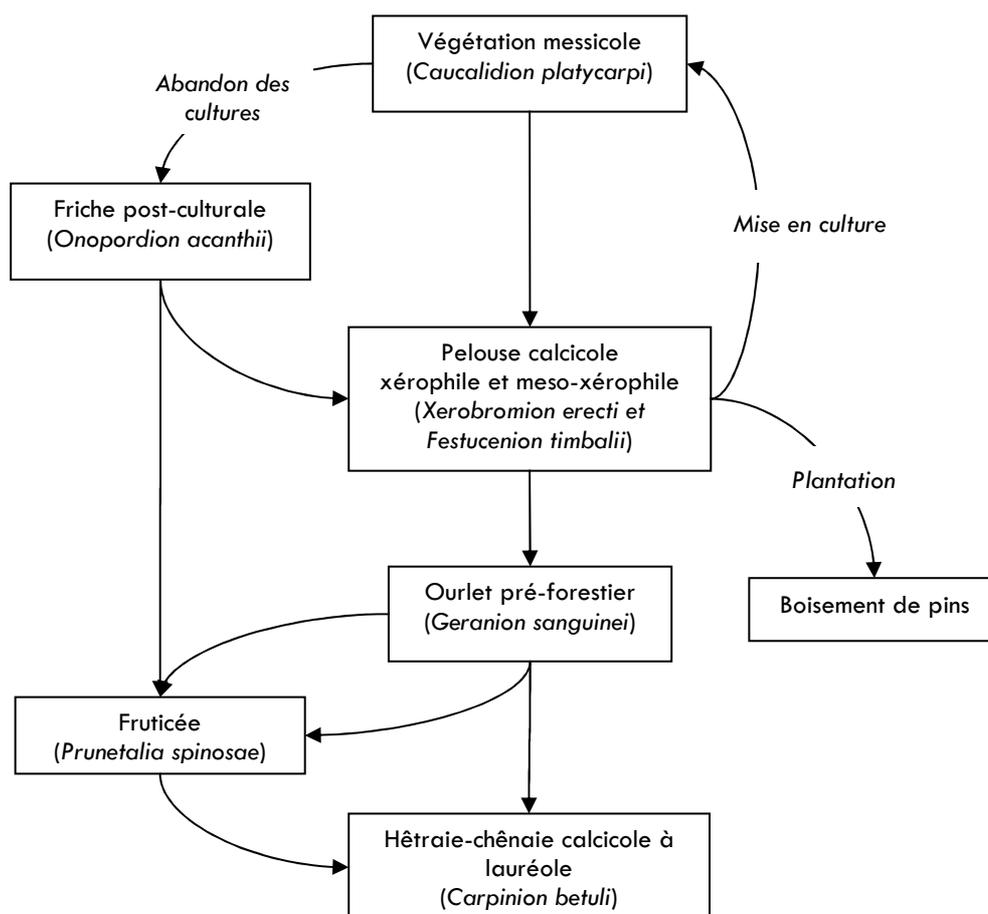
COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2007 IGN® BD Ortho®



Source :Cen Centre 2010

Réalisation : RR, PBL, FS, Décembre 2011

FIGURE 9 : EVOLUTION PHYTOSOCIOLOGIQUE DES PELOUSES CALCICOLES DE LA VALLEE DES CAILLES



TABEAU 6 : LISTE EXHAUSTIVE DES UNITÉS ÉCOLOGIQUES PRÉSENTES SUR LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

Nom français	Code Corine Biotope	Surface	Représentation
FORMATIONS PRAIRIALES ET DE PELOUSES		2,01 ha	4,4 %
Pelouses calcicoles xérophiles	34.332D	0,14 ha	
Pelouses calcicoles méso-xérophiles (dont surfaces embroussaillées)	34.322G	1,77 ha	
Ourlet calcicole thermophile	34.41	0,1 ha	
FORMATIONS PRÉ-FORESTIÈRES ET FORESTIÈRES		19,14 ha	42,1 %
Fruticées calcicoles à Cornouiller	31.812	2,83 ha	
Hêtraie-Chênaie atlantique à Lauréole	41.13	15,08 ha	
Plantations de Pins sylvestres	83.3112	0,85 ha	
Robinaie	83.324	0,38 ha	
FORMATIONS AGRICOLES ET LIEES AUX CULTURES		24,31 ha	53,5 % *
Grandes cultures *	82.11	23,9 ha	
Végétation messicole des bords de culture	82.2	0,41 ha	
TOTAL		45,46 ha	

Les surfaces des habitats du tableau 6 ont été calculées en tenant compte des limites de la Réserve.

3. VALEUR PATRIMONIALE

Sur les sept habitats naturels recensés sur la Vallée des Cailles en 2010, on dénombre **cinq habitats d'intérêt communautaire (17,5 ha** soit un pourcentage de la surface des habitats gérés par le Conservatoire de **38,5 %**). Un habitat est désigné prioritaire, la pelouse calcicole méso-xérophile. Pour une description plus précise de ces habitats listés dans le tableau ci-dessous, on se reportera aux fiches-habitats présentées en annexe 5.

Les habitats menacés selon la liste rouge régionale sont localisés dans la **CARTE 8** page 30.

TABEAU 7 : LISTE DES HABITATS D'INTERET PATRIMONIAL DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Nom français	Code Corine Biotope	Code Habitat	Code Natura 2000	Liste rouge en région Centre	Valeur patrimoniale
Pelouses calcicoles xérophiles	34.332D	34.33	6210-26	CR	A
Pelouses calcicoles méso-xérophiles (<i>dont surfaces embroussaillées</i>)	34.322G	34.32*	6210-14*	EN	A
Ourllet calcicole thermophile	34.41	34.41	6210	VU	A
Hêtraie-Chênaie atlantique à Lauréole	41.13	41.13	9130-2	LC	C
Végétation messicole des bords de culture	82.2			NT	B

Liste rouge en région Centre :

CR : en danger critique (menace très forte) habitat très localisé et/ou globalement très dégradé ; **EN** : en danger (menace forte) habitat localisé ou habitat subissant une menace forte et grandissante ; **VU** : vulnérable (menace faible à moyenne) habitat assez bien représenté mais dont la surface et la qualité tendent à diminuer ; **NT** : quasi-menacé (en voie d'être menacé) habitat bien représenté mais sensible à des menaces tendant à s'accroître ; **LC** : préoccupation mineure (non menacé).

Valeur patrimoniale :

A : forte valeur patrimoniale : habitat rare et/ou menacé aux échelles européenne, nationale et régionale, habitat en limite d'aire de répartition, habitat limité à des conditions stationnelles très particulières.

B : valeur moyenne : habitat répandu en vallée de l'Eure mais dont l'intérêt régional reste important

C : valeur secondaire : habitat répandu en région Centre et au-delà.

B – Espèces

1. ORIGINE DES DONNEES

Malgré la réputation ancienne de la Vallée des Cailles pour sa flore, peu d'inventaires faunistiques ont été réalisés jusqu'à présent.

Une première liste d'espèces non exhaustive a été dressée de façon ponctuelle en ce qui concerne l'avifaune (LE GUAY & MULET, 1998).

La plus grande richesse du site provient probablement de sa flore. Celle-ci est reconnue par les botanistes depuis plus d'un siècle (E. LEFEVRE (1866), GABRIEL (instituteur à Rouvres) et l'abbé BROU de Oulins et ces dernières années par MM. DELAHAYE et BOUDIER du Muséum d'Histoire Naturelle de Chartres et Michel JOLY, ancien conservateur bénévole du site, qui parcourt le site régulièrement depuis 1994.

TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DES AUTEURS DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Auteurs	Dates	Groupes taxonomiques	Remarques
LEFEVRE	19 ^{ème} siècle	Flore	
POIRIER, MULET (NATURE CENTRE) ; VUITTON (CBNBP)	1990-2006	Rédacteurs de la fiche ZNIEFF 240003921	
DOUBLET, LE BRAS, ESNAULT, BARNAGAUD (EURE-ET-LOIR NATURE)	1990-2008	Avifaune	
JOLY	1994-2010	Flore	
LE BRAS (EURE-ET-LOIR NATURE), DAVID (ONCFS), TILLON (ONF)	1996, 1998, 2000	Chiroptères	Observations dans les cavités voisines de la Réserve
ANONYME	2000	Mammifères, Reptiles, Mollusques, Hémiptères, Lépidoptères Rhopalocères, Bryophytes, Champignons	Inventaires du plan de gestion 2001-2005
CEN CENTRE	2000	Flore vasculaire	Inventaires du plan de gestion 2001-2005
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE	2000-2001	Flore vasculaire	Diagnostic écologique du document d'objectif Natura 2000
CEN Centre	2004	Flore vasculaire	Suivi scientifique « pelouses calcicoles »
GARNIER (EURE-ET-LOIR NATURE)	2005	Orthoptères, Lépidoptères rhopalocères, Mantoptère	
DE FLORES	2008	Arachnides	
CEN Centre	2008, 2010	Flore vasculaire, Lépidoptères rhopalocères, Oiseaux	Diagnostic écologique du plan de gestion 2012-2023
THOMAS	2010	Mollusques	

2. DIAGNOSTIC DES ESPECES

La liste détaillée des espèces pour chaque groupe figure en annexe 6.

TABLEAU 9 : ETAT DE CONNAISSANCE DE LA FLORE ET DE LA FAUNE DE RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

	Nombre d'espèces	Connaissance	Remarques, développement à mener
FLORE			
Bryophytes	10	Faible	Complément d'inventaire
Champignons	7	Faible	Complément d'inventaire
Plantes vasculaires	317	Bonne	Surveillance des messicoles et vernaies forestières
FAUNE			
MOLLUSQUES			
Mollusques gastéropodes	13	Bonne	
ARAIGNEES			
Arachnides	18	Faible	
INSECTES			
Mantoptères	1	-	
Orthoptères	15	Moyenne	
Hémiptères - homoptères	1	-	
Lépidoptères rhopalocères	20	Moyenne	Une saison de prospection supplémentaire serait nécessaire
VERTEBRES			
Reptiles	2	Faible	
Oiseaux	18 (5 nicheurs certains ou probables)	Faible	
Mammifères	12	Moyenne	Les 4 espèces de Chiroptères des cavités voisines sont incluses
Total	434		

3. VALEUR PATRIMONIALE

TABLEAU 10 : LISTE DE LA FLORE ET DE LA FAUNE D'INTERET PATRIMONIAL DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		Rareté	Abondance	Valeur patrimoniale
		Europe	France			
FLORE						
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis brun-pourpre		C	EN	35 pieds	A
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Borner	Gentiane d'Allemagne		C	EN	5 pieds	A
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.	Spiranthe d'automne		C	EN	-	A
<i>Iberis amara</i> L.	Ibérus amer			EN	30 pieds	A
<i>Ononis pusilla</i> L.	Bugrane naine			EN	-	A
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore à feuilles avortées		C	VU	24 pieds	B
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill.	Anémone pulsatille		C	VU	316 pieds	B
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm.	Galéopsis à feuilles étroites			VU	4 pieds	C
<i>Orobanche teucryi</i> Holandre	Orobanche de la Germandrée			VU	-	B

<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslérie bleuâtre			VU	-	B
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde			VU	-	B
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill. Druce)	Céphalanthère à grandes fleurs		C	LC	-	C
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench	Ophrys frelon		C	LC	21 pieds	C
ESPECES NON REVUES DEPUIS 1995						
<i>Bupleurum baldense</i> Turra	Buplèvre du Mont Baldo			EN		A
<i>Koeleria vallesiana</i> (Honck.) Gaudin	Koélérie du Valais		C	LC		C
INVERTEBRES						
<i>Ephippiger ephippiger</i> (Fiebig, 1784)	Ephippigère des vignes			NT		C
<i>Stenobothrus lineatus</i> Panzer, 1796	Criquet de la Palène			NT		C
<i>Pardosa bifasciata</i> C.L. Koch, 1834						A
VERTEBRES						
<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches		F	EN		B
<i>Myotis daubentoni</i> Kuhl, 1817	Vespertilion de Daubenton	DH IV	F			C
<i>Myotis emarginatus</i> E. Geoffroy, 1806	Vespertilion à oreilles échancrées	DH II, DH IV	F			B
<i>Myotis myotis</i> Borkhausen, 1797	Grand Murin	DH II, DH IV	F			B
<i>Myotis mystacinus</i> Kuhl, 1817	Vespertilion à moustaches	DH IV	F			C

Statut juridique Europe : DH II et IV : Annexes II et IV de la directive Habitats Faune Flore ;

DO I : Directive Oiseaux Annexe 1 (espèces objet de conservation).

Statut juridique France : F : protection nationale ; **C :** protection en région Centre (pour la flore).

Rareté : Liste Rouge pour la Région Centre : CR : En danger critique d'extinction - EN : En danger - VU : Vulnérable - NT : Quasi menacé (à surveiller).

Abondance (sur site) : Estimation des effectifs (c : nombre de couples nicheurs) [*Statut biologique pour les vertébrés* : Rc : Reproduction certaine ; Rp : Reproduction probable ; Re : Régulier (nicheur à proximité, utilisant la site pour la chasse...) ; Mi : Migrateur ; H : Hivernant].

Valeur patrimoniale :

A : forte valeur patrimoniale : espèce rare et/ou menacée aux échelles européenne, nationale et régionale, espèce en limite d'aire de répartition.

B : valeur moyenne : espèce répandue sur le Bassin Parisien mais dont l'intérêt régional reste important.

C : valeur secondaire : espèce répandue en région Centre et au-delà.

La localisation des espèces végétales patrimoniales est représentée sur la CARTE 9 page 37.

Parmi le cortège d'espèces végétales patrimoniales, la Vallée des Cailles possède, au niveau régional, une responsabilité toute particulière pour 4 espèces :

La **Gentiane d'Allemagne** (*Gentianella germanica*), protégée en région Centre, présente essentiellement dans le nord et l'est de la France. En limite sud-ouest d'aire de répartition, les principales populations de cette gentianacée de la région Centre sont localisées sur les coteaux crayeux de la vallée de l'Eure et de ses affluents dans l'Eure-et-Loir. Espèce hémicryptophyte bisannuelle, la Gentiane d'Allemagne se développe surtout au sein des pelouses calcicoles mésophiles. A la Vallée des Cailles elle se maintient en situation de pré-bois calcicole ouvert sur les pelouses du fond de vallée.

L'**Epipactis brun rouge** (*Epipactis atrorubens*), protégée en région Centre, espèce eurasiatique absente de la façade atlantique et du centre-ouest de la France. Comme la précédente espèce, elle est en limite sud-ouest de répartition en région Centre. Ses principales populations sont situées sur les coteaux crayeux de

la vallée de l'Eure et de ses affluents dans l'Eure-et-Loir. Orchidée des pelouses calcicoles au sens large, elle se plaît surtout, sur le périmètre de la Réserve, sur les pelouses écorchées du fond de vallée.

La **Spiranthe d'automne** (*Spiranthes spiralis*), protégée en région Centre, espèce méditerranéo-atlantique répandue sur le territoire national mais souvent rare à très rare. Elle se présente en petites populations, pouvant disparaître pendant plusieurs années avant de réapparaître soudainement (espèce à éclipses).

Le **Limodore à feuilles avortées** (*Limodorum abortivum*), protégée en région Centre, espèce méditerranéo-atlantique présente principalement dans le sud de la région Centre. La Vallée des Cailles constitue l'unique station en Eure-et-Loir de cette orchidée. Elle se développe dans les zones de transition entre pelouses et boisements calcicoles, les ourlets calcicoles ou les bois clairs.

Hormis ces espèces phares, on constate que le groupement d'espèces messicoles accueille des espèces très rares et menacées, comme l'Ibérisme amer, le Galéopsis à feuilles étroites et la Germandrée botryde. Ces espèces annuelles sont dépendantes des conditions de culture des zones de transitions entre culture céréalière et pelouses calcicoles ; elles nécessitent un retournement annuel, mais sans semis d'espèces cultivées et surtout sans utilisation d'engrais ou phytocides.

Les espèces messicoles suivantes sont considérées comme remarquables :

L'**Ibérisme amer** (*Iberis amara*) est une espèce citée dans la liste régionale des espèces déterminantes dans la mise en place d'une ZNIEFF (déterminante ZNIEFF). Elle était assez commune au 19^e siècle mais a régressé et ne se maintient plus que dans le Drouais. Devenue rare dans les champs cultivés, elle profite actuellement des zones dénudées dans les pelouses de coteaux crayeux plus pentus.

Le **Galéopsis à feuilles étroites** (*Galeopsis angustifolia*) - déterminante ZNIEFF en région Centre. Très commune au 19^e siècle, cette espèce est sensible aux désherbants chimiques et ne se maintient bien aujourd'hui que sur la craie des coteaux du Drouais.

La **Germandrée botryde** (*Teucrium botrys*) - déterminante ZNIEFF en région Centre. Victime de l'agriculture intensive, elle ne se retrouve qu'en Beauce à proximité de la Voise et dans le Drouais. Elle fréquente surtout les terrains pierreux des marges des champs cultivés et des jachères.

Le **Bugle petit-pin** (*Ajuga chamaepitys*) est considérée comme assez rare en Eure-et-Loir. C'est une plante traditionnellement compagne des moissons calcaires. Elle a tendance à se raréfier en Beauce, mais est encore bien présente sur la craie des versants de la région de Dreux et de la Voise.

Le **Calament acinos** ou Sarriette des champs (*Acinos arvensis*) est considéré comme assez rare en Eure-et-Loir. Il est présent sur tous les affleurements calcaires : calcaire de Beauce, craie des versants de l'Eure et de ses affluents, et craie du Perche.

La **Valérianelle à oreillettes** (*Valerianella rimosa*) est considérée comme rare en Eure-et-Loir. Très commune au 19^e siècle, elle ne s'observe aujourd'hui que ponctuellement, avec une fréquence plus importante dans le sud de la Beauce.

L'**Epiaire annuelle** (*Stachys annua*) – déterminante ZNIEFF en région Centre. Espèce compagne des cultures, qui a tendance à régresser avec le désherbage chimique. Elle subsiste surtout sur les bords de champs cultivés et dans les jachères des versants caillouteux, en Beauce, en vallée de la Voise et dans le Drouais.

En France, un Plan national d'action en faveur des messicoles, datant de mars 2000, doit être renouvelé et est en cours de rédaction par le Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées. Le premier plan préconisait un travail d'inventaire et connaissance de la répartition et l'écologie des espèces, de conservation *in situ* et *ex situ* (constitution de banques de graines) et la sensibilisation des décideurs, partenaires agricoles et grand public.

Dans ce cadre, un travail partenarial avec les agriculteurs de la Réserve doit être mené avec l'appui de la Chambre d'agriculture, de l'animateur Natura 2000 du site et des élus afin de trouver un compromis qui soit acceptable pour les agriculteurs et permette le maintien des populations d'espèces messicoles.

De plus, des contacts ont été pris avec le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien afin de commencer à définir les espèces pouvant faire l'objet d'une récolte pour la conservation *in situ*.

CARTE 9 : ESPECES VEGETALES REMARQUABLES DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES EN 2010

Espèces végétales remarquables en 2010



0 30 60 mètres

1:6500



Plantes patrimoniales

- Epipactis atrorubens
- Galeopsis angustifolia
- Iberis amara
- Limodorum abortivum
- Ophrys fuciflora
- Pulsatilla vulgaris
- Spiranthes spiralis
- Teucrium botrys
- Gentianella germanica

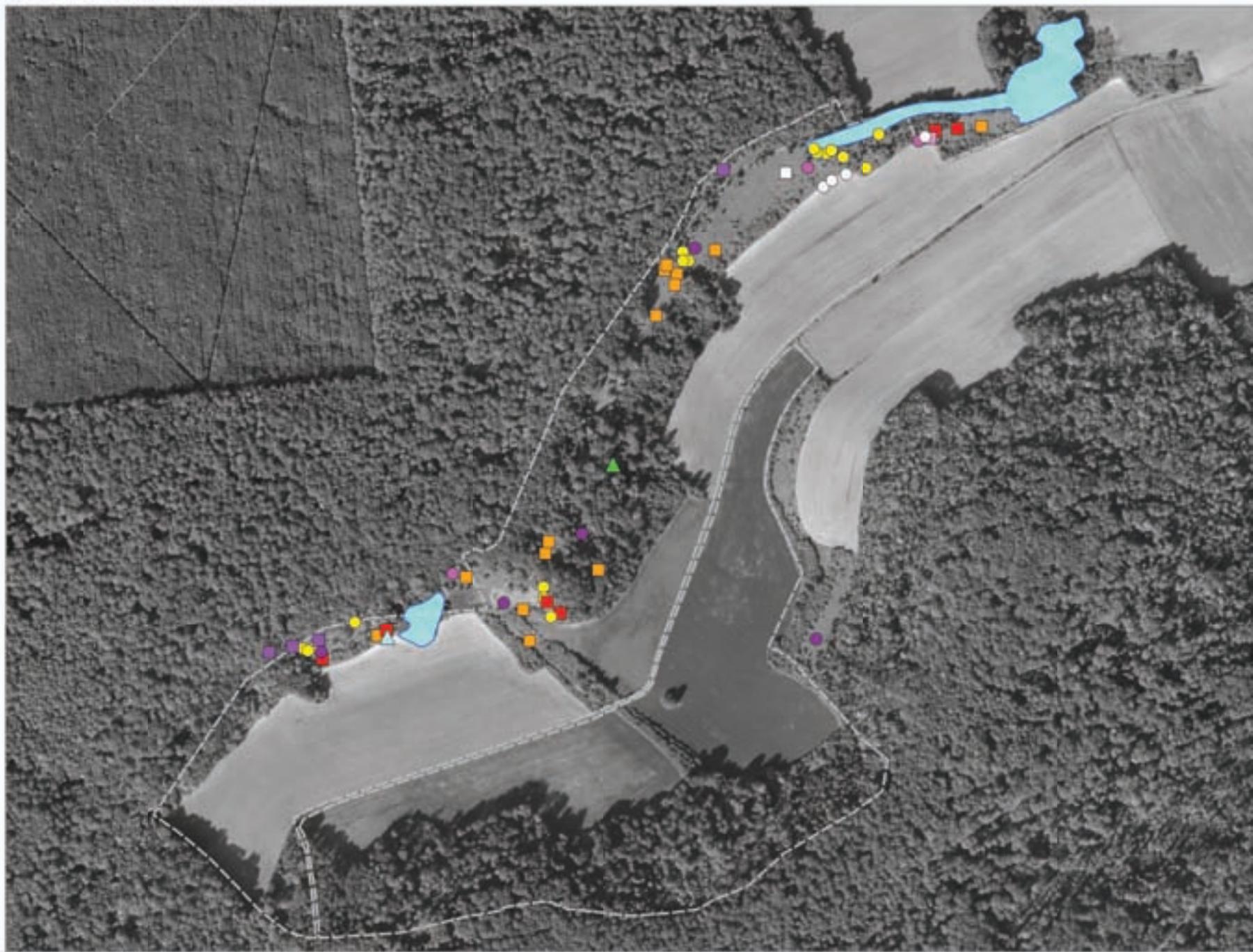
Plantes invasives

- ▲ Buddleja davidii
- ▲ Robinia pseudoacacia
- Robinia pseudoacacia

Limite administrative

- Périètre de la réserve

COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2007 IGN® BD Carthage



C – Facteurs d'influence sur la conservation

1. LES FACTEURS LIMITANT L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET LA FONCTIONNALITE DES POPULATIONS D'ESPECES

☞ La dynamique de végétation

Sans intervention, la biodiversité des pelouses se trouve menacée à plus ou moins long terme par une dynamique de boisement spontané qui conduit à la disparition des espèces les plus thermophiles.

Cette dynamique peut se dérouler de différentes façons :

- ainsi elle peut suivre le schéma classique de colonisation arbustive à partir de l'ourlet se développant à la base des manteaux ligneux des lisières forestières : pelouse / pelouse-ourlet (très souvent par « éclatement en nappe » de l'ourlet) / fourré / pré-bois,
- ou bien se faire « par tache », on observe alors une dissémination des arbustes ligneux colonisateurs (prunellier, genévrier) par les oiseaux à partir de la lisière forestière, qui aboutit à l'apparition de bosquets épars évoluant vers des fourrés très denses.

Ainsi, toute mesure de restauration globale des pelouses doit s'assurer entre autre de l'existence ou du rétablissement des bonnes conditions de thermophilie et d'ensoleillement au niveau du sol et d'une réduction des quantités de matières organiques et minérales stockées dans les horizons superficiels de sol (DELESCAILLE, 1996).

Il est important de corrélérer ces données à la dynamique naturelle de la végétation afin de comprendre la dynamique de reboisement propre des pelouses du site. L'exploitation du sol (labour, amendement) modifie ses facteurs édaphiques qui entraînent alors une rétention d'eau un peu supérieure à celle des sols non labourés. De cette façon il est généralement observé une plus grande proportion d'espèces mésophiles et une colonisation plus rapide par les arbustes (ARLOT & HESSE, 1981).

L'abandon des cultures au profit du pâturage a permis l'établissement de ces pelouses et leur entretien jusque dans les années 1960-1965, mais par la suite la disparition du pâturage a entraîné un boisement immédiat et très rapide, favorisé par la présence de nombreux semenciers (aubépines, prunelliers, charmes, etc..). Certaines pelouses se sont ainsi complètement fermées en seulement 30 années. La remarquable pelouse située à l'entrée de la Réserve doit sa subsistance et son ouverture, actuellement de plus en plus menacée, à un pâturage occasionnel jusque dans les années 1980.

Par ailleurs, afin d'étudier et comprendre la dynamique de la végétation du site, « l'effet labour » (DUTOIT, 1995) ne doit pas être considéré isolément mais bien au contraire conjointement à d'autres variables (pâturage par les lapins, prédominance dans les pelouses haute et dense d'espèces herbacées sociales et compétitives par leur recouvrement et leur litière, éloignement de la lisière forestière) possédant une influence sur la dynamique végétale et la résistance ou non des pelouses au boisement spontané. Ainsi le surpâturage par les lapins provoque d'importantes ouvertures dans le tapis végétal (MAUBERT, 1996) ayant permis un certain maintien de la dernière pelouse face à un envahissement de plus en plus pesant par les arbustes. Cependant, en cas d'abandon par les lapins ces dernières permettent aux graines d'essences forestières d'entrer au contact du sol et constituent alors un facteur de colonisation par les ligneux.

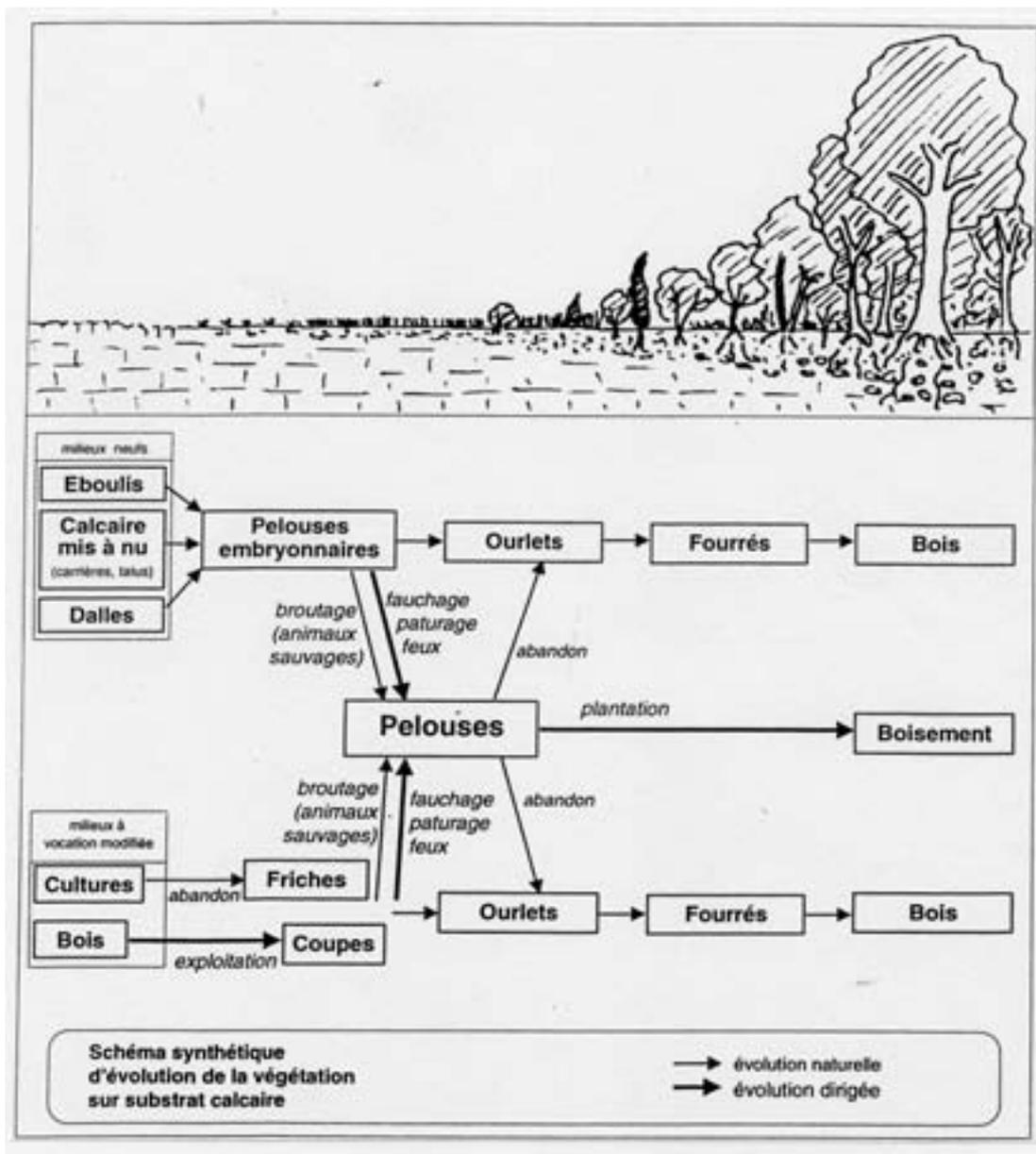


FIGURE 10 : EVOLUTION DE LA VEGETATION SUR SUBSTRAT CALCAIRE (D'APRES MAUBERT & DUTOIT, 1995)

Fluctuation des populations de lapins

Les populations de lapins représentent un facteur en général non négligeable en matière de gestion des pelouses calcicoles. L'impact du lapin sur la Vallée des Cailles est néanmoins minime en 2010 : aucun terrier, grattis très limités au niveau des lisières forestières de haut de coteau. Aussi l'effet d'entretien naturel des pelouses peut être négligé dans la planification des opérations de gestion.

Pâturage

Les pelouses ont été pâturées de 1951 jusqu'aux alentours de 1964. Depuis, l'abandon du pâturage a provoqué une fermeture du milieu sous l'effet d'une progression des fourrés préforestiers.

Sa réutilisation afin de gérer le site doit tenir compte des risques liés au surpâturage et des espèces à forte valeur patrimoniale comme le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*).

☞ Chasse

Un bail de chasse lie la commune et la Société de Chasse de Boncourt sur une période de trois, six ou neuf années depuis le 1^{er} septembre 1981 (annexe 7). Ces périodes sont renouvelables par tacite reconduction. Sur le site de la Vallée des Cailles sont chassés principalement le gibier à plume (perdrix rouges et faisans de lâchés) et le lapin. A noter que du fait de la contiguïté avec la forêt de Dreux, de nombreux grands mammifères séjournent dans les bois de la Réserve ou bien y sont poussés lors de chasses à courre.

- sécurité

La chasse en battue peut avoir lieu pour le grand gibier, **les consignes de sécurité sont renforcées avec un balisage systématique du secteur de chasse au niveau des axes de pénétration par la pose de panneaux d'avertissement**. Les dates de chasse sont communiquées à chaque début de saison à la mairie de Boncourt qui les diffuse à travers ses bulletins municipaux et par affichage en mairie.

☞ Cultures

Elles sont très importantes au sein de la Réserve, puisqu'elles occupent à peu près la moitié (environ 23 ha) de sa surface. Les cultures sont essentiellement céréalières avec utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. Les parcelles cultivées sont en contact direct avec les pelouses. Les zones de contact, souvent peu productives, sont certaines années simplement retournées mais non semées et non traitées, permettant le développement d'une flore messicole très intéressante et riche en espèces végétales patrimoniales.

☞ Fréquentation de loisir

On ne dispose pas d'informations chiffrées concernant la fréquentation du site. La fréquentation de loisirs estivale et les week-end reste parfois importante, mais les débordements hors des sentiers et les dégradations constatées les années précédentes rentrent progressivement dans l'ordre suite aux aménagements de type chicane, barrières en bois, pieux, panneaux de signalisation, et d'une présence plus régulière des personnels habilités à appliquer la police de l'environnement.

La présence d'un chemin traversant la Réserve limite dans une certaine mesure le piétinement des pelouses, même si elles restent directement accessibles. Les dégradations des habitats naturels constatées concernent un piétinement suite à un passage répété au sein des pelouses, à pied, en vélo ou en véhicule à moteur et la cueillette de plantes. Le dépôt d'ordures reste assez limité.

Le site est aussi fréquenté par les randonneurs, mais le chemin de randonnée (GR22 variante) est situé au fond du vallon entre les parcelles cultivées.

Le vélo tout terrain (VTT) est pratiqué en transit au sein de la Réserve. Des traces indiquent aussi l'exercice à présent révolu du moto-cross au sein des premières pelouses à l'entrée du site. Cela engendre des « chemins de passage » secondaires dont les impacts se font sur le paysage et l'écologie par la mise à nu du sol dans ces zones de passage.

☞ Maîtrise foncière et d'usage

Le Conservatoire dispose d'une convention de gestion pour les parcelles communales en Réserve, à l'exception des parcelles ou sous-parcelles cultivées, dans le fond de vallon. Ces parcelles ont néanmoins été prises en compte dans la rédaction des objectifs et opérations de gestion de la Réserve.

☞ Espaces boisés classés au Plan d'Occupation des Sols

La majorité des boisements occupant le site sont inscrits au POS comme Espaces Boisés Classés. Par conséquent, en vertu de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme, ils sont interdits de défrichement et les coupes sont soumises à autorisation (on trouvera plus d'informations au chapitre B.4 page 16).

☞ Classement en zone ND au Plan d'Occupation des Sols

L'ensemble du site est classé en zone naturelle protégée ND. Toutes les nouvelles constructions sont alors interdites, sauf celles à usage d'infrastructure et celles destinées à permettre la reconstruction, après sinistre, des bâtiments existants.

☞ Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier

Les limites occidentales du site coïncident avec les limites de la forêt domaniale de Dreux. Aussi des servitudes prévoient, en vue de la protection des bois et forêts soumis au régime forestier, un certain nombre de limitations à l'exercice du droit de propriété concernant l'installation de bâtiments.

Type de contrainte	Identification de la contrainte	Conséquences
Contraintes foncières	Zonage d'Espace boisé classé	Défrichement interdit, abattage autorisé sous couvert d'une demande auprès des services compétents (sauf arbres dangereux pour le public)
	Zonage de la Forêt de protection de Dreux	Pas de contraintes particulières, les habitats de pelouses sont à préserver en priorité
	Zonage ND (ensemble des parcelles)	Aucune construction autre que des aménagements agricoles (hangars...) ne peut y être réalisée
	Servitude relative aux boisements soumis au régime forestier	Toutes les parcelles de la Réserve limitrophes de la forêt domaniale ; limitations à l'exercice du droit de propriété concernant l'installation de bâtiments
Contraintes naturelles	Dynamique naturelle de la végétation	Boisement progressif des pelouses en l'absence de gestion ; lenteur de la maturation des boisements avant d'arriver à un stade intéressant pour la faune et la flore des boisements à intérêt patrimonial
Contraintes humaines	Chasse	Bail de chasse donné par la commune à la société communale de chasse au petit et moyen gibier, chasse au grand gibier par la chasse à courre en provenance de la forêt domaniale
	Fréquentation de loisir	Quelques sentiers sauvages sur les pelouses, impact sur le site notable sur certaines pelouses, en provenance de la forêt domaniale et du fond de vallon, cueillette d'espèces protégées, détritiques rares

☞ Dynamique des plantes invasives :

TABLEAU 11 : BILAN DES PLANTES INVASIVES PRESENTES SUR LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Plantes Invasives Centre	Abondance	Envahissement constaté sur le site
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddléia de David, Arbre à papillon	Eia3	~15 pieds	avéré, en expansion
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	Eia5	~0,35ha	avéré, en expansion

Statut Plantes Invasives Centre : Liste hiérarchisée des espèces invasives et potentiellement invasives de la région Centre (VAHRAMEEV P. & GRESSETTE S., 2010) :

Eia5 : Espèces invasives avérées de RANG 5, prioritaires pour la conservation des habitats naturels, dominantes ou co-dominantes dans ces milieux, ayant un impact direct fort sur l'abondance des populations et la diversité spécifique de la communauté végétale envahie ;

Eia4 : Espèces invasives avérées de RANG 4, secondaires pour la conservation des habitats naturels, rarement dominantes ou co-dominantes dans ces milieux, ayant un impact direct modéré sur l'abondance des populations et la diversité spécifique de la communauté végétale envahie ;

Eip3 : Espèces invasives potentielles de RANG 3 se propageant uniquement dans les milieux régulièrement perturbés par les activités humaines avec une densité plus ou moins forte ;

Eip2 : Espèces invasives potentielles de RANG 2 ayant tendance à former des populations denses mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée ;

LA : Espèces invasives potentielles à rechercher (Liste d'alerte) : espèces absente de la région (hors espaces dédiés à sa culture) mais susceptibles de coloniser le territoire et de causer des problèmes dans les milieux naturels à plus ou moins long terme.

Abondance (sur site) : Estimation des effectifs.

Envahissement constaté sur site : Avéré / diffus / ponctuel & en expansion / stable / en régression.

Pour le Robinier faux-acacia, la surface a été estimée à partir de la cartographie des habitats naturels à l'intérieur du périmètre de la Réserve. Pour le Buddléia ou Arbre à papillon, les individus sont situés sur le talus de l'ancienne décharge. En raison de l'accès difficile, le comptage est estimatif.

On notera également la présence, au niveau de l'ancienne décharge municipale, de quelques pieds de Millepertuis arbustif ornemental, arrivé sur le site probablement via des dépôts de déchets verts de jardins de particuliers. Cette espèce n'est pas considérée comme invasive, mais échappée des jardins. Sa prolifération au sein de la Réserve est peu probable.

La localisation des espèces invasives est représentée sur la carte 9, page 37.

2. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET PATRIMONIAL

TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET PATRIMONIAL DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Nom français	Surface	Valeur patrimoniale	État de conservation	Tendances évolutives
Pelouses calcicoles xérophiles	0,14 ha (0,7%)	A	Bon	=
Pelouses calcicoles méso-xérophiles (dont surfaces embroussaillées)	1,77 ha (8,2%)	A	Bon	↗
Ourlet calcicole thermophile	0,1 ha (0,5%)	A	Moyen	?
Hêtraie-Chênaie atlantique à Laïche glauque	15,08 ha (69,9%)	C	Bon	↗
Végétation messicole des bords de culture	0,41 ha (1,9%)	B	Bon	?

Etat de conservation :

Bon : Habitats naturels en bon état de conservation, c'est-à-dire proche de l'état de référence théorique

Moyen : Habitats naturels présentant un état de conservation altéré, c'est-à-dire dont l'écart par rapport à l'état de référence existe mais est tel qu'il permet encore assez facilement des opérations de restauration pérennes

Mauvais : Habitats naturels présentant un mauvais état de conservation, c'est-à-dire dont l'écart par rapport à l'état de référence est important et ne permet que difficilement la mise en place d'opérations de restauration pérennes

Tendances évolutives : ↗ : tendance à l'amélioration de l'état de conservation ; ↘ : tendance à la dégradation ; = stable pas d'évolution mesurée ; ? : tendance inconnue

3. SYNTHÈSE SUR LES ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES

☞ Diversité patrimoniale :

TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DE LA DIVERSITÉ PATRIMONIALE DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

	Richesse spécifique	Richesse patrimoniale
FLORE	334	15 (4,5%)
Bryophytes	10	
Champignons	7	
Plantes vasculaires	317	15 (5%)
FAUNE	117	9 (7,7%)
MOLLUSQUES		
Mollusques bivalves	13	
ARAIGNÉES		
Arachnides	7	1 (14%)
INSECTES		
Mantoptères	1	
Orthoptères	15	2 (13%)
Hémiptères - homoptères	1	1 (100%)
Lépidoptères rhopalocères	20	
VERTEBRES		
Reptiles	2	1 (50%)
Oiseaux	18 (5 nicheurs)	
Mammifères	12	4 (33%)
	434	24 (5,5%)

☞ Période d'intervention sur les différents milieux naturels :

Les sensibilités biologiques des espèces patrimoniales (et communes), correspondant à des périodes stratégiques de reproduction et de développement des jeunes individus, permettent d'indiquer des périodes préférentielles d'intervention.

TABLEAU 14 : PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DIFFÉRENTS MILIEUX DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

Types des travaux	Période d'intervention	Espèces (ou groupes d'espèces indicatrices)
PELOUSES CALCICOLES MESO- ET XEROPHILES		
Fauche	Octobre - décembre	Orchidées, Orthoptères
Pâturage	Lutte contre les ligneux : juin-juillet puis automne ; Lutte contre les graminées sociales : printemps ; fin d'été pour maintien des orchidées (août)	Orchidées
Bûcheronnage	Octobre - février	Faune et flore des pelouses
FRUTICEES CALCICOLES		
Bûcheronnage	Octobre - février	Oiseaux, Orthoptères
BOISEMENTS CALCICOLES		
Bûcheronnage	Octobre - février	Oiseaux, Orthoptères
Ecorçage	Septembre - octobre	

D – Vocation à accueillir et intérêt pédagogique

Boncourt est une commune essentiellement rurale de 270 habitants en 2004, qui s'étend sur 371 hectares. Elle se situe à 14 km au Nord-Est de Dreux qui est la plus grande ville aux alentours (32565 habitants en 1999). Elle fait partie de la Communauté de communes Val d'Eure et Vesgre qui regroupe onze communes soit 15 677 habitants et du canton d'Anet qui en regroupe 21 soit 16 917 habitants.

Située à environ 2 km d'Anet, la Réserve pourrait à l'avenir bénéficier du flux touristique engendré par le château (16^e-17^e siècle).

Un certain nombre d'activités de détente sont pratiquées au sein de la Réserve : promenade, randonnée pédestre (le chemin de fond de vallée constitue une variante du GR 22) et cyclisme (VTT) sur les sentiers aménagés. Par ailleurs, quelques éléments (foyer, détritus...) semblent indiquer que le site subit aussi une fréquentation marginale crépusculaire et nocturne.

1. OFFRE TOURISTIQUE LOCALE ET OFFRE DE NATURE

Dans un premier temps, voici quelques chiffres sur les principales activités pratiquées par les visiteurs en région Centre. Nous remarquons que la découverte des espaces naturels est bien placée (6,6%) mais que surtout les balades à pied sont la priorité des touristes. Les balades nature proposées par le Conservatoire répondent donc tout à fait au souhait des visiteurs de la région.

TABLEAU 15 : LES PRINCIPALES ACTIVITES PRATIQUEES PAR LES TOURISTES EN REGION CENTRE EN 2009

Activités	% de séjours
Faire des promenades, des balades à pieds	34,8%
Visite de monuments	34,7%
Visite de villes	22,3%
Se reposer, ne rien faire	21,3%
Visite de musées, expositions	12,9%
Gastronomie, spécialités régionales	10,6%
Visite de jardins	7,6%
Visite de sites naturels	6,6%
Parc animalier ou de loisirs	5,9%
Vins, visites de caves	5,4%
Vélo	4,7%

Le site naturel préservé de la Vallée des Cailles se situe dans le département d'Eure-et-Loir mais il est limitrophe des départements de l'Eure et des Yvelines. Il convient donc d'étudier aussi l'offre touristique du sud de l'Eure et de l'Ouest des Yvelines.

1 a) Sites touristiques et d'accueil du public

Patrimoine architectural et culturel :

Les deux sites historiques les plus visités du secteur sont :

- Le Château d'Anet :

Diane de Poitiers fit commencer la construction du château d'Anet en 1547. A la révolution, une grande partie du château fut détruite. Depuis 1840, de nombreuses générations ont apporté leur pierre à l'édifice en le restaurant.

Le Château d'Anet a accueilli 27840 visiteurs en 2009.

- La Chapelle royale Saint Louis de Dreux :

La chapelle néo-gothique de Dreux est un spectaculaire témoignage des arts du XIX^e siècle. L'architecture elle-même est un travail d'orfèvrerie. Elle est réalisée par Lefranc dans un style néo-gothique.
La Chapelle royale de Dreux a accueilli 13 818 visiteurs en 2009.

Dans la forêt de Dreux, on observe quelques curiosités dont la principale est le Pavillon Octogonal bâti en 1756, vers lequel convergent les principales routes et allées construites en étoile pour faciliter la chasse à courre. Aujourd'hui, il forme un rond point et à proximité, les voitures peuvent stationner sur un parking dédié à cet effet. A noter aussi que le GR 22 qui traverse la forêt de Dreux y passe. A cet endroit, nous trouvons aussi l'Arboretum du Pavillon qui présente les principales essences répertoriées sur le massif et qui peut être visité dans le cadre de sorties guidées par des agents de l'ONF.

D'un point de vue culturel, les quatre principaux musées du secteur sont :

- Le Musée des instruments à vents de la Couture-Boussey (27) :

Il présente une belle collection de flûtes, hautbois et clarinettes du XVIII^e siècle à nos jours ainsi que des outils et machines qui retracent l'histoire économique et artistique de La Couture, village spécialisé dans la facture instrumentale depuis le XVII^e siècle.
En 2009, ce musée a accueilli 4 660 visiteurs.

- L'Ecomusée des Vignerons et Artisans Drouais de Dreux :

Le gros matériel de vigneron (futailles, pressoirs, fouloirs, pompes à vin, haquets, ...) est présenté dans des caves du XII^e siècle. Au rez-de-chaussée, une grande salle moderne présente l'histoire du vignoble drouais depuis l'époque romaine et son implantation avant la Révolution. A travers les saisons, le travail du viticulteur est illustré par les différents outils utilisés.
En 2009, cet écomusée a accueilli 4 100 visiteurs.

- Le Musée du Peigne à Ezy-sur-Eure (27) :

Ezy-sur-Eure était autrefois appelée la cité des « peigneux ». Et pour cause : utilisant la force motrice de l'eau, qui actionnait toutes sortes de machines, les habitants d'Ezy et des environs se spécialisèrent jadis dans la fabrication de peignes. On y découvrira toutes les étapes de la fabrication, très complexe, d'un objet apparemment très simple.
En 2009, ce musée a accueilli 3 570 visiteurs.

- Le Musée d'Art et d'Histoire Marcel Dessal à Dreux :

Dans une chapelle de la fin du XIX^e, le musée présente des collections d'œuvres des XIX^e et XX^e siècles telles les glycines de Monet, des éléments sculptés médiévaux, des pièces d'art décoratif, des vestiges archéologiques, etc.

A Boncourt, le patrimoine architectural et culturel est représenté par l'église Saint-Martin qui possède une nef ancienne en maçonnerie grossière (moellons de silex enduits), un chœur gothique, des fresques modernes dues à Paul Ackermann et des statues du XVI^e siècle.

Cette église n'est pas attractive en tant que telle mais les touristes de passage à Boncourt ne manquent pas d'aller la visiter.

Quelques structures d'accueil du public :

En Eure-et-Loir, il y a, en 2009, 13 129 lits touristiques :

- 3 726 lits répartis dans 57 hôtels
- 2 461 lits répartis dans 28 campings soit 7 599 personnes
- 1 028 lits répartis dans 227 meublés
- 578 lits répartis dans 217 chambres d'hôtes.

Dans l'Eure, il y a, en 2010, 24 130 lits touristiques :

- 4 660 lits répartis dans 88 hôtels
- 10 010 lits répartis dans 36 campings
- 2 150 lits répartis dans 327 meublés
- 1 280 lits répartis dans 488 chambres d'hôtes.

L'Eure est le 46^e département le plus visité de France devant l'Eure-et-Loir qui se trouve au 72^e rang.

TABLEAU 16 : BILAN DES STRUCTURES LOCALES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Commune	Type de structure	Nombre	Chambres ou emplacements
Anet	Camping municipal **	1	175
	Hôtels	1	20
	Chambre d'hôtes « Le bois dormant »	1	2
Dreux	Hôtel	11	-
Ivry la Bataille (27)	Camping Les Iles ***	1	-
Houdan (78)	Hôtels	2	30

Le camping d'Anet a développé l'accueil de résidentiels c'est-à-dire des personnes qui louent leur emplacement à l'année et qui s'en servent comme d'une résidence secondaire. La vocation touristique de ce camping reste donc très limitée. Il serait tout de même judicieux d'y laisser quelques calendriers des Balades nature pour diffuser les animations se déroulant sur la Vallée des Cailles. Le camping d'Ivry la Bataille (dont l'adresse postale est à Oulins) se trouve à 8 min de Boncourt en voiture. Il peut accueillir un grand nombre de personnes car il possède 230 emplacements. Il est donc pertinent d'y déposer quelques calendriers des Balades nature et des affiches d'animation.

1 b) Sites et outils de découverte de la nature

- Le site internet du Conseil général d'Eure-et-Loir : <http://www.cg28.fr>

Sur ce site internet, dans le bandeau à gauche il y a une partie « environnement - préserver » avec un onglet « nature paysages ». Nous y trouvons des informations sur le site naturel préservé des Marais à Donnemain-Saint-Mamès et sur différentes publications dont le guide des paysages d'Eure-et-Loir édité par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) en partenariat avec le Conseil général. Ce guide abondamment illustré dresse le panorama complet du département, présenté au travers de six entités paysagères : la Beauce, le Perche, le Perche Gouet, le Thimerais-Drouais, la vallée de l'Eure et la vallée du Loir. Enfin, il y a une page de présentation de l'association Eure-et-Loir Nature avec un lien vers son site et son agenda de sorties.

- Le site internet du Comité départemental de tourisme d'Eure-et-Loir : <http://www.123randonnee.fr>

Proposé par le Comité départemental du tourisme de l'Eure-et-Loir, 123randonnee.fr recense plus de 150 itinéraires de randonnées à pied, à vélo, à VTT ou à cheval à travers le département ce qui correspond à 3500 km de sentiers balisés dont 500 de grande randonnée. Plus d'une centaine d'itinéraires sont téléchargeables gratuitement. La plupart des sites euréliens préservés par le Conservatoire y sont représentés et/ou illustrés mais il y aurait un travail de mise à jour à envisager.

- Le sentier de Grande Randonnée n°22, intitulé « De Paris au Mont-Saint-Michel à partir de la banlieue parisienne », traverse 5 départements : les Yvelines au départ de la forêt de Rambouillet, l'Eure-et-Loir, l'Eure, l'Orne et la Manche à l'arrivée au Mont-Saint-Michel. Une variante du GR 22 allant jusqu'à Boncourt passe par le fond de la Vallée des Cailles. Ce tronçon est emprunté pour le retour de la boucle de découverte du site du Conservatoire et pour l'aller du circuit du CDT 28.

- Le circuit La Vallée des Cailles du CDT 28 : parcours de 5 km non balisé sur le terrain (plaquette disponible auprès du CDT 28 et téléchargeable sur le site <http://www.123randonnee.fr>). Ce circuit part de Boncourt par la D21 et tourne à droite par le chemin des Coutumes. Il emprunte la variante du GR22 jusqu'à la lisière des bois (laisse le chemin de la boucle du Conservatoire sur la droite), puis tourne à droite pour monter le coteau et pratiquement rejoindre la route des Fours à chaux. Ensuite, il passe par la forêt pour rejoindre le chemin « retour » de la boucle Conservatoire et la fourche de départ. Il est vraiment important pour la préservation du site d'homogénéiser ce circuit avec celui proposé par le Conservatoire et de baliser clairement ce dernier sur le terrain.

- La carte guide de la forêt domaniale de Dreux :
Editée en 2001, dans le cadre de la charte départementale pour l'environnement d'Eure-et-Loir, la carte guide propose un plan détaillé de la forêt de Dreux complété d'informations sur l'histoire du site, son patrimoine naturel et son mode de gestion. Elle résume aussi les différents sentiers de randonnée proposés (circuit 1 du Topoguide « l'Eure et Loir ... à pieds » et GR22). Une charte du promeneur en forêt rappelant les comportements à adopter est également proposée. La carte guide de la forêt domaniale de Dreux est rééditée en 2011 à 10 000 exemplaires dans le cadre de la convention de partenariat entre le Conseil général et l'Office national des forêts.

- Le Topo guide « L'Eure-et-Loir... à pieds » :
Ce topo guide est en vente sur le site de la Fédération française de randonnée <http://www.ffrandonnee.fr/boutique/topo-guide.aspx?ref=D028> . Il présente, entre autres, le circuit de Petite Randonnée n°1 « Invitation en vallée de l'Eure » qui part d'Anet (aire de la friche, près du château) pour rejoindre Boncourt.. Ce circuit fait 9 km, il est balisé jaune quand il ne suit pas le GR22 où il est alors balisé blanc et rouge. Ce circuit est représenté, entre autres, sur la nouvelle édition de la carte guide de la forêt domaniale de Dreux.

- La carte guide touristique de l'Eure-et-Loir :
Cette carte rassemble les informations pratiques pour préparer son séjour en Eure-et-Loir : musées, monuments, sites ouverts à la visite et aussi activités de loisirs.

- Le dépliant « loisirs de pleine nature en Eure-et-Loir » :
Ce dépliant répertorie et localise sur la carte d'Eure-et-Loir toutes les possibilités de randonnées à pied, à vélo, en VTT, à cheval ou en canoë-kayak mais également les golfs, ou autres activités plus insolites. Cette action a été financée par le Conseil général dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles.

- Les « guides nature » d'Eure et Loir nature :
Eure-et-Loir nature a publié un dépliant « Vallée de l'Eure, Drouais et Thymerais » qui présente, entre autres, le même circuit que celui « La Vallée des Cailles » du CDT 28. Il existe aussi deux autres dépliants sur le « Perche et le faux-Perche » et sur la « Beauce et la vallée du Loir ».

- L'exposition « Les Orchidées sauvages de la région Centre » :
La Société française d'orchidophilie Centre Loire a créé une exposition pédagogique visant à la sensibilisation du public. Composée de 10 panneaux format 80x100, l'exposition présente de manière simple et illustrée les caractéristiques des orchidées sauvages de la région Centre. Les panneaux thématiques illustrent successivement leurs milieux de vie, leur morphologie, leurs modes de reproduction ainsi que les différentes atteintes qui les menacent quotidiennement. Cette exposition éducative s'adresse à tous publics que se soit dans le cadre scolaire dès le collège ou pour du grand public. Elle peut être mise à disposition sur demande ou présentée lors de différentes manifestations.



- L'exposition « Les orchidées sauvages de la région Centre » :
David Greyo, photographe naturaliste, a créé cette exposition qui présente 42 espèces d'orchidées de la région avec une photo par espèce et une petite anecdote. Elle est accompagnée d'un livret pédagogique à imprimer.
- L'exposition « La nature en Eure-et-Loir » d'Eure-et-Loir nature :
L'association eurélienne a créé différents panneaux dont deux nous intéressent particulièrement pour la Vallée des Cailles : « Pelouses calcicoles » et « Drouais/Thymerais ». Ce sont des grands panneaux en bois qui peuvent être posés par terre ou fixés sur des grilles.
- L'exposition « Natura 2000 » :
Il existe une exposition Natura 2000 de différents milieux, créée par la DREAL Centre, dont un panneau illustre les pelouses calcicoles.
- Randonnées pédestres de l'Office du tourisme des amis d'Anet :
 - o Un parcours de 7 km s'adressant aux débutants « Immersion en forêt domaniale de Dreux » est proposé par l'Office du tourisme des amis d'Anet. Il passe par la route des Coutumes qui traverse la forêt puis passe par le chemin retour de la boucle Conservatoire en haut de coteau.
 - o Un autre parcours au départ de Boncourt « Vallée royale de l'Eure : Boncourt et la Vallée des Cailles » permet de découvrir le patrimoine bâti de cette commune et de terminer la balade par la Vallée des Cailles.

1.c) Structures relais possibles et acteurs de l'EEDD

Sur le secteur de Boncourt, il existe trois structures d'accueil touristique :

- Office du tourisme d'Anet : 2 930 visiteurs guichets en 2009 dont 32,4% d'euréliens.
- Office du tourisme de Dreux : 9 277 visiteurs guichets en 2009 dont 81,8% d'euréliens.
- Office du tourisme du Pays Houdanais (78).

Nous remarquons que le public local préférentiellement visé par les actions de sensibilisation du Conservatoire est très bien représenté dans ces structures et qu'il est nécessaire de continuer le travail de valorisation des sites Conservatoire auprès d'elles.

TABLEAU 17 : RELAIS DE DIFFUSION POSSIBLES

Structure	Activités	Contact	Partenariat existant ou possible
Mairie de Boncourt	Administration	M. Jean-Claude Delanoë, Maire place de l'église 28260 Boncourt mairie.boncourt1@orange.fr http://www.am28.net/boncourt/index.php Tel : 02.37.41.93.39	Diffusion plaquettes, calendriers des balades nature et affiches des animations
Communauté de communes Val d'Eure et Vesgre	Administration	Mme Martine Rousset, présidente, maire d'Ezy-sur-Eure (27) 37 route d'Oulins BP 90045 28260 ANET val.eure.vesgre@orange.fr Tel. : 02.37.62.22.48 Fax : 02.37.62.23.02	
CG28	Administration	Monsieur le Président du Conseil général Hôtel du Département 1, Place Châtelet 28026 Chartres cedex public@cg28.fr http://www.cg28.fr Tel. : 02 37 20 10 10	Diffusion plaquettes et calendriers des balades nature
CDRP 28 (CODERANDO)	Randonnée pédestre	C.D.T. 10 rue du Docteur-Maunoury 28002 CHARTRES infos@123randonnee.fr	
OT Les Amis d'Anet	Tourisme	8 rue Delacroix BP 38 28260 ANET maisondutourisme.anet@wanadoo.fr	Diffusion plaquettes, calendriers des balades nature et affiches des animations
OT de Dreux	Tourisme	9 cour de l'Hôtel Dieu 28100 DREUX contact@ot-dreux.fr http://www.ot-dreux.fr/ Tel. : 02 37 46 01 73	
OT du Pays Houdanais (78)	Tourisme	4, place de la Tour - BP2 78550 HOUDAN otph@cc-payshoudanais.fr http://www.cc-payshoudanais.fr Tel. : 01 30 59 53 86 Fax. : 01 30 59 66 84	
Eure-et-Loir Nature	Nature	Maison de la Nature et de l'Environnement Rue des Chavannes 28630 MORANCEZ m.rousseau.eln@wanadoo.fr Tel. : 02 37 30 96 96	Diffusion plaquettes et calendriers des balades nature
SARL Canoë Nature Anet	Sport	chemin du Roy 28260 Anet canoenature@sfr.fr http://www.canoe-nature.com Tel. : 06.16.89.31.25	

2. ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EQUIPEMENTS EN VIGUEUR SUR LE SITE

2a) Bilan des animations sur le site

TABEAU 18 : BILAN DES ANIMATIONS ENCADREES SUR LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DES CAILLES

Année	Scolaires		Grand public	
	Nb de séances	Nb de jeunes	Nb de séances	Nb de personnes
PAR LE CONSERVATOIRE				
2000			1	13
2001	1	40	1	12
2003			2	31
2004			1	45
2005			2	16
2007			2	40
2008			1	11
2009			2	46
2010	1	27	3	55
PAR DES PARTENAIRES*				
2000			2	60
2002			2	35
2003			1	20
2004			1	6

Le principal partenaire qui intervenait sur ce site est l'association Eure-et-Loir nature par l'intermédiaire de Michel Joly de 2000 jusqu'en 2004. Au total depuis 2000, ce ne sont pas moins de 457 personnes qui ont pu bénéficier d'explications sur le site, sa faune, sa flore et sa gestion par un animateur nature. Cette forte participation est due à l'investissement du conservateur bénévole du site, qui y mène deux à trois animations par an et qui diffuse largement les informations sur les actions menées localement.

Le 10 mai 2003, la réunion publique de présentation du plan de gestion en salle ainsi qu'une sortie sur site ont été suivies par 26 personnes. Le 25 septembre 2004, l'inauguration du sentier a permis à 45 personnes de découvrir les nouveaux aménagements.

Le maire de Boncourt souhaite fortement qu'une action pédagogique soit mise en place pour les écoles du canton d'Anet. Quelques interventions et un début de partenariat ont été initiés par le conservateur bénévole du site pour l'école de Berchères-sur-Vesgre.

2b) Bilan des équipements et infrastructures existants

Accès et stationnement :

La plupart du temps, les personnes venant visiter ce site stationnent leurs véhicules sur la place de l'église de Boncourt (capacité d'une douzaine de véhicules environ) puis suivent le sentier aménagé. Ce parking est celui qui est préconisé par le Conservatoire et le CDT 28 pour leurs circuits respectifs. Le stationnement sur le tournebride est aussi à envisager.

Le circuit de PR n°1 « Invitation en vallée de l'Eure » du topoguide « L'Eure-et-Loir... à pieds » préconise un départ du parking de l'aire de la friche près du château d'Anet.

La forêt de Dreux regorge d'allées pouvant mener au site et rejoindre la boucle Conservatoire, ce qui a pu poser des problèmes par le passé à cause des véhicules motorisés qui pénétraient sur le site. De multiples chemins d'exploitation piétonniers et/ou cyclables rejoignent aussi le site avec du nord au sud :

- la « route des Coutumes », emprunté par le circuit de l'office du tourisme,
- la « vigne d'Anet »,
- le prolongement en sentier de la « route Bardaut »,
- le prolongement en sentier de la « route du Trou Muguet »,

- la « route de la Ronce » qui rejoint le site naturel préservé de la Côte de Montreuil par la distance la plus courte possible soit environ 7,8 km.

Un sentier ou ligne de coupe rejoint aussi le site au niveau de la route des Coutumes et six autres rejoignent la Réserve par sa partie sud à travers le bois de la Ronce. Le principal accès au site reste tout de même le GR 22. A noter aussi que le futur site préservé de la Côte de Boncourt n'est qu'à environ 1,7 km de la fourche séparant le GR 22 du sentier « aller » du Conservatoire passant en haut de coteau.

Aménagements :

Un sentier de découverte de 3,9 km à partir du parking de l'église de Boncourt (2,8 km à partir de la « fourche GR22 »), a été inauguré en septembre 2004. Il est entretenu annuellement.

Les visiteurs empruntent la D21 en direction de Rouvres puis tournent à droite dans le chemin des Coutumes, la Réserve est alors signalée par un panneau vert avec une flèche partant à droite.

A la fourche GR22, un panneau A3 présentant la carte du sentier proposé et quelques espèces phares du site a été détérioré. Il sera remplacé par un panneau directionnel dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion (voir CARTE 12, page 63).

Aux abords des pelouses, en haut de coteau, le sentier est muni d'un grand panneau d'information présentant la Vallée des Cailles et ses richesses naturelles.

Le sentier est complété par plusieurs équipements fixes de canalisation de la fréquentation (pieux, chicane, escaliers...) et de panneaux « Site Naturel Préservé ».



Panneau d'information du site de la Vallée des Cailles

TABLEAU 19 : HISTORIQUE DE L'INSTALLATION DES INFRASTRUCTURES

Année	Opération	Prestataire	Date facture	Montant
2003	Ouverture chemin sur 800 m	ADSEA	25/11/03	3 111,00 €
	Pose de panneaux indicateurs	ADSEA	22/01/04	82,00 €
2004	Installation du panneau d'information	ADSEA	07/10/04	370,00 €
	Entretien chemin	ADSEA	07/10/04	4 030,00 €
	Fabrication et pose de deux chicanes	ADSEA	07/10/04	660,00 €
	Fabrication et pose de 20 poteaux balise	ADSEA	07/10/04	672,00 €
2005	Entretien chemin	ADSEA	19/07/05	400,00 €
2006	Entretien sentier (2 passages)	ADSEA	22/11/06	400,00 €
2007	Entretien sentier (1 passage)	ADSEA	31/08/07	176,74 €
2008	Entretien sentier	ADSEA	17/09/08	150,00 €
TOTAL				41396,98

Plusieurs épisodes de vandalisme se sont succédés depuis la pose des équipements. La barrière coulissante à l'entrée du sentier a été cassée puis remplacée en 2009. La chicane située sur la jonction du sentier de découverte avec le GR22 modifié en fonds de vallée a également été vandalisée à plusieurs reprises et le panneau d'information qui y était fixé a été volé.

Publication :

En 2004, le Conservatoire a créé une plaquette de présentation du site naturel préservé de la Vallée des Cailles. Elle a été éditée en 5000 exemplaires et est en rupture de stock depuis 2010.



3. CAPACITE A ACCUEILLIR DU PUBLIC

3a) Contraintes écologiques : sensibilités des habitats et des espèces

Les contraintes écologiques sont essentiellement liées à la sensibilité au piétinement des pelouses calcaires et à l'attractivité des orchidées pour la cueillette en période de floraison. En l'absence d'écocompteur, il est difficile d'évaluer la fréquentation du site mais nous savons qu'il est principalement visité durant le printemps et l'été, période sensible pour les pelouses calcaires, ses insectes et ses orchidées. Il est donc impératif que le public soit informé sur l'obligation de rester sur le sentier et l'interdiction de la cueillette, notamment pendant cette période. Le balisage du sentier, le panneau d'information et les différents panneaux « Site Naturel Préservé » devraient limiter ces problèmes.

3b) Contraintes techniques

Le site naturel est incompatible à l'heure actuelle avec une ouverture aux personnes handicapées, étant donné la forte pente sur une partie du sentier. Il subit encore trop souvent des dégradations des infrastructures et panneaux par vandalisme.

3c) Synthèse de la capacité d'accueil

A l'heure actuelle, le site est bien aménagé pour accueillir du public. Les problèmes de fréquentation par les véhicules à moteur ont été résolus. La canalisation du public a permis de préserver les zones les plus sensibles, la réglementation a été affichée, de nombreuses animations et réunions d'information sont organisées chaque année. Cependant, le sentier doit être redéfini en partie, le balisage et un des panneaux A3 remis en place pour éviter tout piétinement des pelouses et cueillette d'orchidées.

4. POTENTIALITES PEDAGOGIQUES ET ATTRAITS DU SITE

4a) Attraits du site

Attrait paysager :

Le site de la Vallée des Cailles est remarquable par sa situation enclavée entre la forêt domaniale de Dreux et le Bois de la Ronce mais aussi pour ses caractéristiques paysagères originales qui alternent entre les espaces fermés, boisés et les espaces ouverts de cultures (en fond de vallon) et de pelouses calcaires. La beauté de ce paysage se trouve néanmoins de plus en plus menacée par l'enfrichement des pelouses calcicoles et l'avancée des boisements. Cet intérêt paysager est renforcé par l'ambiance calme et méridionale qui se ressent sur ce versant exposé plein sud.

Attrait historique :

Cette vallée, occupée dès la préhistoire, possède de nombreuses traces de silex taillés, ce qui lui procure un intérêt archéologique. Ainsi, le site permet de retracer l'occupation humaine du secteur au fil des âges (préhistoire, paléolithique, néolithique, antiquité, moyen-âge ...)

Attrait écologique :

Ce site est remarquable par la présence de milieux naturels devenus rares. L'ensemble des pelouses de la Réserve représente une superficie importante par rapport à l'aspect relictuel de la plupart des pelouses dans le contexte local et régional. La diversité des habitats naturels permet l'existence de nombreuses espèces végétales auxquelles est corrélée une importante diversité faunistique.

4b) Potentiels pédagogiques

La Réserve offre un potentiel d'interprétation riche et diversifié. Il est possible d'aborder la géologie (carières, dolines...), la climatologie (topoclimat), l'archéologie (présence de silex taillés), la dynamique de végétation, la richesse biologique des pelouses, les plantes messicoles, les boisements forestiers (forêt domaniale de Dreux), la gestion conservatoire...

4c) Itinéraires de découverte

Visites libres :

Les visiteurs libres suivent le sentier et bénéficient d'informations sur le site grâce à un panneau installé le long du parcours.

Visites accompagnées :

En visite guidée, l'animateur peut se permettre d'écarter son groupe du sentier pour faire de meilleures observations naturalistes, tout en signalant que c'est une chose exceptionnelle et en expliquant pourquoi il ne faut pas le faire seul (impact sur les pelouses).

Les thèmes pouvant être abordés en animations scolaires et grand public sont :

Au printemps :

Les pelouses calcicoles et leur dynamique.

Les boisements et la forêt de Dreux.

Les orchidées.

Les plantes messicoles.

Les reptiles.

Les insectes.

Les oiseaux.

A l'automne :

La gestion Conservatoire.

La gestion de l'Office National des Forêts.

Toute l'année :

La déprise agricole.

Les géologie et géomorphologie.

Le paysage.

L'histoire du site : archéologie.

Les Réserves Naturelles Régionales.

E – Enjeux de conservation et valorisation

1. ENJEUX DE CONSERVATION

Enjeux prioritaires :

Maintien des pelouses calcicoles et de la végétation messicole

Les pelouses calcicoles constituent l'enjeu principal du site, ce qui a motivé son classement en Réserve Naturelle Volontaire en 1999. Ces habitats restent la priorité principale de restauration et d'entretien écologique de la Vallée des Cailles. Un enjeu existe également concernant les espèces végétales liées aux cultures (espèces messicoles), dont la préservation dépend directement des conditions de travail du sol et de l'apport d'intrants ou non.

Corridors écologiques

Outre le maintien des pelouses existantes dans un bon état de conservation, la reconnexion des fragments de pelouses calcicoles isolées constitue un second enjeu majeur de la Réserve, pour la préservation de l'habitat en lui-même et de la flore qui le compose mais aussi pour le déplacement et la préservation des populations animales inféodées à ces pelouses, notamment invertébrées.

Limiter les populations de plantes invasives

Le développement incontrôlé des espèces invasives constitue une raison de la perte de biodiversité en France. Au niveau local, certaines des pelouses de la vallée des Cailles sont menacées à moyen terme par le développement du Robinier faux-acacia. La renaturation de l'ancienne décharge municipale répond également à cet enjeu.

2. ENJEUX DE VALORISATION

Enjeux prioritaires :

Intégration et appropriation locale du site

Il s'agit de développer et maintenir le relationnel local autour du site sur la commune de Boncourt bien entendu mais aussi sur les communes limitrophes abritant d'autres pelouses calcicoles (Montreuil, Abondant, Oulins, Rouvres, etc.). Les relations établies dès le classement en Réserve Naturelle Volontaire doivent être pérennisées et continuellement renforcées. Le classement en Réserve Naturelle Régionale constitue un nouvel événement important dans la vie du site qu'il s'agit de valoriser, en planifiant des opérations de communication autour du site et de sa mise en valeur.

Sensibilisation aux richesses et à la préservation des pelouses sèches calcicoles

L'enjeu est de pouvoir s'appuyer sur la richesse naturelle en orchidées et le charisme de ce groupe floristique pour montrer au grand public et aux acteurs locaux la partie cachée de la biodiversité, les objectifs et les méthodes du Conservatoire, et tisser des liens avec les personnes rencontrées. Cela pourra être réalisé à l'aide des animations nature, des chantiers bénévoles, des visites thématiques et ciblées envers les élus, les scolaires, les partenaires, et des relations avec la presse locale.

Compatibilité fréquentation / préservation

L'enjeu reste important, même si la gestion de la fréquentation fait l'objet d'aménagements spécifiques depuis la création du sentier de découverte et du renforcement de l'information du public et du contrôle des contrevenants. Le site doit être maintenu ouvert au public pour servir de support à l'éducation à l'environnement (voir enjeu précédent), sans pour autant que cela nuise à la préservation de son patrimoine naturel.

3. ENJEUX DE CONNAISSANCE

Enjeux prioritaires :

Evolution de la flore calcicole des pelouses

L'évolution de la flore des pelouses xérophiles et mésoxérophiles, et des populations d'orchidées peut servir d'indicateur de la bonne restauration des milieux ouverts.

Améliorer la connaissance de la faune de la Réserve (pelouses et boisements, orthoptères, lépidoptères, coléoptères, araignées, reptiles)

Les connaissances liées aux espèces invertébrées des boisements et des pelouses doivent être améliorées, par l'inventaire ponctuel ou le suivi sur un plus long terme. Les peuplements d'orthoptères et de lépidoptères constituent notamment de bons indicateurs de la qualité des pelouses et de leur évolution. Les découvertes récentes faites sur les araignées qu'il faudra développer.

TABLEAU 20 : SYNTHÈSE DES ENJEUX DE CONSERVATION ET VALORISATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

Thématiques	Enjeux prioritaires	Enjeux secondaires	Enjeux potentiels
ENJEUX DE CONSERVATION			
Fonctionnement global	- Corridors écologiques (connecter les pelouses entre elles) - Pratiques culturales		
Habitats	- Pelouse calcicole xérophile - Pelouse calcicole méso-xérophile - Ourlet calcicole thermophile	Végétation messicole des bords de culture	Hêtraie-chênaie atlantique à Lauréole
Espèces végétales	- Epipactis atrorubens - Gentianella germanica - Spiranthes spiralis - Iberis amara - Ononis pusilla - Bupleurum baldense	- Limodorum abortivum - Pulsatilla vulgaris - Orobanche teucirii - Sesleria caerulea - Teucrium botrys	- Galeopsis angustifolia - Cephalanthera damasonium - Ophrys fuciflora - Koeleria vallesiana
Espèces animales	Pardosa bifasciata	- Lacerta viridis - Myotis emarginatus - Myotis myotis	
ENJEUX DE VALORISATION			
Potentialité pédagogique	Sensibiliser le public et les scolaires à la préservation des espaces naturels		
Préservation et valorisation	Amélioration de la compatibilité entre utilisation et fréquentation du site et sa conservation Intégration et appropriation locales du site		
ENJEUX DE CONNAISSANCE			
Habitats	Suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles		
Espèces végétales	Flore des pelouses calcicoles	Flore messicole	
Espèces animales	- Azuré du serpolet - Orthoptères	- Mollusques - Araignées	



SECTION C - GESTION DU SITE



Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé

A – Description des objectifs du site

1. OBJECTIF A LONG TERME 1 : AMELIORER ET MAINTENIR LES PELOUSES SECHES CALCICOLES ET LES LISIERES POUR LA CONSERVATION DES ESPECES INFEODEES

Objectif du plan 1.1 : restaurer les habitats de pelouses

Enjeu(x) concerné(s) : pelouses sèches calcicoles, flore et faune associés.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, surface restaurée totale.

Objectif du plan 1.2 : entretenir les pelouses existantes

Enjeu(x) concerné(s) : pelouses sèches calcicoles, flore et faune associés.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, surface entretenue annuellement, évolution des populations de la flore patrimoniale et des populations d'insectes.

Objectif du plan 1.3 : limitation des populations d'espèces végétales invasives

Enjeu(x) concerné(s) : pelouses sèches calcicoles, flore et faune associés.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, évolution des populations d'espèces végétales invasives.

2. OBJECTIF A LONG TERME 2 : AMELIORER ET MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PARCELLES AGRICOLES ET FORESTIERES

Objectif du plan 2.1 : favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

Enjeu(x) concerné(s) : milieux cultivés, flore et faune associées.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, évolutions des pratiques culturales.

Objectif du plan 2.2 : améliorer la gestion des parcelles forestières

Enjeu(x) concerné(s) : habitats forestiers, flore et faune associées.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, évolutions des pratiques sylvicoles.

3. OBJECTIF A LONG TERME 3 : REHABILITER ET PRESERVER LES ANCIENNES ZONES D'ACTIVITES

Objectif du plan 3.1 : fermer et renaturer l'ancienne décharge municipale

Enjeu(x) concerné(s) : milieux naturels, aspect paysager.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations.

4. OBJECTIF A LONG TERME 4 : AMELIORER LES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Objectif du plan 4.1 : suivre la flore pour l'évaluation des opérations de gestion

Enjeu(x) concerné(s) : pelouses calcicoles, flore associée.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, évaluation des associations végétales.

Objectif du plan 4.2 : compléter les connaissances faunistiques

Enjeu(x) concerné(s) : pelouses calcicoles, faune associée.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, listes d'espèces recensées sur la Réserve.

5. OBJECTIF A LONG TERME 5 : ASSURER LA COMPTABILITE ENTRE LA FREQUENTATION ET LA PRESERVATION DE LA RESERVE

Objectif du plan 5.1 : favoriser la fréquentation sur la Réserve

Enjeu(x) concerné(s) : amélioration de la compatibilité entre utilisation/fréquentation et préservation de la Réserve.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : suivi de la fréquentation de la Réserve, analyse des données des éco-compteurs.

Objectif du plan 5.2 : encourager l'intégration et l'appropriation locale de la Réserve

Enjeu(x) concerné(s) : intégration et appropriation locale de la Réserve.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations.

Objectif du plan 5.3 : assurer l'information des usagers et le respect de la réglementation de la Réserve

Enjeu(x) concerné(s) : amélioration de la compatibilité entre utilisation/fréquentation et préservation de la Réserve.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : mise en place d'une signalétique et d'infrastructures, taux de réalisation des opérations liées à la communication.

6. OBJECTIF A LONG TERME 6 : SENSIBILISER A LA BIODIVERSITE, AUX ESPACES NATURELS ET A LEUR GESTION

Objectif du plan 6.1 : utiliser la Réserve comme support d'éducation à l'environnement

Enjeu(x) concerné(s) : sensibiliser le public et les scolaires à la préservation des espaces naturels de la Réserve.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : bilan des animations grand public et scolaires, réunions publiques et chantiers de bénévoles, revues de presse (listing des articles, annonces faites chaque année)...

Objectif du plan 6.2 : concevoir des outils de découverte et de sensibilisation

Enjeu(x) concerné(s) : sensibiliser le public aux richesses et à la préservation des pelouses sèches calcicoles.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, réalisation d'outils de communication.

7. OBJECTIF A LONG TERME 7 : ASSURER LA GESTION COURANTE ET LA MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE DE LA RESERVE

Objectif du plan 7.1 : mettre en cohérence le foncier avec l'intérêt patrimonial de la Réserve

Enjeu(x) concerné(s) : cohérence foncière, préservation des parcelles alentours.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations, contractualisation avec les propriétaires voisins.

Objectif du plan 7.2 : évaluer la réalisation du plan de gestion

Enjeu(x) concerné(s) : réalisation optimale des objectifs de conservation, facilitation des opérations de gestion.

Indicateurs potentiels de suivi et d'évaluation : taux de réalisation des opérations.

TABLEAU 21 : SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN ET DES OPÉRATIONS TECHNIQUES DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DES CAILLES

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code	Opérations	Priorité
OLT1 : Améliorer et maintenir les pelouses sèches calcicoles et les lisières pour la conservation des espèces inféodées	OP1.1 : Restaurer les habitats de pelouses	GH1	Chantier de restauration de milieux ouverts	1
	OP1.2 : Entretenir les pelouses existantes	GH2	Chantier d'entretien de milieux ouverts	1
		GH3	Chantier d'entretien de milieux ouverts par fauche	1
	OP1.3 : Limitation des populations d'espèces végétales invasives	GH17	Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	1
OLT2 : Améliorer et maintenir la biodiversité des parcelles agricoles et forestières	OP2.1 : Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	AD1	Maintien de bandes de cultures labourées favorables à la flore messicole	2
		AD2	Orienter les exploitants vers des modes de culture extensifs	2
	OP2.2 : Améliorer la gestion des parcelles forestières	AD3	Accompagner la commune de Boncourt dans ses pratiques sylvicoles	2
OLT3 : Réhabiliter et préserver les anciennes zones d'activités	OP3.1 : Fermer et renaturer l'ancienne décharge municipale	GH8	Renaturation de l'ancienne décharge municipale	2
OLT4 : Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques	OP4.1 : Suivre la flore pour l'évaluation des opérations de gestion	SE1	Suivi floristique des opérations de gestion	1
		SE2	Suivi des Chiroptères	2
	OP4.2 : Compléter les connaissances faunistiques	INV1	Inventaire et suivi de l'Azuré du serpolet	1
		INV2	Inventaire et suivi des araignées	2
		INV3	Inventaire et suivi des Orthoptères	1
		INV4	Complément d'inventaires entomologiques	2
		INV5	Inventaire et suivi des reptiles	3
OLT5 : Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve	OP5.1 : Favoriser la fréquentation sur la Réserve	FA1	Redéfinition du parcours du sentier de découverte	1
		IO2	Entretien du sentier de découverte	1
		FA2	Coordination et suivi de la fréquentation de la Réserve	1
	OP5.2 : Encourager l'intégration et l'appropriation locale de la Réserve	FA3	Développement et suivi de la communication	1
		FA4	Mener une étude d'interprétation à l'échelle du réseau de pelouses du Drouais	1
	OP5.3 : Assurer l'information des usagers et le respect de la réglementation de la Réserve	FA9	Renouvellement de la signalétique de la Réserve	1
		IO1	Surveillance et entretien des infrastructures	1
		IO3	Limitation de la circulation motorisée depuis la forêt domaniale	1
		FA5	Réalisation d'animations grand public	1
OLT6 : Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion	OP6.1 : Utiliser la Réserve comme support de l'éducation à l'environnement	FA6	Réalisation d'animations et de projets pédagogiques en milieu scolaire	1
		FA7	Rédaction de la plaquette de présentation de la Réserve	1
	OP6.2 : Concevoir des outils de découverte et de sensibilisation	FA8	Editer un livret de découverte des pelouses calcicoles de la Vallée de l'Eure et Drouais	1
		AD4	Contractualiser avec des propriétaires riverains sur les parcelles écologiquement proches	2
OLT7 : Assurer la gestion courante et la maîtrise foncière et d'usage de la Réserve	OP7.1 : Mettre en cohérence le foncier avec l'intérêt patrimonial de la Réserve	AD5	Evaluation de la gestion à mi-parcours	1
		AD6	Réunion annuelle du comité consultatif de gestion	1
	OP7.2 : Evaluer la réalisation du plan de gestion	AD7	Evaluer puis renouveler le plan de gestion	1

Opérations de gestion et suivi écologique à réaliser



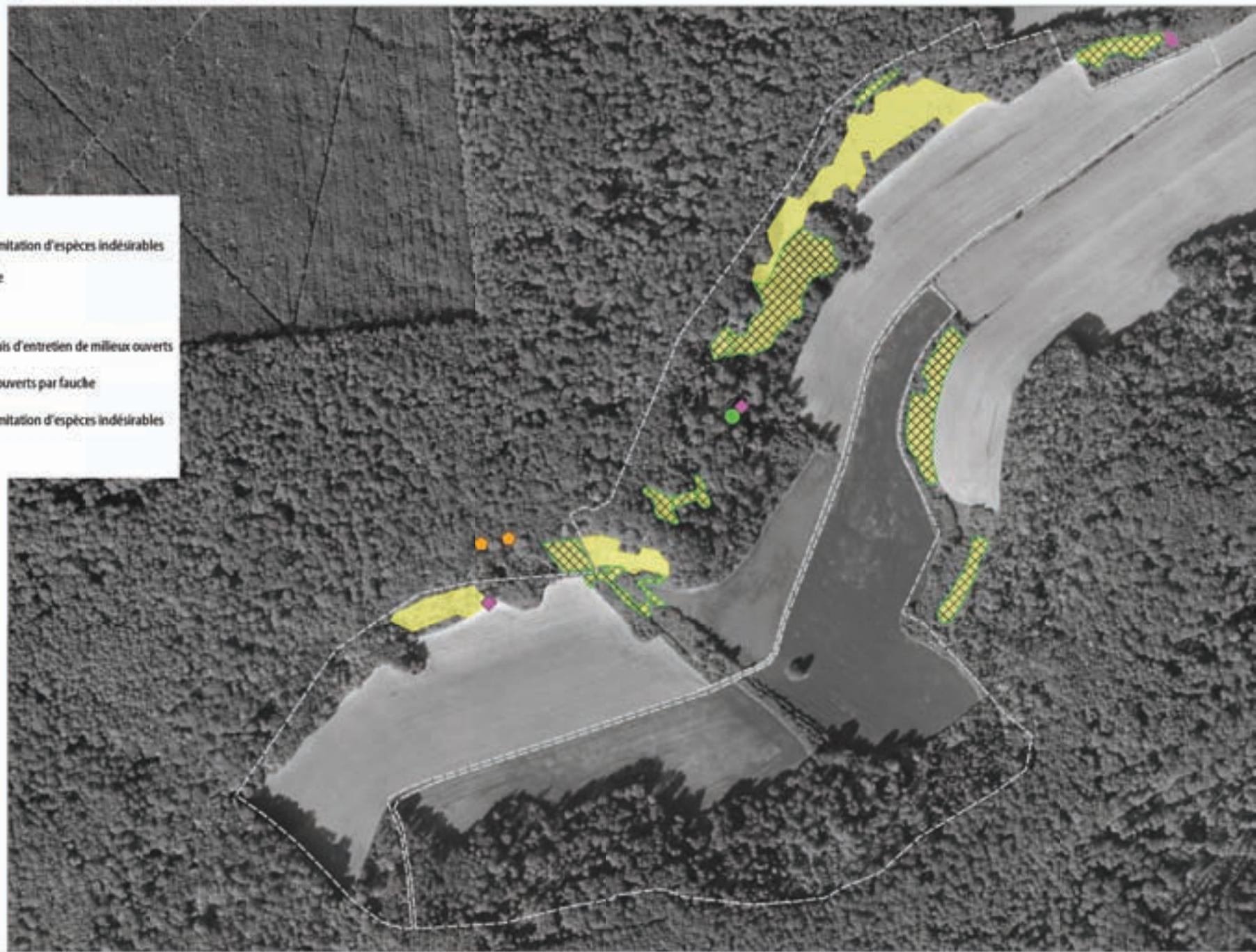
0 30 60 mètres

1:6000



COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2017 IGN® BD Carthage

-  GH17 Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables
-  GH8 Renaturation ancienne décharge
-  SE2 Suivi des Chiroptères
-  GH1, GH2 Chantier de restauration puis d'entretien de milieux ouverts
-  GH3 Chantier d'entretien de milieux ouverts par fauche
-  GH17 Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables
-  Périmètre de la réserve



Orientation de gestion et d'aménagement à réaliser



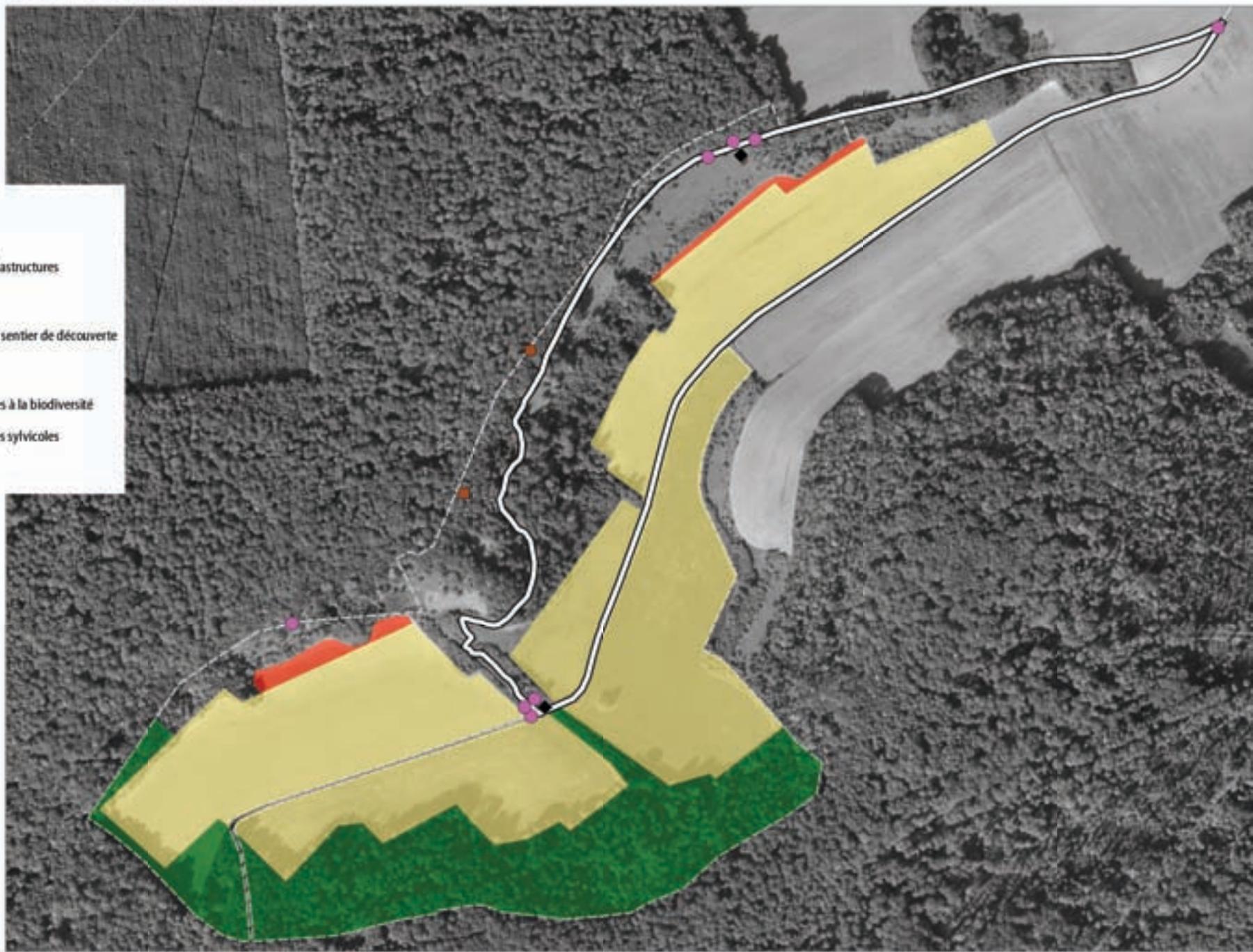
0 30 60 mètres

1:6500



COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2017 IGN® BD Carthage

- ◆ FA2 Pose d'écomètre
- IO1 Surveillance et entretien des infrastructures
- IO3 Installation de pieux en bois
- IO2, FA1 Redéfinition et entretien du sentier de découverte
- AD1 Maintien de la flore messicole
- AD2 Orientations agricoles favorables à la biodiversité
- AD3 Accompagnement des pratiques sylvicoles
- Périmètre de la réserve



Infrastructure pour l'accueil et l'information du public



ESPACES NATURELS de la région Centre

0 30 60 mètres

1:6500



-  Barrière
-  Chicane
-  Ecocompteur double sens
-  Ecocompteur simple sens
-  Installation de pieux en bois
-  Panneau "Site naturel préservé"
-  Panneau d'information
-  Panneau directionnel
-  Sentier de découverte
-  Périmètre de la réserve

COPIES ET REPRODUCTIONS INTERDITES - 2007 IGN® BD Carthage



Source :Cen Centre 2010

Réalisation : RR PBL PS, Décembre 2011

B - Opérations techniques

N.B. : la Vallée des Cailles est incluse au site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents ».

Chaque opération potentiellement contractualisable en contrat Natura 2000 est indiquée par les lignes « opération Natura 2000 » et « habitats et espèces N2000 favorisés par l'action ».

Les superficies indiquées pour chaque opération précisent la surface totale concernée par l'action sur l'emprise de la Réserve.

1. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

GH1 – Chantier de restauration de milieux ouverts

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir les pelouses sèches calcicoles et les lisières pour la conservation des espèces inféodées	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Restaurer les habitats de pelouses	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : voir carte 10 de localisation des opérations de gestion page 60		SUPERFICIE : 1,1 ha										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Au préalable, dégager le secteur par broyage de la fruticée. Bûcheronner les arbres sélectionnés, couper le houppier, débiter le tronc pour évacuation ou stérage sur place. Broyer les branchages et ramasser l'ensemble des résidus broyés pour évacuation. Rogner les souches. Les années suivantes un entretien de la zone sera réalisé par l'action GH2 puis GH3. Un suivi photographique pourra être mis en place, il facilitera l'évaluation de l'opération lors du bilan à mi-parcours du plan de gestion.												
OPERATION NATURA 2000 : A 323 01P : Chantier de restauration de milieux ouverts												
HABITATS ET ESPECES N2000 FAVORISES PAR L'ACTION : 6210* : Pelouses semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire												
PERIODE D'INTERVENTION : automne-hiver (en période sèche)												
COUT DE REFERENCE : 5 400€/ha : broyage et exportation ; 100€/arbre : bûcheronnage												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 5j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	5											

GH2 – Chantier d'entretien de milieux ouverts

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir les pelouses sèches calcicoles et les lisières pour la conservation des espèces inféodées	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Entretien des pelouses existantes	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : surfaces non accessibles au pâturage ou peu productives		SUPERFICIE : 1,1 ha										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Opération d'entretien avec ramassage et évacuation des rémanents. Sur les secteurs non accessibles aux véhicules, les rémanents devront être broyés et entreposés sur des placettes de stockage avec possibilité de brûlage sur tôle (autorisation permanente avec arrêté préfectoral sur l'ensemble du département eurélien). Après trois années d'entretien annuel, l'action GH3 prendra le relais.												
OPERATION NATURA 2000 : A 323 05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par action mécanique												
HABITATS ET ESPECES N2000 FAVORISES PAR L'ACTION : 6210* : Pelouses semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire												
PERIODE D'INTERVENTION : automne-hiver												
COUT DE REFERENCE : entretien : 2 000€/ha												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 2j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		2	2	2								

GH3 – Chantier d'entretien de milieux ouverts par fauche

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir les pelouses sèches calcicoles et les lisières pour la conservation des espèces inféodées	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Entretien des pelouses existantes	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : voir carte 10 de localisation des opérations de gestion page 60		SUPERFICIE : 2,71 ha										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Opération d'entretien par fauche avec exportation. Selon les opportunités, l'entretien des pelouses pourra être réalisé par pâturage. Les terrains seront alors confiés gracieusement à un éleveur local via une convention de mise à disposition. Il sera nécessaire de fixer un cahier des charges et un cahier de pâturage compte-tenu des contraintes liées au site (surfaces disponibles faibles, productivité des pelouses faibles à moyenne, parcelles non clôturées, dynamique naturelle des ligneux). Une enveloppe budgétaire sera alors nécessaire pour prendre en charge les équipements pastoraux.												
OPERATION NATURA 2000 : A 323 04R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par fauche												
HABITATS ET ESPECES N2000 FAVORISES PAR L'ACTION : 6210* : Pelouses semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire												
PERIODE D'INTERVENTION : automne-hiver												
COUT DE REFERENCE : 2 000€/ha												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 2j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

GH17 – Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir les pelouses sèches calcicoles et les lisières pour la conservation des espèces inféodées	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Limitation des populations d'espèces végétales invasives	PRIORITE : 2										
LOCALISATION : voir carte 10 de localisation des opérations de gestion page 60		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : <u>Robinier faux-acacia :</u> Certains habitats de pelouses sont menacés par la présence du Robinier faux-acacia. Cette espèce exotique à caractère envahissant impacte fortement l'état de conservation, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat et des espèces qui y sont inféodées. Elle est considérée comme espèce invasive avérée prioritaire en région Centre. La faible présence de cette espèce et sa relative stabilité dans le périmètre de la Réserve n'implique pas une intervention prioritaire. Des stations plus importantes de robiniers sont présentes en dehors du périmètre de la Réserve. Des actions de sensibilisation auprès des propriétaires riverains pourront être nécessaires afin d'éviter le développement des repousses sur les parcelles de la Réserve. Des prélèvements pourront être réalisés ponctuellement en vue de fabriquer des piquets, ils seront réalisés sur place par le chargé de gestion écologique du Conservatoire. Dans le cas d'un développement plus important et devenant problématique, les méthodes de limitation du robinier qui évitera l'utilisation de produits chimiques sera étudiée attentivement. Le Groupe de travail plantes invasives en région Centre sera consulté régulièrement pour adapter les modes de gestion à la Réserve.												
<u>GH17b puis GH17a : Buddleia</u> Le Buddleia est également une espèce exogène envahissante qui est considérée en région Centre comme invasive potentielle se propageant uniquement dans les milieux régulièrement perturbés par les activités humaines. Sa présence sur la Réserve est liée aux activités de l'ancienne décharge municipale. Afin de réduire les populations, il conviendra dans un premier temps de veiller à ce que l'ancienne décharge ne fasse plus l'objet de dépôts sauvages (voir action GH8 ci-après). Dans un second temps, il sera réalisé un arrachage mécanique à l'aide d'un treuil électrique, les rémanents seront broyés et les résidus évacués. Les années suivantes un arrachage manuel des rejets sera réalisé. Toute autre méthode de limitation de cette espèce sera étudiée attentivement. Le Groupe de travail plantes invasives en région Centre sera consulté régulièrement pour adapter les modes de gestion à la Réserve.												
OPERATION NATURA 2000 : A 323 20P : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable												
HABITATS ET ESPECES N2000 FAVORISES PAR L'ACTION : 6210* : Pelouses semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire												
PERIODE D'INTERVENTION : année												
COUT DE REFERENCE : non évalué												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 2 puis 1j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

GH8 – Renaturation de l'ancienne décharge municipale

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Réhabiliter et préserver les anciennes zones d'activité	OBJECTIFS DU PLAN : ➡ Fermer et renaturer l'ancienne décharge municipale	PRIORITE : 2										
LOCALISATION : voir carte 10 de localisation des opérations de gestion page 60		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Au sein de la Réserve sont interdits l'abandon, le dépôt ou le jet de tout produit quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site, ou à l'intégrité de la faune ou de la flore. L'ancienne décharge municipale a été fermée par arrêté municipal en 1998. Aucun dépôt ne peut être toléré sur la Réserve. Des actions de renaturation seront mises en œuvre et des alternatives seront proposées aux habitants de la commune pour évacuer leurs déchets verts et surplus de terre. <u>Renaturation :</u> - Régaler les tas de gravats situés au premier plan. - Un apport de terre pourra être réalisé selon les opportunités, en étant vigilant sur les risques de contamination par des stocks de graines exotiques à caractère envahissant. - Arracher les pieds de Buddleja (Arbre à papillon) puis les déposer en centre de compostage. - Bloquer l'accès à l'ancienne décharge par la pose de blocs de grès ou la création d'un fossé ou la plantation d'une haie... - Réaliser une veille sur le développement d'espèces invasives.												
OPERATION NATURA 2000 : A 323 08P : Travail de surface ou décapage léger en milieu sec												
PERIODE D'INTERVENTION : année												
COUT DE REFERENCE : non évalué												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 5j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		5										

2. INVENTAIRE & SUIVI ECOLOGIQUE

SE1 – Suivi floristique des opérations de gestion

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Suivre la flore pour l'évaluation des opérations de gestion	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : secteurs concernés par les opérations de gestion GH1, GH2 et GH3. Voir carte 10 de localisation des opérations de gestion page 60		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Afin d'estimer l'impact des opérations de gestion, on réalisera des suivis floristiques visant à évaluer l'état de conservation et la superficie des différents milieux ouverts présents sur la Réserve. Le travail sera basé sur des relevés phytosociologiques réalisés dans les différentes unités afin de caractériser au mieux le cortège présent, l'état de conservation et la typicité par rapport à un cortège théorique présumé optimal. Les résultats obtenus seront comparés au diagnostic réalisé en début de PG. Un suivi photographique complètera chaque relevé. Chaque relevé comportera trois catégories d'informations : - Géographiques : date, localité, coordonnées, pente, exposition. - Environnementales : lithologie, sol, facteurs biotiques (abrouissement par le gibier, défoliation...), microclimat. - Floristique : liste des espèces végétales, indications quantitatives d'abondance, de recouvrement (échelle des coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet). La fréquence de ce suivi se situe entre 3 et 5 ans. Des relevés complémentaires cibleront la flore messicole, en lien avec l'opération AD1.												
PERIODE D'INTERVENTION : mai à septembre												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques 8j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours			8			8			8			8

SE2 – Suivi des Chiroptères

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Compléter les connaissances faunistiques	PRIORITE : 2										
LOCALISATION : voir carte 10 de localisation des opérations de gestion page 60		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Un suivi des effectifs hivernaux sera réalisé chaque hiver dans les cavités par le personnel du Conservatoire avec l'autorisation préalable de l'Office Nationale des Forêts. Une surveillance automnale pourra compléter le suivi. Les données recueillies seront envoyées aux participants de la campagne hivernale de comptage des Chiroptères en Eure-et-Loir (Eure-et-Loir nature, ONCFS, ONF). PERIODE D'INTERVENTION : janvier/février en cohérence avec les dates du suivi national (1 ^{er} week-end de février)												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques 2j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

INV1 – Inventaire et suivi de l'Azuré du serpolet

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Compléter les connaissances faunistiques

PRIORITE : 1

LOCALISATION : plusieurs sites de pelouses du site Natura 2000 : voir description ci-dessous

SUPERFICIE : -

DESCRIPTION DE L'OPARATION :

L'étude sera confiée à un stagiaire, à l'échelle des sites de pelouses du site Natura 2000 à proximité de la Vallée des Cailles, soit la côte de Montreuil, la côte de Brissard, la vallée Vaubreu, la côte à Bertagnol, la côte du bois des buissons ; puis de l'autre côté de la forêt de Dreux : la côte de Boncourt, la côte de Nantilly, les graviers et le château Jeannet, et la vallée Prunay.

L'étude comprendra les éléments suivants :

- une synthèse bibliographique sur l'Azuré du Serpolet en région Centre et les mentions modernes en Eure-et-Loir,
- un programme de prospections sur les sites cités ci-dessus, couvrant l'ensemble de la période de vol supposée de l'Azuré sur ce secteur, soit de début juin à fin juillet, au moins 3 passages par site sur cette période,
- l'effort de prospection portera essentiellement sur l'Azuré (notamment à la côte Brissard où il a été observé pour la dernière fois en Eure-et-Loir en 2008), mais les autres rhopalocères ainsi que les zygènes seront également inventoriés : identification de l'espèce, estimation des effectifs par classe d'abondance, localisation des espèces patrimoniales,
- caractérisation de l'habitat pour l'Azuré et potentialités de restauration des populations locales si l'espèce est retrouvée,
- propositions de gestion pour favoriser le maintien des populations retrouvées le cas échéant,
- propositions de suivis et d'études complémentaires (inventaire des fourmis par exemple),
- fourniture des données récoltées pour la participation au plan national d'action des *Maculinea*.

L'étude sera confiée à un stagiaire en formation de type Master 2 en écologie et biodiversité, avec une spécialité en entomologie, pour une durée de 6 à 8 mois. Le stagiaire sera encadré par le chargé d'études scientifiques et le responsable scientifique et technique.

Lien avec le PRA *Maculinea* :

Un plan national d'actions en faveur des *Maculinea* a été lancé en 2010 avec pour objectifs : l'évaluation et l'amélioration de l'état de conservation des espèces de *Maculinea*.

Des déclinaisons régionales sont mises en place afin d'assurer la rédaction d'un plan régional d'actions (PRA) et de compléter l'état des connaissances sur les espèces cibles dans la région.

Les orientations du suivi scientifique et des opérations de gestion à poursuivre sur les secteurs concernés devront tenir compte des préconisations du PRA.

PERIODE D'INTERVENTION : avril à septembre

COUT DE REFERENCE : 1/3 du SMIC mensuel et frais de déplacement plafonnés

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : stagiaire 15j ; chargé d'études scientifiques 5j ; responsable scientifique et technique 2j

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours				15	5	2						

INV2 – Inventaire et suivi des araignées

OBJECTIFS A LONG TERME :		OBJECTIFS DU PLAN :		PRIORITE : 2								
❖ Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques		☞ Compléter les connaissances faunistiques										
LOCALISATION : ensemble du site. Etude couplée avec la Côte de Montreuil				SUPERFICIE : -								
DESCRIPTION DE L'OPERATION :												
Protocole (tiré du protocole ROSELIERE édité par l'ANVL) :												
Méthode de capture par piège Barber permettant de collecter les espèces par interception. Ces captures seront complétées par de la chasse à vue et du fauchage/battage de la végétation pour collecter les espèces ne vivant pas au sol.												
Les pièges Barber sont construits à partir de pots en plastique étanches. Les pots sont enterrés dans le sol, le haut du pot devant directement affleurer avec le sol, puis sont remplis d'une solution liquide de conservation (différents mélanges possibles, choix laissé au prestataire) et d'agent mouillant neutre. Une protection contre la pluie doit être installée au dessus du piège tout en veillant à ne pas en occulter l'entrée. D'autre part, une grille à large maille (plus d'1cm) sur le haut du piège permettra d'éviter que des micromammifères, amphibiens et reptiles ne tombent dans le pot.												
Les pièges sont installés dans des zones qui ne seront pas perturbées entre leur mise en place et leur relevé. Leurs positions doivent être bien repérées pour qu'elles puissent être aisément retrouvées.												
Les pièges sont laissés entre avril et juillet, et relevés une fois par semaine. Le contenu récupéré chaque semaine de chaque pot est mis à part et étiqueté correctement.												
L'étude finale comprendra la description du protocole (dont nombre de pots et disposition sur le site par grand type de milieu naturel), la liste exhaustive des espèces identifiées, un extrait des cortèges d'espèces intéressants (rareté régionale ou départementale, limite d'aire de répartition connue, caractéristique d'un milieu particulier, etc.) et des recommandations de gestion si certaines espèces importantes nécessitent un entretien particulier des milieux naturels.												
PERIODE D'INTERVENTION : avril à juillet												
COUT DE REFERENCE : 10 000 € pour une étude à l'échelle de plusieurs sites												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques 3j d'accompagnement												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours			3									

INV3 – Inventaire et suivi des Orthoptères

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Compléter les connaissances faunistiques

PRIORITE : 1

LOCALISATION : ensemble du site. Etude couplée avec la Côte de Montreuil

SUPERFICIE : -

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

L'inventaire des Orthoptères du site permettra de suivre l'évolution de la diversité de micro-habitats apportée par la gestion mise en place, et d'adapter la pression de pâturage, les dates ou la fréquence des fauches.

Protocole :

La méthode utilisée pour les relevés est celle de l'Indice Linéaire d'Abondance : la liste des espèces contactées est étroitement associée à une analyse structurale de la végétation. Les relevés sont réalisés sous forme de parcours aléatoires au sein d'un périmètre d'environ 100 m² dans une unité de végétation homogène, et pour une durée d'intervention d'une demi-heure. Dans la zone d'échantillonnage, l'observateur progresse lentement et régulièrement en identifiant tous les orthoptères présents, soit à l'oreille, soit à vue, avec le plus souvent capture au tube ou au filet et relâche après identification hors de la zone prospectée.

Le travail sera réalisé par grands types d'habitats, avec inventaire des espèces recensées, estimation des populations, caractérisation des synusies orthoptériques présentes, statut patrimonial des espèces, analyse au regard de la gestion observée et du plan de gestion et propositions éventuelles d'ajustements.

La méthode employée sera identique sur la Côte de Montreuil et la Vallée des Cailles, afin de mettre en évidence les similitudes et les différences entre les deux sites.

Une première étude aura lieu en début de plan de gestion, une seconde campagne en fin de période, avant l'évaluation et le renouvellement.

PERIODE D'INTERVENTION : fin d'été/début d'automne (août à septembre)

COUT DE REFERENCE : 600 €HT/jour en moyenne

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'étude scientifique **3j** d'accompagnement

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		3										3

INV4 – Complément d'inventaires entomologiques

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Compléter les connaissances faunistiques

PRIORITE : 3

LOCALISATION : ensemble du site

SUPERFICIE : -

DESCRIPTION DE L'OPARATION :

Les données entomologiques sont faibles sur le site de la Vallée des Cailles. Il conviendra de poursuivre les prospections d'inventaire en fonction des opportunités et des compétences des naturalistes locaux.

En fonction des enjeux sur certains groupes d'insectes, une étude pourra être intégrée à la programmation en 2016 et sous-traitée à des spécialistes dans les groupes concernés. Les données recueillies pourront être intégrées au bilan à mi-parcours du plan de gestion prévu en 2017 (cf. AD6).

Les prospections porteront prioritairement sur les groupes suivants :

- Lépidoptères (Rhopalocères et Hétérocères),
- Coléoptères (Cerambycidae, Buprestidae, Cetoniidae et autres familles si nécessaire),
- Hémiptères (Homoptères et Hétéroptères),
- Hyménoptères aculéates (Apidae, Sphecidae),
- Névroptères.

PERIODE D'INTERVENTION : avril à septembre

COUT DE REFERENCE : défraiement des bénévoles en fonction du temps passé. Etude sous-traitée entre 6000 et 10000€

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques **3j** d'accompagnement de l'étude et **0,5j** de suivi et compilation des données les autres années

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		0,5	0,5	0,5	3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

INV5 – Inventaire et suivi des reptiles

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Compléter les connaissances faunistiques

PRIORITE : 3

LOCALISATION : ensemble du site. Etude couplée avec la Côte de Montreuil

SUPERFICIE : -

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

Comme pour l'étude INV1, cette opération sera menée sur un panel de sites de pelouses proches de la Vallée des Cailles (voir description INV1).

Les reptiles constituent un groupe intéressant à étudier sur les pelouses calcaires de par leur position élevée dans la chaîne alimentaire. Une méthode d'échantillonnage standardisé se basant sur le principe des abris artificiels sera employée. La découverte de mues sous les plaques est également relativement courante et représente un autre moyen d'échantillonnage.

Protocole (tiré du protocole ROSELIERE édité par l'ANVL) :

Pose d'abris artificiels, constitués de plaques découpées dans d'anciennes bandes transporteuses de carriers. La taille recommandée est de 80x80 cm. Les plaques sont placées préférentiellement sur des plages herbacées plutôt que sur du sol nu (ou alors la pose d'une cale est nécessaire) pour laisser un passage entre le sol et la plaque. Leur emplacement peut être orienté selon des micro-habitats supposés favorables, notamment en tenant compte de l'effet de lisière qui semble être attractif pour les reptiles (ourlets herbeux buissonnants, base des rochers...).

Le nombre d'individus observés augmente avec le temps, il est donc nécessaire de conserver au maximum le même emplacement de la plaque d'une année sur l'autre et de la remplacer si elle disparaît.

Les visites des plaques n'ont pas besoin d'être fixes, un relevé périodique est suffisant pour un suivi qualitatif. Un minimum de 5 passages par an, répartis entre le printemps et l'automne en évitant les périodes les plus chaudes et sèches, est tout de même indispensable. Les mois les plus favorables sont avril, mai, juin et septembre, lorsque les différences de températures entre le jour et la nuit sont importantes. Le mois de mai semble particulièrement favorable pour la détection de nouveaux individus. Il est préférable de placer les plaques au moins deux mois avant le début des passages (fin d'hiver, début de printemps) pour qu'elles soient détectées puis colonisées par les reptiles. Il faut également souligner l'importance de la prise de précautions lorsque les plaques sont soulevées, afin d'éviter toute morsure.

PERIODE D'INTERVENTION : 5 passages d'avril à septembre

COUT DE REFERENCE : défraiement du prestataire et fourniture des abris artificiels : 1000 €

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION: chargé d'études scientifiques 2j d'accompagnement

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours			2									

3. FREQUENTATION, ACCUEIL ET PEDAGOGIE

FA1 - Redéfinition du parcours du sentier de découverte

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Favoriser la fréquentation sur la Réserve	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : sentier de découverte. Voir carte 12 page 62		SUPERFICIE : 2800 ml										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : La boucle du sentier de découverte sera redéfinie pour faciliter la canalisation du public. Un entretien régulier sera réalisé chaque année par débroussaillage et un fléchage sera installé le long du sentier. L'actualisation du parcours devra être transmise aux structures référentes : Comité départemental du tourisme, Conseil général, Office du tourisme d'Anet, commune de Boncourt, Eure-et-Loir Nature, Michel Joly, les conservateurs bénévoles... Il est proposé aussi de disposer une borne indiquant la direction et la distance des autres sites de pelouses calcicoles alentours. Il s'agira d'une pierre calcaire taillée, permettant aux visiteurs de se repérer au sein du réseau de pelouses accessibles au public.												
PERIODE D'INTERVENTION : année												
COUT DE REFERENCE : 4 € HT la flèche 10x10cm (environ 10-15 flèches)												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : animateur nature 1j ; chargé de gestion écologique 1j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		1+1										

FA2 – Coordination et suivi de la fréquentation de la Réserve

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Favoriser la fréquentation sur la Réserve	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : aux deux extrémités du sentier de découverte (voir carte 12 page 60)		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Afin d'évaluer les potentialités d'accueil du site, d'estimer sa fréquentation par le public, son impact touristique ou de suivre la participation aux animations des bilans réguliers devront être réalisés chaque année. Dans le cas d'animations réalisées par d'autres structures, la charte de l'animation sera diffusée et il sera demandé un bilan de chaque animation qui sera intégré à la base de données « suivi de la fréquentation des sites ». Le suivi de la fréquentation du sentier de découverte par le public, pourra être évalué grâce à la mise en place de deux écompteurs. Ils seront disposés à chaque extrémité du sentier. Il s'agit d'une cellule photoélectrique permettant l'enregistrement des passages sur site (largeur du sentier à l'emplacement prévu ~1 m). Privilégier un écompteur double sens pour celui prévu au sud à la croisée entre le GR22 et le sentier. Le relevé des données se fera lors des passages des membres de l'antenne 28/45 sur le site, au minimum quatre fois par an. Les données récoltées seront régulièrement transmises à la commune pour information.												
PERIODE D'INTERVENTION : année												
COUT DE REFERENCE : 1 500€ HT /écompteur, 150€ pour la pose si externalisée												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 1j pour la pose et 1j pour l'animateur nature pour les bilans annuels ; 0,25j resp. communication/animation (commande et suivi flotte compteurs)												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		1+1	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25

FA3 – Développement et suivi de la communication

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Encourager l'intégration et l'appropriation locale de la Réserve

PRIORITE : 1

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

Objectifs :

- Faire découvrir les actions de préservation des espaces naturels de la Réserve,
- faire connaître et inciter à protéger la Réserve,
- faciliter la participation aux manifestations et animations organisées sur la Réserve.

Méthodologie :

- Conception de communiqués de presse, participation aux bulletins municipaux, aux outils de communication des Communautés de communes, des Pays...,
- relationnel avec les médias (presse, radio, TV, Internet), organisation de points presse sur le terrain lors d'évènements majeurs, archivage des articles de presse...,
- conception, publipostage, suivi et bilan des outils de communication (plaquettes, livrets de découverte, calendrier des balades nature...).

Le Comité consultatif de gestion de la Réserve sera consulté pour définir les modalités de diffusion des outils de communication (charte graphique, réglementation de la Réserve, logo...).

PERIODE D'INTERVENTION : toute l'année, en fonction de l'actualité du site

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : 2j pour l'animateur nature et 1j pour le responsable communication et animation

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1	2+1

FA4 – Mener une étude d'interprétation à l'échelle du réseau de pelouses du Drouais

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Encourager l'intégration et l'appropriation locale de la Réserve

PRIORITE : 1

LOCALISATION : étude à l'échelle du réseau de pelouses de la vallée de l'Eure du Drouais

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

En 2010, le Conservatoire est gestionnaire de la Côte de Montreuil et la Vallée des Cailles, et est en cours de finalisation pour la gestion de trois autres sites de pelouses (Côte de Montaigu à St-Ouen-Marchefroy, Côte de Boncourt à Oulins et boisements et pelouses calcicoles de Dreux).

Il est proposé qu'une étude d'interprétation soit menée à l'échelle de l'ensemble de ces sites.

Le travail devra porter sur :

- description des potentialités d'aménagement et contraintes de chaque site, complémentarités ou redondances entre les sites,
- étude de fréquentation (volet qualitatif sur la base de questionnaire) et potentialités de développement, dont l'utilisation des données récupérées par les écocompteurs,
- impact de la fréquentation sur le milieu,
- étude de documents d'histoire ancienne ou récente sur les sites : cadastres, cartes postales, témoignages oraux, etc.,
- propositions de contenu pour les documents de sensibilisation du public sur les sites (plaquettes, livrets et panneaux),
- propositions pour la canalisation, l'accueil et l'information du public et la mise en réseau de l'ensemble des sites de pelouses effectivement préservés par le Conservatoire, basées en partie sur le travail réalisé dans les plans de gestion.

Le travail fourni permettra d'alimenter la rédaction des divers dépliants, livrets et panneaux prévus sur les sites de pelouses. L'étude sera confiée à un(e) stagiaire pour une durée de 6 à 8 mois en Master 1 ou 2 en aménagement du territoire, géographie ou tourisme/développement local (spécialités : animation/management et développement des territoires ou espaces ruraux, aménagement du paysage, tourisme...) Le (la) stagiaire sera encadré(e) par l'animateur nature et le responsable communication et animation.

PERIODE D'INTERVENTION : toute l'année, en fonction de l'actualité du site

COUT DE REFERENCE : 1/3 du SMIC mensuel et frais de déplacement plafonnés

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : stagiaire 6 à 8 mois ; 15j pour l'animateur nature et 8j pour le responsable communication et animation

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours				15+8								

FA5 – Réalisation d'animations grand public

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Utiliser la Réserve comme support de l'éducation à l'environnement	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : ensemble du site		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : L'animateur du Conservatoire fera découvrir les richesses biologiques, géologiques et paysagères du site grâce à des animations sur le terrain. Des visites in-situ seront aussi réalisées par les associations et structures locales de l'éducation à l'environnement. Une charte de l'animation est mise à disposition des animateurs dans le but de faire vivre les sites tout en assurant leur préservation. L'opération « Chantiers d'automne » : Chaque année, du 21 septembre au 21 décembre, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels organise des chantiers-nature à l'attention des bénévoles, familles, lycéens et étudiants, des entreprises ou associations d'insertion ainsi que des sociétés spécialisés. Cette opération permet à la fois de réaliser en commun des travaux de restauration sur des sites naturels tout en menant une action citoyenne de sensibilisation du public.												
PERIODE D'INTERVENTION : toute l'année, selon les thèmes de valorisation choisis												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : animateur nature 2j/animation, chargé de gestion écologique 2j/chantier d'automne												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2

FA6 – Réalisation d'animations et de projets pédagogiques en milieu scolaire

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Utiliser la Réserve comme support de l'éducation à l'environnement	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : ensemble du site		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : L'animateur du Conservatoire fera découvrir les richesses biologiques, géologiques et paysagères du site grâce à des animations en classe et sur le terrain. Les publics ciblés sont les écoles primaires (cycles 2 et 3) des communes proches de la Réserve mais aussi celles du département. Un ou plusieurs projets d'éducation à l'environnement pourront être proposés aux écoles primaires. Les séances se concrétiseront par la création d'une exposition de textes, de photos, de dessins, d'objets naturels, d'herbiers ; d'une visite à destination des parents, d'une chanson, d'une création d'œuvre à partir d'éléments naturels... Les associations locales d'éducation à l'environnement pourront également proposer des animations scolaires sur la Réserve. Une charte de l'animation sera mise à disposition des animateurs dans le but de faire vivre les sites tout en assurant leur préservation.												
PERIODE D'INTERVENTION : année scolaire, deux fois au cours de la durée du plan de gestion												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : animateur nature 10j/projet												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours			10									

FA7 – Réédition de la plaquette de présentation du site

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Concevoir des outils de découverte et de sensibilisation	PRIORITE : 1										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Un dépliant de découverte, au format A3 (plié en 2 puis en 3, comme les autres plaquettes des sites Conservatoire), sera édité pour le site de la Vallée des Cailles, mais reste conditionné à certains points : - modification du parcours du sentier de découverte (voir opération précédente FA 1), - classement en Réserve Naturelle Régionale (aspect réglementaire à ajouter, respecter la charte graphique des Réserve Naturelle de France). Les thématiques à aborder seront définies grâce au diagnostic écologique du présent plan de gestion et au chapitre « potentialités pédagogiques et attraits du site ». Les conditions d'utilisation et de diffusion des outils de communication seront précisées par le Conseil régional.												
PERIODE D'INTERVENTION : toute la période du plan de gestion												
COUT DE REFERENCE : 5 000€ (incluant le prix des illustrations) pour 10 000 exemplaires												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : animateur nature et responsable communication et animation 3j chacun												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		3+3										

FA8 – Editer un livret de découverte des pelouses calcicoles de la Vallée de l'Eure et Drouais

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Concevoir des outils de découverte et de sensibilisation	PRIORITE : 1										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : En complément du dépliant sur le site de la Vallée des Cailles, il sera étudié la possibilité de réaliser un livret de découverte des pelouses calcicoles de la Vallée de l'Eure et Drouais, au format A5 d'une vingtaine de pages, permettant d'aller un peu plus dans le détail et abordant l'information à une autre échelle que le dépliant : - carte générale de localisation des différents sites de pelouses calcicoles (gérés par le Conservatoire mais aussi ceux du reste du site Natura 2000), - compléments d'information sur la faune et la flore des pelouses et des boisements calcicoles, notamment sur les espèces ubiquistes ou celles que l'on retrouve seulement sur certains sites, comme le Limodore à feuilles avortées à la Vallée des Cailles ou l'Euphorbe triste sur la côte de Montreuil, - historique général sur les pelouses calcicoles : pastoralisme en Vallée de l'Eure, vignoble, évolution paysagère... Ce livret ne sera réalisé que dans la deuxième moitié du plan de gestion, afin de laisser le temps d'avancer sur les dossiers des autres sites de pelouses calcicoles.												
PERIODE D'INTERVENTION : toute la période du plan de gestion												
COUT DE REFERENCE : 6 000 € TTC pour environ 5 000 exemplaires												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : animateur nature et responsable communication et animation 6j chacun												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours						6+6						

FA9 – Renouvellement de la signalétique du site

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Assurer l'information des usagers et le respect de la réglementation de la Réserve

PRIORITE : 1

LOCALISATION : voir carte 12 page 62

SUPERFICIE : -

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

La charte graphique proposée par le Conseil régional sera respectée. Les panneaux d'information seront ainsi corrigés et remplacés.

Le panneau de présentation du site :

Le contenu du panneau sera actualisé suite au diagnostic écologique du plan de gestion. Un rappel de la réglementation de la Réserve pourra être intégré au panneau et illustré par des pictogrammes.

Les panneaux « Site naturel préservé » :

Ils seront actualisés dans le respect de la charte graphique des Réserve Naturelle de France.

Panneau directionnel :

Il est proposé d'installer un panneau fléché au niveau du croisement des chemins à l'entrée nord-est de la Réserve pour faciliter le cheminement des promeneurs.

PERIODE D'INTERVENTION : année

COUT DE REFERENCE : panneau de présentation : 2500 € pour la confection et la pose ; panneau SNP et panneau directionnel : 60 € HT par panneau

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : animateur nature et responsable communication et animation **3j** chacun ; chargé de gestion écologique **1j** pour la pose

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		3+3+1										

4. MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES

IO 1 - Surveillance et entretien des infrastructures

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Assurer l'information des usagers et le respect de la réglementation de la Réserve	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : ensemble des équipements installés sur le site ou en prévision. Voir carte 12 page 62		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Chaque personne de l'antenne, lors des passages sur site, est responsable de la surveillance et du suivi de la bonne tenue des infrastructures en place (panneaux « site naturel préservé », d'information du public, barrières bois, chicane, poteaux, etc.). Toute dégradation sera rapportée au chargé de gestion écologique qui pourra prendre les mesures appropriées pour la réparation ou le remplacement de l'équipement endommagé et l'éventuel dépôt de plainte.												
PERIODE D'INTERVENTION : toute l'année, lors des passages sur site												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : estimé à 1j/an pour l'ensemble de l'antenne 28/45												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

IO 2 - Entretien du sentier de découverte

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Favoriser la fréquentation sur la Réserve	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : sentier de découverte. Voir carte 12 page 62		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Une partie du sentier de découverte passe par le GR22. L'entretien de cette section n'est pas à la charge du Conservatoire, le chemin est en dehors du périmètre de la Réserve. Le tronçon restant sera entretenu trois fois par an par débroussaillage.												
PERIODE D'INTERVENTION : un passage par saison (printemps/été/automne)												
COUT DE REFERENCE : 1000€ pour les trois passages												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 0,5j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

IO3 – Limitation de la circulation motorisée depuis la forêt domaniale

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation de la Réserve	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Assurer l'information des usagers et le respect de la réglementation de la Réserve	PRIORITE : 1										
LOCALISATION : voir carte 12 page 62		SUPERFICIE : -										
DESCRIPTION DE L'OPERATION : De nouveaux pieux en bois pourront être disposés en limite de forêt domaniale et localisés sur les accès actuels et futurs. Ils permettront de limiter l'intrusion de véhicules à moteur (quad, moto-cross, 4x4) au sein de la Réserve tout en laissant l'accès aux piétons, cyclistes et chevaux. Si des pieux en bois sont installés par le Conservatoire dans le fossé de périmètre de la forêt domaniale, ils seront posés après accord de l'ONF. Il faudra prévoir, au cours des années suivantes, un entretien par remplacement et pose de nouveaux pieux sur les futurs accès.												
PERIODE D'INTERVENTION : année												
COUT DE REFERENCE : pieux : 10€/ml												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 2j la première année (2013) puis 0,5j pour l'entretien les années suivantes												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	2		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

5. SUIVI ADMINISTRATIF

AD1 – Maintien de bandes de cultures labourées favorables à la flore messicole

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la biodiversité des parcelles agricoles et forestières	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	PRIORITE : 2										
LOCALISATION : bordures des parcelles cultivées. Voir carte 11 page 61		SUPERFICIE : 0,66 ha										
DESCRIPTION DE LA GESTION :												
<p>En bordure des parcelles cultivées se développe une flore messicole patrimoniale. La majorité des espèces sont annuelles. Cette flore spontanée montre une composition et une densité variable selon les années. Sa présence dépend du maintien d'un labour régulier et de l'absence d'intrants.</p> <p>Un travail partenarial avec les agriculteurs de la Réserve doit être mené avec l'appui de la Chambre d'agriculture, de l'animateur Natura 2000 du site et des élus afin de trouver un compromis qui soit acceptable pour les agriculteurs et permette le maintien des populations d'espèces messicoles.</p> <p>Les contacts avec le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien devront être poursuivis afin de définir les espèces pouvant faire l'objet d'une récolte pour la conservation <i>in situ</i>.</p>												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques 1j ; chargé de mission territoriale 1j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		1+1	1+1									

AD2 – Orienter les exploitants vers des modes de culture extensifs

OBJECTIFS A LONG TERME : ❖ Améliorer et maintenir la biodiversité des parcelles agricoles et forestières	OBJECTIFS DU PLAN : ☞ Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	PRIORITE : 2										
LOCALISATION : cultures. Voir carte 11 page 61		SUPERFICIE : 23,9 ha										
DESCRIPTION DE LA GESTION :												
<p>Plus de la moitié de la Réserve est occupée par des cultures. Elles sont essentiellement céréalières avec l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. Les parcelles cultivées sont en contact direct avec les pelouses.</p> <p>Des rencontres avec les agriculteurs seront organisées afin de les orienter vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : reconversion vers des prairies de fauche ou des jachères à luzerne, fauche tardive, réduction des intrants...</p>												
PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 1j ; chargé de mission territoriale 1j												
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1

AD3 – Accompagner la commune de Boncourt dans ses pratiques sylvicoles

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Améliorer et maintenir la biodiversité des parcelles agricoles et forestières

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Améliorer la gestion des parcelles forestières

PRIORITE : 2

LOCALISATION : voir carte 11 page 61

SUPERFICIE : 23,9 ha

DESCRIPTION DE LA GESTION :

Sur la partie sud de la Réserve, des coupes de bois sont réalisées chaque année par la commune de Boncourt. Cette activité n'est pas remise en cause par le classement en Réserve Naturelle Régionale. Toutefois, des conseils à la gestion pourront être apportés dans le but de mettre en place les pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité :

- pas de transformation des peuplements, conserver et favoriser les essences indigènes,
- respecter la diversité des essences et travailler en faveur du mélange,
- favoriser l'étagement et le caractère progressif des lisières,
- préserver les arbustes de sous-bois,
- laisser le bois mort sur place,
- respecter la charte agrainage pour le sanglier de la Fédération départementale des chasseurs d'Eure-et-Loir,
- proscrire toute pollution par des produits divers (huile, carburant...).

Sur les autres secteurs de bois situés dans le périmètre de la Réserve, la commune de Boncourt peut réaliser ponctuellement des coupes sélectives en fonction des enjeux et des besoins. Le Conservatoire apportera un soutien technique à la commune pour l'identification des coupes et le mode opératoire à retenir. Dans cet objectif, des visites de terrain pourront être organisées chaque année avant la période hivernale.

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de gestion écologique 1j ; chargé de mission territoriale 1j

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1

AD4 – Contractualiser avec les propriétaires riverains sur les parcelles écologiquement proches

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Assurer la gestion courante et la maîtrise foncière et d'usage de la Réserve

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Mettre en cohérence le foncier avec l'intérêt patrimonial de la Réserve

PRIORITE : 2

LOCALISATION : voir carte du foncier page 11

SUPERFICIE : -

DESCRIPTION DE LA GESTION :

En fonction des opportunités et dans un souci de cohérence, des conventions de gestion pourront être passées avec les propriétaires voisins afin de poursuivre les objectifs de préservation des pelouses.

Les zones prioritaires ciblées sont les pelouses situées dans la continuité du périmètre de la Réserve. Les boisements sont non prioritaires mais peuvent permettre la gestion à long terme d'une entité cohérente.

Les parcelles cadastrées 471 et 472 appartenant à l'Etat, sont gérées par l'ONF, en respectant l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Dreux, arrêté le 9 juin 2006 par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

La présence de robiniers au nord-est de la Réserve justifie fortement la maîtrise d'usage des parcelles. Le développement de cette espèce sur les pelouses est inévitable si aucune intervention n'est mise en place.

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé de mission territoriale 1j

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

AD5 – Evaluation de la gestion à mi-parcours

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Assurer la gestion courante et la maîtrise foncière et d'usage de la Réserve

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Evaluer la réalisation du plan de gestion

PRIORITE : 1

DESCRIPTION DE LA GESTION :

A mi-parcours du plan de gestion, en 2016, une étude synthétique sera réalisée afin de visualiser les premiers résultats des opérations de gestion et de déterminer des ajustements à réaliser : modification des actions prévues après 2016, suppression d'actions devenues inutiles, ajout de nouvelles opérations nécessaires et non prévues initialement.

Afin d'estimer l'impact des mesures de gestion choisies, on réalisera vers 2016 une étude floristique visant à évaluer l'état de conservation et la superficie des différents milieux ouverts présents sur la Vallée des Cailles. Deux périodes de prospection floristique sont prévues afin d'estimer l'état de conservation des habitats présents : mars-avril pour les boisements et la flore vernale et mai-juin pour les pelouses et ourlets.

Le travail de suivi floristique et des habitats sera basé sur des relevés phytosociologiques réalisés dans les différentes unités afin de caractériser au mieux le cortège présent, l'état de conservation et la typicité par rapport à un cortège théorique présumé optimal. Les résultats obtenus seront comparés au diagnostic réalisé en début de plan de gestion.

Cette opération permettra également de fixer par écrit dans un document quels sont les points positifs et négatifs relevés, l'évolution de la végétation, de faire une synthèse photographique des travaux, des paysages et des espèces, et de constituer une avancée dans l'évaluation finale du plan de gestion.

PERIODE D'INTERVENTION : toute l'année (printemps et été pour le suivi de la végétation et des paysages, automne et hiver pour le bilan de la gestion et la synthèse bibliographique sur le site)

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques **6j**

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours						6						

AD6 – Réunion annuelle du comité consultatif de gestion

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Assurer la gestion courante et la maîtrise foncière et d'usage de la Réserve

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Evaluer la réalisation du plan de gestion

PRIORITE : 1

DESCRIPTION DE LA GESTION :

Chaque année un compte-rendu de l'activité du Conservatoire sera réalisé (animations, études, gestion, partenariat, communication, maîtrise foncière...) et transmis aux membres du comité consultatif de gestion.

Une réunion annuelle sera organisée avec le comité consultatif de gestion afin de présenter la programmation de l'année, les actualités de la Réserve...

PERIODE D'INTERVENTION : année

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques **2j**

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

AD7 – Evaluer puis renouveler le plan de gestion

OBJECTIFS A LONG TERME :

❖ Assurer la gestion courante et la maîtrise foncière et d'usage de la Réserve

OBJECTIFS DU PLAN :

☞ Evaluer la réalisation du plan de gestion

PRIORITE : 1

DESCRIPTION DE LA GESTION :

À la fin du plan de gestion, un bilan concernant les études, les suivis, les travaux et les animations est réalisé par le chargé d'études scientifiques. Ce bilan peut conduire à la réorientation de la gestion pratiquée sur le site (ajustement des opérations, définition de nouveaux objectifs de gestion assortis des opérations correspondantes) et se traduira par la réactualisation du plan de gestion.

Ce travail sera réalisé par le chargé d'études scientifiques pour une durée estimée à 28 jours, complété par la mise à jour des données cartographiques par le géomaticien et une participation du reste de l'antenne technique et des responsables transversaux pour la rédaction du document et sa relecture.

Une fois validé, le plan de gestion est présenté lors d'une réunion publique. Sont conviés à cette réunion, les locaux, les élus, les partenaires et les médias.

PERIODE D'INTERVENTION : année

PERSONNEL CONCERNE ET ESTIMATION DU TEMPS D'INTERVENTION : chargé d'études scientifiques, chargé de gestion écologique, chargé de mission territoriale, responsable scientifique et technique, animateur nature, responsable communication animation, géomaticien

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb jours										28+3+2+		
										2+3+3+4		

Tableau 22 : Plan de travail de la réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles

Code	Opérations	Priorité	Année											Temps cumulé (j.)
			12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
Gestion des habitats et des espèces														
GH1	Chantier de restauration de milieux ouverts	1	5											5
GH2	Chantier d'entretien de milieux ouverts	1		2	2	2								6
GH3	Chantier d'entretien de milieux ouverts par fauche	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	24
GH17	Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	2		2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
GH8	Renaturation de l'ancienne décharge municipale	2		5										5
Inventaire et Suivi écologique														
SE1	Suivi floristique des opérations de gestion	1			8			8			8		8	32
SE2	Suivi des Chiroptères	2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	22
INV1	Inventaire et suivi des Lépidoptères rhopalocères et zygènes	1		7										7
INV2	Inventaire et suivi des araignées	2		3										3
INV3	Inventaire et suivi des Orthoptères	1		3										3
INV4	Complément d'inventaires entomologiques	2		0,5	0,5	3,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,0
INV5	Inventaire et suivi des reptiles	3			2									2
Fréquentation, pédagogie et accueil du public														
FA1	Redéfinition du parcours du sentier de découverte	1		2										2
FA2	Coordination et suivi de la fréquentation de la Réserve	1		2	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	14,5
FA3	Développement et suivi de la communication	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	36
FA4	Mener une étude d'interprétation à l'échelle du réseau de pelouses du Drouais	1			23									23
FA5	Réalisation d'animations grand public	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	48
FA6	Réalisation d'animations et de projets pédagogiques en milieu scolaire	1		10										10
FA7	Rédition de la plaquette de présentation de la Réserve	1		6										6
FA8	Editer un livret de découverte des pelouses calcicoles de la Vallée de l'Eure et Drouais	1					12							12
FA9	Renouvellement de la signalétique de la Réserve	1		7										7
Maintenance des infrastructures														
IO1	Surveillance et entretien des infrastructures	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
IO2	Entretien du sentier de découverte	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	6,0
IO3	Installation de pieux en bois pour fermer les accès aux véhicules motorisés depuis la forêt domaniale	1		2	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	7
Suivi administratif														
AD1	Maintien de bandes de cultures labourées favorables à la flore messicole	1		2	2									4
AD2	Orienter les exploitants vers des modes de culture extensifs	2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	22
AD3	Accompagner la commune de Boncourt dans ses pratiques sylvicoles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	24
AD4	Contractualiser avec les propriétaires riverains sur les parcelles écologiquement proches	2		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
AD5	Evaluation de la gestion à mi-parcours	1				6								6
AD6	Rédiger un compte-rendu annuel d'activités et organiser une réunion annuelle de bilan avec le comité consultatif de gestion	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	24
AD7	Evaluer puis renouveler le plan de gestion	1											45	45
													448,5	

Tableau 23 : coût estimatif d'investissement pour la réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles

Code	Opérations	Priorité	Année													Coût total estimé (€)
			12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23		
Gestion des habitats et des espèces																
GH1	Chantier de restauration de milieux ouverts	1	7500												7500	
GH2	Chantier d'entretien de milieux ouverts	1		2200	2200	2200									6600	
GH3	Chantier d'entretien de milieux ouverts par fauche	1	3220	3220	3220	3220	5420	5420	5420	5420	5420	5420	5420	5420	56240	
GH17	Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	2		NE											0	
GH8	Renaturation de l'ancienne décharge municipale	2		NE											0	
Inventaire et Suivi écologique																
INV1	Inventaire de l'Azuré du serpolet	1				5000									5000	
INV2	Inventaire et suivi des araignées	2			10000										10000	
INV3	Inventaire et suivi des Orthoptères	1		6000									6000		12000	
INV4	Complément d'inventaires entomologiques	2					6000								6000	
INV5	Inventaire et suivi des reptiles	3			1000										1000	
Fréquentation, pédagogie et accueil du public																
FA1	Redéfinition du parcours du sentier de découverte	1		60											60	
FA2	Coordination et suivi de la fréquentation de la Réserve	1		3500											3500	
FA7	Réédition de la plaquette de présentation de la Réserve	1		5000											5000	
FA8	Editer un livret de découverte des pelouses calcicoles de la Vallée de l'Eure et Drouais	1						6000							6000	
FA9	Renouvellement de la signalétique de la Réserve	1		5500											5500	
Maintenance des infrastructures																
IO2	Entretien du sentier de découverte	1	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	12000	
IO3	Limitation de la circulation motorisée depuis la forêt domaniale	1		120											120	
															136520	

Tableau 24 : coût estimatif de fonctionnement pour la réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles

Code	Opérations	Priorité	Année											Coût total estimé (€)	
			12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		23
Gestion des habitats et des espèces															
GH1	Chantier de restauration de milieux ouverts	1	1545												1545
GH2	Chantier d'entretien de milieux ouverts	1		637	656	675									1967,481
GH3	Chantier d'entretien de milieux ouverts par fauche	1	618	637	656	675	696	716	738	760	783	806	831	855	8770,674
GH17	Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	2		637	328	338	348	358	369	380	391	403	415	428	4394,607
GH8	Renaturation de l'ancienne décharge municipale	2			1639										1639,091
Inventaire et Suivi écologique															
SE1	Suivi floristique des opérations de gestion	1			2461			2690			2939			3211	11301
SE2	Suivi des Chiroptères	2		597	615	634	653	672	693	713	735	757	779	803	7651
INV1	Inventaire de l'Azuré du serpolet	1		2637											2636,8
INV2	Inventaire et suivi des araignées	2		896											896,1
INV3	Inventaire et suivi des Orthoptères	1		896											896,1
INV4	Complément d'inventaires entomologiques	2		149	154	158	163	168	173	178	184	189	195	201	1912,844
INV5	Inventaire et suivi des reptiles	3			615										615
Fréquentation, pédagogie et accueil du public															
FA1	Redéfinition du parcours du sentier de découverte	1		631											631,39
FA2	Coordination et suivi de la fréquentation de la Réserve	1		631	323	332	342	352	363	374	385	397	409	421	4328,647
FA3	Développement et suivi de la communication	1	1158	1193	1229	1265	1303	1342	1383	1424	1467	1511	1556	1603	16434
FA4	Mener une étude d'interprétation à l'échelle du réseau de pelouses du Drouais	1				10993									10993
FA5	Réalisation d'animations grand public	1	1226	1263	1301	1340	1380	1421	1464	1508	1553	1600	1648	1697	17399
FA6	Réalisation d'animations et de projets pédagogiques en milieu scolaire	1			3225										3225
FA7	Rédition de la plaquette de présentation de la Réserve	1		2639											2638,86
FA8	Editer un livret de découverte des pelouses calcicoles de la Vallée de l'Eure et Drouais	1						5940							5940,12
FA9	Renouvellement de la signalétique de la Réserve	1		2957											2957,13
Maintenance des infrastructures															
IO1	Surveillance et entretien des infrastructures	1	304	313	323	332	342	352	363	374	385	397	409	421	4314
IO2	Entretien du sentier de découverte	1	155	159	164	169	174	179	184	190	196	202	208	214	2193
IO3	Limitation de la circulation motorisée depuis la forêt domaniale	1		637	164	169	174	179	184	190	196	202	208	214	2516
Suivi administratif															
AD1	Maintien de bandes de cultures labourées favorables à la flore messicole	1		951	979										1930
AD2	Orienter les exploitants vers des modes de culture extensifs	2		970	999	1029	1060	1092	1125	1159	1193	1229	1266	1304	12427
AD3	Accompagner la commune dans ses pratiques sylvicoles	2	942	970	999	1029	1060	1092	1125	1159	1193	1229	1266	1304	13369
AD4	Contractualiser avec les propriétaires riverains sur les parcelles écologiquement proches	2		652	672	692	712	734	756	779	802	826	851	876	8351
AD5	Evaluation de la gestion à mi-parcours	1					1958								1958
AD6	Rédiger un compte-rendu annuel d'activités et organiser une réunion annuelle de bilan avec le comité consultatif de gestion	1	580	597	615	634	653	672	693	713	735	757	779	803	8231
AD7	Evaluer puis renouveler le plan de gestion	1										18247			18247
													182310,32		



SECTION D - BIBLIOGRAPHIE



Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé

Bibliographie du site et de ses environs

OUVRAGES ET ETUDES CONSULTES

- ABOUCAÏA A., JAUZEIN P., VINCIGUERRA L. & VIREVAIRE M., 2000 – *Plan national d'action pour la conservation des plantes messicoles*. MATE, 71 p.
- ARLOT, C. & HESSE, J., 1981 - Eléments pour une gestion d'un milieu calcicole de plaine, l'exemple de la réserve naturelle de la Vallée de la Grand'Pierre et de Vitain (Loir-et-Cher). *Bull. Ecol.* t.12, 2/3 : 249-294.
- ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1996 - *Les objectifs de gestion des espaces protégés : éléments pour la définition des objectifs*. 88 p.
- BARDAT J., 1991 - *Projet de liste régionale d'espèces végétales protégées*. Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement pour la région Centre, 43 p. + planches.
- BOFFA G., 1984 – Le site préhistorique des communes, commune de Boncourt (Eure-et-Loir). *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, nouvelle série n°2, volume 4, 1 p., p. 16.
- BOUDIER P., DELAHAYE P., JOLY M. & REBIFFE J., 1997 - Essai d'une liste de référence des plantes vasculaires d'Eure-et-Loir. *Soc. Amis. Mus. Chartres Nat. Eure-et-Loir, Bull.* n°16 : 1-23.
- BOUDIER P., DELAHAYE P. & JOLY M., 1997 - Addition à la liste des espèces végétales protégées présentes en Eure-et-Loir. *Soc. Amis. Mus. Chartres Nat. Eure-et-Loir, Bull.* n°16 : 24-40.
- BOULLET V., 1986 - *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot*. Essai de synthèse phytosociologique. Thèse Univ. Lille, 333 p.
- BRGM, non daté – *Diagnostic simplifié des décharges d'Eure-et-Loir, canton d'Anet, commune de Boncourt, ancienne décharge communale, lieu-dit « les Coutumes », n°26. Rapport R40841*. Bureau de Recherches Géologiques et Minières, 7p.
- CEN CENTRE, 2000. – *Plan de gestion 2001-2005 de la réserve naturelle volontaire de la vallée des Cailles*. 53 p. + annexes.
- CEN CENTRE, 2005 – *Suivi scientifique de la gestion sur la réserve naturelle régionale de la vallée des cailles – Commune de Boncourt, Département d'Eure-et-Loir (28)*, 25 p.
- CEN CENTRE., 2009 – *Suivi scientifique de la gestion sur la réserve naturelle régionale de la vallée des cailles – Commune de Boncourt, Département d'Eure-et-Loir (28)*, 25 p.
- CONSEIL GENERAL D'EURE-ET-LOIR, 1988 - *Atlas agroclimatique d'Eure-et-Loir*. Ministère de transports. Direction de la météorologie nationale, 95 p.
- DELESCAILLE L.M., 1996 - *Les plans de gestion. Actes du colloque international "La gestion des pelouses calcicoles"*, Cercles des Naturalistes de Belgique : 19-26.
- DELESCAILLE L.M. ; DUVIGNEAUD J. & WOUE L., 1990 - La gestion intégrée des pelouses sèches de la région du Viroin. *Actes du Colloque "Gérer la nature ?"*. Trav. Cons. De la Nat., Région Wallone.
- DUPONT, P., 1990 - Atlas partiel de la flore de France. *Muséum national d'histoire naturelle*.
- DUTOIT, T., 1996 - Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Haute-Normandie. *Thèse de Doctorat Européen, Laboratoire d'Ecologie de l'Université de Rouen* : 220 p.
- DUTOIT, T. & ALARD, D., 1996 - Restauration d'un système de parcours sur les pelouses calcicoles de la vallée de Seine (Haute-Normandie, France). *Actes du colloque international "La gestion des pelouses calcicoles"*, Cercles des Naturalistes de Belgique : 47-54.
- HOFMANS, K. & DELESCAILLE L.M., 1990 - La gestion des buxaias thermophiles (Helleboro – Buxetum) en Belgique : l'exemple de la Montagne – aux – Buis à Nismes – Dourbes (Province de Namur). *In Actes du Colloque "Gérer la nature ?"*. Trav. Cons. De la Nat., Région Wallone.
- JEANPERT, H.E., 1911- *Vade-Mecum du botaniste dans la région parisienne*. Librairie René Thomas, 231 p.
- JULVE, P., 1996 - Les pelouses sèches relictuelles en France. *Espaces Naturels de France*, 102p.
- EURE-ET-LOIR NATURE - Description des milieux naturels et de leur végétation, cartographie de 300 espèces. *Edité par l'association Eure-et-Loir Nature*, 164 p.
- LACOURT, J., 1981- *Clé de détermination des groupements végétaux de l'Ile-de-France*. 76 p.
- LE GUAY, B. & MULET, P., 1998 - Prospection ornithologique sur le coteau calcaire de la vallée des Cailles.
- LEFEVRE, E., 1866. *Statistique scientifique d'Eure-et-Loir : Botanique*. Chartres : Soc. Arch. d'Eure-et-Loir : 308 p. Lire en ligne : <http://www.archive.org/stream/botaniquedudpa00lef>

MAUBERT, Ph., 1999 - Impacts du fauchage et du pâturage sur la flore et la végétation des pelouses de la réserve naturelle des vallées de Grand-Pierre et de Vitain. *Actes du colloque "La gestion des pelouses calcicoles"*, Blois, 27 et 28 novembre 1999 : 23-35.

MAUBERT P., 1996 - Synthèse de la gestion par pâturage et fauchage réalisée dans la réserve naturelle de Grand-Pierre et Vitain (Loir-et-Cher). *Actes du colloque international "La gestion des pelouses calcicoles"*, Cercles des Naturalistes de Belgique : 75-83.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE, 2000 - *Gestion des bords de champs cultivés*. ONC., 20 p.

THIOLLET-MONSENEGO V., 2006 – *Analyse et diagnostic architectural et paysager du pays Drouais*. Une fenêtre sur la ville, SIPAD Pays Drouais, 63 p.

VERBEKE W., 1990 - Expériences de gestion dans un milieu naturel : les pelouses calcaires de la partie belge de la Montagne Saint-Pierre. In *Actes du Colloque "Gérer la nature ?"*. Trav. Cons. De la Nat., Région Wallone.

CARTES ET PHOTO-AERIENNES :

Carte IGN série bleue n°21140 Houdan

Photographies aériennes IGN de 1960, 1991, 1998, 2002, 2007

INSCRIPTION A INVENTAIRE :

ZNIEFF type I n°240003921 « Pelouses de la Vallée des Cailles »

ZNIEFF type II n°2042 « Vallée de l'Eure de Chérisy à Anet »

ZONE PROTEGEE :

ZSC FR2400552 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »

Réserve Naturelle Régionale (anciennement réserve naturelle volontaire)

Documentation générale

HABITATS (DETERMINATION...) :

- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 – *Prodrome des végétations de France*. – Col. Patrimoines naturels, volume 61. – Paris, MNHN, 171 p.
- BOURNERIAS M., ARNAL G. & BOCK C., 2001. – *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. – BELIN, Nouvelle édition illustrée et entièrement mise à jour, décembre 2001, 640p.
- CORNIER T., 2003. – *Typologie et synthèse synsystématique de la végétation alluviale de la Loire entre le Charolais et l'Anjou*. – Version de travail du 4 juin 2003, Equipe pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature, 90p.
- GAUBERVILLE C., 2003. – Les habitats forestiers en région Centre : description, détermination et répartition provisoire. - in : *Recherches naturalistes n° 12, décembre 2003, pp. 3-49*.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2002. – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 : Habitats forestiers. Tome 3 : Habitats humides. Tome 4 : Habitats agropastoraux. Tome 5 : Habitats rocheux*. – La Documentation Française.
- RAMEAU J.C, BISSARDON M., GUIBAL L., janvier 1997 – *Corine Biotopes*. – ENGREF, Muséum d'Histoire Naturelle, 217p.

GEOLOGIE :

- FOUCAULT A. & RAOULT J.-F., 2001. – *Dictionnaire de Géologie*. – DUNOD, Paris, 5^e édition, 380p.

PEDOLOGIE :

- BAIZE D., GIRARD M.-C. & al., 1995. – *Référentiel pédologique*. – INRA, Paris, 1995, 332p
- BAIZE D. & JABIOL B., 1995. – *Guide pour la description des sols*. – INRA, Paris, 1995, 332p
- JABIOL B., BRETHERS A., PONGE J.-F., TOUTAIN F. & BRUN J.-J., 1995. – *L'humus sous toutes ses formes*. – ENGREF, Nancy, 1995, 64p.

FLORE (DETERMINATION, BIOLOGIE...) :

- BOUDIN L., CORDIER J. & MORET J., 2007. – *Atlas de la flore remarquable du Val de Loire entre le bec d'Allier et le bec de Vienne*. – Col. Patrimoines naturels, volume 66. – Paris, MNHN, 464p.
- DANTON P. & BAFFRAY M., 1995. – *Inventaire des plantes protégées en France*. – Nathan, Juillet 1996, 294 p.
- DUHAMEL G., 1998. – *Flore et cartographie des Carex de France*. – Boubée, 2^{de} édition, 300p.
- KERGUELEN M., 1993. – *Index synonymique de la flore de France*. – Coll. Patrimoines naturels, volume 8. Paris, Secrétariat de la Faune et de la Flore/MNHN, Ministère de l'Environnement, 197 p.
- LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J., 2004. - *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines*. - 5e édition, Éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 2004, 1069p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2002. – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 6 : Espèces végétales*. – La Documentation Française.
- S.O.C.L., 2002. – *Les Orchidées sauvages de la région Centre*. – Ed. Société d'Orchidophilie du Centre Loire, 2nd trimestre 2002, 190p.

INVERTEBRES (DETERMINATION, BIOLOGIE...) :

- BELLMANN H. & LUQUET G.-C., 1995. – *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*. – Delachaux & Niestlé, 383 p.
- CAMERON R.A.D. & KERNEY M.P., 1999. – *Guide des escargots et limaces d'Europe*. – Delachaux & Niestlé, Paris, 370p.
- D'AGUILAR J. & DOMMANGET J.-L., 1998. – *Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord*. – Delachaux et Niestlé, 2^{de} édition, avril 1998, 463p.

- LAFRANCHIS T., 2000. – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. – Parthénope collection, septembre 2000, 448p.
- MAZURIER M. & DUSOULIER F., 1996. – Clé de détermination des orthoptères de Loire-Atlantique et de Vendée. – *Lettre de l'atlas entomologique régional*, n°6, mars 1996, pp 75-80.
- M.E.E.D.M., 2008. – *Papillons : découvrir 19 espèces de papillons protégés*. - <http://www.ecologie.gouv.fr/Papillons-decouvrir-19-especes-de.html>
- MOTHIRON P. [ed.], sans date. – *Les Carnets du Lépidoptériste français*. - <http://www.lepinet.fr/lep/>
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2002. – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales*. – La Documentation Française.
- OPIE, 2009. – *Orthoptères : systématique, biologie et gestion conservatoire*. – Document de stage, 4^e édition : 4 septembre 2009.
- OPIE Benthos [ed.], sans date. – *Benthos*. - <http://www.invfmr.fr/~invfmr/>
- PERU L., 2003. – *Éléments pour un catalogue des longicornes (Coleoptera Cerambycidae) de la région Centre*. - In : *Symbioses n°9*, Juin 2003, pp 73-80.
- Société Française d'Odonatologie [ed.], sans date. - *Société Française d'Odonatologie*. - <http://libellules.org>
- THOMAS A., 2009. - *Mollusques : systématique, détermination et biologie*. – Document de stage, Formation interne CPNRC, 1^{ère} édition : 9 septembre 2009.
- VOISIN J.-F., 1986. – Une méthode simple pour caractériser l'abondance des Orthoptères en milieu ouvert. - In : *L'Entomologiste*, 42(2), pp. 113-119.
- VOISIN J.-F. (coord.), 2003. – *Atlas des Orthoptères et des Mantidés de France*. –Col. Patrimoines naturels, volume 60. – Paris, MNHN, 104p.
- WENDLER A. & NUB J.-H., 1994. – *Libellules : Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale*. – Société Française d'Odonatologie, 131p.

VERTEBRES (DETERMINATION, BIOLOGIE...):

- ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003. – *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. – Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, 480p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 1999. – *Les Chauves-souris : maitresses de la nuit*. – Delachaux & Niestlé, 2^{nde} édition : février 2005, 272p.
- BANG P. & DAHLSTROM P., 1998. – *Guide des traces d'animaux*. - Delachaux & Niestlé, Edition de 1999, 264p.
- DIETZ C. & VON HELVERSEN O., 2004. – *Clé d'identification illustrée des chauves-souris d'Europe*. – Traduction française : Jean-Claude LOUIS, 56p.
- Ecopains d'Abord [ed.], sans date. – *Oiseaux.net*. - www.oiseaux.net
- MIAUD C. & MURATET J., 2004. – *Identifier les oeufs et les larves des amphibiens de France*. – INRA éditions, octobre 2007, 200p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2002. – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales*. – La Documentation Française.
- NYSSSEN P., GATHOYE J.-L. & SAN MARTIN G., 2007. – *Mémo pour la détermination des chauves-souris en hiver*. – Natagora/Plecotus.
- PETERSON R., 1994. – *Guide des Oiseaux de France et d'Europe*. - Delachaux & Niestlé, 2^{nde} Edition de 1994, 533p.
- ROCAMARA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 – *Oiseaux menacés et à surveiller en France, liste rouge et priorités* – Société d'Études Ornithologiques de France, Ligue pour la protection des oiseaux, 598 p.
- SWENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D. & GRANT P. J., 1999. – *Le Guide Ornitho*. – Delachaux & Niestlé, 1^{ère} édition : 2000, 403p.

GESTION CONSERVATOIRE :

- ADAM P., DEBIAIS N., GERBER F. & LACHAT B., 2008. – *Le génie végétal*. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, La Documentation française, Paris, 2008, 290p.
- BAUDOT B. & al., 2002. – *Les zones humides et la ressource en eau. Guide technique*. – Ministère de l'Ecologie et du développement durable, Agences de l'eau, Etudes sur l'eau n°89.
- COLAS S., MULLER F., MEURET M., AGREIL C., 2002. – *Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en oeuvre*. - Espaces naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France », 152p.
- CRASSOUS C. & KARAS F., 2007. - *Guide de gestion des tourbières et marais alcalins des vallées alluviales de France septentrionale*. - Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, Pôle-relais tourbières, 203 p.

- DASNIAS P., 2002. – *Aménagement écologique des carrières en eau. Guide pratique.* – Ecosphère, Comité national de la charte professionnelle de l'industrie des granulats, Muséum National d'Histoire Naturelle, 206p.
- DUPIEUX N., 1998. – *La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques.* – Espaces naturels de France, programme Life « Tourbières de France », 244p.
- GILG G., 2004. – *Forêts à caractères naturels. Caractéristiques, conservation et suivi.* – Réserves Naturelles de France, mars 2004, Cahiers techniques n°74 de l'ATEN, 96p.
- MULLER F. & al., 2002. – *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches.* – Espaces naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France », 132p.

METHODOLOGIES DES PLAN DE GESTION, PLAN D'INTERPRETATION ET SUIVIS SCIENTIFIQUES :

- BRINGER J.-P., 1992 – *Méthodologie des plans d'interprétation* – ATEN, cahiers techniques n°47, 80p.
- BRINGER J.-P. & TOCHE J., 1996 - *Pratique de la signalétique d'interprétation* – ATEN, cahiers techniques n°54, 104p.
- CARTER J., 2005. – *L'esprit des lieux : programmer l'interprétation d'un territoire.* – Tourism and environment forum, avril 2005, Cahiers techniques n°76 de l'ATEN, 96p.
- CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT RURAL, 2001.- *Conduite de projet d'interprétation : le patrimoine par le rêve et l'émotion.* – Rhône-Alpes, juillet 2001, 26p.
- CHIFFAUT A., 2006. – *Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles.* – Réserves Naturelles de France, juin 2006, Cahiers techniques n°79 de l'ATEN, 72p.
- Espace naturel régional nord Pas de Calais, 1999 – *Cahier technique « la démarche d'interprétation du patrimoine, de la théorie à la pratique »* - 62p.
- FIERS V., 2003. – *Etudes scientifiques en espaces naturels.* – Réserves Naturelles de France, juillet 2003, Cahiers techniques n°72 de l'ATEN, 96p.

AMENAGEMENT DE SITES :

- GRAINE Poitou Charentes à la demande du Conservatoire des espaces naturels du Poitou Charentes, 1995 – Document pour une valorisation pédagogique des espaces naturels, 13p.
- Patrimoine naturel de Bourgogne n°8, 2002. - *L'accueil du public dans les sites naturels remarquables de Bourgogne.* - Actes des rencontres régionales septembre 2001, 36p.
- TERRIER C., 2000. – *L'accessibilité des sites naturels au public handicapé.* - ATEN, cahiers techniques n°62, 64p.
- VEN LIERDE N., 2007. – *Sports de nature outils pratiques pour leur gestion.* – ATEN, cahiers techniques n°80, 72p.

PEDAGOGIE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT :

- BESSE S. & CLEMENT M., sans date. – *L'eau, la rivière, le fleuve : Cahier pédagogique maternelle.* – Programme Loire Nature, LPO Auvergne & Etablissement Public Loire, Inspection académique du Puy de Dôme, 46p + CD
- BESSE S. & CLEMENT M., sans date. – *La Loire, ses affluents, son bassin : Livret d'information, Cycle 3 et collège (6^e et 5^e).* – Programme Loire Nature, LPO Auvergne, WWF & Etablissement Public Loire, 30p
- CAUE Indre & CDDP Indre, 1986. – *Jeux pour 1001 lecture du paysage.* - CAUE Indre & CDDP Indre, 4^e trimestre 1986, 28p.
- CLEMENT C., GUIDOUX V. & MONCOMBLE G., 1992. - *Mille ans de contes "Nature".* – Edition Milan, 401p.
- CORNELL J., 1992. - *Les joies de la nature.* – Edition Jouvence, 169p.
- CORNELL J., 1995. – *Vivre la nature avec les enfants.* – Edition Jouvence, 157p.
- COUDEL S., sans date. - *Balade nature...pour découvrir six concepts écologiques fondamentaux.* – Edition AE, 146p.
- ESPINASSOUS L., 1996. – *Piste : pour la découverte de la nature et de l'environnement.* – Editions Milan - 336p.
- Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, sans date. - *Connaître et Protéger la Nature : fiches techniques.* - Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, 22 fiches.
- Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, 1999. – *Gérer une mare.* - Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, Cahiers techniques de la Gazette des Terriers, janvier 1999, 74p.
- Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, 2002. – *A la rencontre des Sauterelles, Criquets et Grillons.* - Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, Cahiers techniques de la Gazette des Terriers, juillet 2002, 72p.
- Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, 2003. – *A la rencontre des Libellules.* - Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, Cahiers techniques de la Gazette des Terriers, mai 2003, 76p.

Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, 2003. – *Sur les traces des Chauves-souris*. – Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, Cahiers techniques de la Gazette des Terriers, octobre 2003, 84p.

Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, 2008. – *A la rencontre des papillons*. – Fédération Nationale des Clubs Connaître et Protéger la Nature, Cahiers techniques de la Gazette des Terriers, mars 2008, 63p.

FRAPNA, 1998. – *La sécurité des animations nature : ça se prépare*. – FRAPNA, 1998, 92p. + classeur

FRAPNA, 2002. – *La forêt m'a dit : observer, comprendre, créer*. – 126p.

FRAPNA & W.W.F., 1996. – *La Rivière m'a dit : Observer, comprendre, créer*. – Programme Loire Nature, 96p.

KOZIOL J., 1996. – *Partez à la découverte des Réserves Naturelles : dossier pédagogique destiné aux enfants*. – Réserves Naturelles de France, Novembre 1996, 70p.

Réseau école et nature, 1996. – *Eduquer à l'environnement par la pédagogie de projet, un chemin d'émancipation*. – L'Harmattan – 2^{ème} édition – 191p.

Réseau école et nature, 1999. – *Guide pratique d'éducation à l'environnement : Monter son projet*. – Chronique sociale – 355p.

VERNHES F., sans date. – *Fichier : Jeux & Activités Nature*. – Edition les Francas, 14p. & 18 fichiers.

VIGOUROUX J.-P., 2000. – *Eduquer à l'environnement en collèges et lycées*. – Ecologistes de l'Euzière, Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 57p.

OUTILS D'EVALUATION :

Muséum National d'Histoire Naturelle [ed.], 2004. – *Inventaire national du patrimoine naturel, site web..* - <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

◆ Textes réglementaires :

Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux : JOCE du 25 avril 1979 : *articles, annexe I, annexe II-1, annexe II-2, annexe III-1, annexe III-2, annexe IV, annexe V*.

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : JOCE du 22 juillet 1992 : *articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V, annexe VI*.

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 10/05/2007).

Arrêté ministériel du 29 avril 2008 relatif à la commercialisation de certaines espèces de mammifères sur le territoire national. (JORF du 11/05/2008).

Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 06/12/2009).

Arrêté ministériel du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones (JORF du 19/08/1983) modifié par l'arrêté du 18/01/2000 (JORF du 28/01/2000)

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mollusques protégés sur le territoire métropolitain et les modalités de leur protection (JORF du 06/05/2007)

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 18/12/2007)

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (JORF du 06/05/2007)

Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées au niveau national en France (JORF du 13/05/1982) modifié le 31 août 1995 (JORF du 17/10/1995).

Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale (JORF du 14/07/1993).

◆ Listes rouges Monde et France :

UICN, 2009. – *The IUCN Red List of Threatened Species*. – site web, base de données, <http://www.iucnredlist.org/>

OLIVIER L., GALLARD J.P., MAURIN H., 1997. – *Le livre rouge de la flore menacée de France tome I, espèces prioritaires*. – S.P.N., I.E.G.B., Ministère de l'Environnement, C.B.N.P., Paris, 622p.

SARDET E. & DEFAUT B., 2004. – *Les orthoptères menacés de France, Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques*. - In : *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, 9, 2004, pp. 125-137.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2008. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*. – Communiqué de presse du 3 décembre 2008, Paris, France, 14p.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. – Paris, France, 12p.

UICN France, MNHN & SHF, 2009. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. – Paris, France, 12p.

UICN France, MNHN, LPO & SFO, 2009. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Orchidées de France métropolitaine*. – Communiqué de presse du 6 octobre 2009, Paris, France, 13p.

◆ Liste rouge Centre :

BINON M., SALLE C. & al, 2007. – *Liste rouge des Coléoptères de région Centre*. – Nature Centre, CBNBP, document provisoire non publié, 1p.

CLOUPEAU R., LETT J.-M. & al, 2007. – *Liste rouge des Odonates de région Centre*. – Nature Centre, CBNBP, document provisoire non publié, 2p.

CLOUPEAU R., PRATZ J.-L. & al, 2007. – *Liste rouge des Orthoptères de région Centre*. – Nature Centre, CBNBP, document provisoire non publié, 8p.

LETT J.-M., CAMA A., FAUCHEUX F., LEVEQUE A. & al, 2007. – *Liste rouge et orange des Lépidoptères rhopalocères de région Centre*. – Nature Centre, CBNBP, document provisoire non publié, 20p.

◆ Autres :

BRUSTEL H., 2004. – *Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises*. – ONF, les dossiers forestiers n°13, Thèse de l'Institut National de Polytechnique de Toulouse, février 2004, 297p.

DIREN Centre, 2003. – *Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre. Actualisation de l'inventaire régional ZNIEFF*. – Document validé par le CSRPN le 8 janvier 2003, 79p.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. – *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. – Col. Patrimoines naturels, volume 24. – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225p.

✚ Divers :

FISCHESSER B. & DUPUIS-TATE M.-F., 1996. – *Le guide illustrée de l'écologie*. – Editions de la Martinière, juin 2007, 350p.



ANNEXES

Annexe 1 : arrêté de création et délimitation de la Réserve Naturelle Volontaire de la Vallée des Cailles

Annexe 2 : convention de gestion entre la commune de Boncourt et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Annexe 3 : fiches descriptives et cartographies des zonages d'inventaire et de protection concernant le site de la vallée des Cailles

Annexe 4 : arrêtés municipaux réglementant puis interdisant l'utilisation de la décharge municipale dans la vallée des Cailles

Annexe 5 : fiches descriptives des habitats patrimoniaux

Annexe 6 : liste des espèces de la flore et de la faune

Annexe 7 : bail de chasse entre la société de chasse et la commune de Boncourt

Annexe 8 : comptes-rendus des réunions du comité consultatif de gestion

Annexe 1 : arrêté de création et délimitation de la Réserve Naturelle Volontaire de la Vallée des Cailles

Département
d'Eure et Loir
Arrondissement de Dreux
Canton d'Anet
tél : 37 41 93 39

MAIRIE DE BONCOURT

le 27 janvier 2000

DIREN
A l'attention de Mme BORG
5 rue Buffon
45100 ORLEANS

Madame,

Une erreur s'est glissée dans l'arrêté n° 991 du 24 juin 1999 portant création d'une Réserve Naturelle Volontaire sur le site de la Vallée des Cailles à Boncourt au niveau de la superficie :

• au lieu de 21 ha 43 a 00 ca comme indiqué dans l'arrêté susvisé, il aurait fallu de retenir l'ensemble des parcelles 24, 26 et 28 pour :

- Parcelle 24 : 3 ha 29 a 80 ca
 - Parcelle 26 : 23 ha 37 a 60 ca
 - Parcelle 28 : 18 ha 34 a 30 ca
- Soit un total de : 45 ha 01 a 70 ca.

Une demande similaire a été adressée au Préfet le 14 septembre 1999.

En espérant que cette erreur soit rectifiée, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

J.C DELANOE



PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DE
LA REGLEMENTATION ET
DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
PB/ND
AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME BAHON
TEL : 02 37 27 70 90

RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE DE LA VALLEE DES CAILLES
à BONCOURT

ARRETE N° 991

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural, et notamment ses article L 242-11 à L 242-28 et R *242-26 à R *242-49 ;

Vu la demande présentée par le propriétaire en date du 24 décembre 1998 ;

Vu le rapport biologique établi par M. JOLY, Conseiller scientifique du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, membre du CSRPN du Centre ;

Vu l'avis du Conseil Municipal de BONCOURT en date du 5 janvier 1999 ;

Vu les avis du Directeur Régional de l'Environnement, du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, du Directeur Départemental de l'Equipement, de l'Architecte des Bâtiments de France ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Départementale des Sites, siégeant en formation de protection de la nature, en date du 16 juin 1999 ;

Vu la convention de gestion de la Vallée des Cailles établie avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre en date du 22 décembre 1998 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir :

ARRETE

CREATION ET DELIMITATION DE LA RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE :

Article 1er - Sont agréées au titre des Réserves Naturelles Volontaires, sous la dénomination de Réserve Naturelle Volontaire de la Vallée des Cailles :

Les parcelles cadastrales ci-après désignées et appartenant à la commune de BONCOURT :

- Commune de BONCOURT, lieu-dit « La Vallée des Cailles », section ZC, parcelles n° 24, n° 26 sous-parcelles d, e, f, g, h, n° 28 sous-parcelles cj, ck, d, e, f.

Soit une superficie totale de 21 hectares, 43 ares.

.../...

Article 2 - L'agrément est donné pour une durée de 6 ans, à compter de la date du présent arrêté. Il est renouvelable par tacite reconduction. A la demande du propriétaire, présentée au plus tard 2 ans avant le terme de chaque période de 6 ans, l'agrément est abrogé.

REGLEMENTATION DE LA RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE :

Article 3 - Il est interdit :

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la flore de la réserve, sous réserve des dispositions de l'article suivant ;
- de couper, d'arracher, de cueillir et d'emporter hors de la réserve des végétaux ou parties de végétaux (tiges, feuilles, fleurs, fruits, graines, racines, bulbes, etc...) ;
- de prélever et d'emporter hors de la réserve les minéraux et fossiles de toute nature.

Cette disposition n'est pas applicable aux nécessités d'entretien et de gestion de la réserve et aux prélèvements scientifiques autorisés par le propriétaire.

Article 4 - La circulation des véhicules à moteur est interdite sur toute l'étendue de la réserve.

Cette interdiction n'est pas applicable :

- aux véhicules de secours,
- aux véhicules utilisés pour l'entretien de la réserve.

Article 5 - Le jet ou le dépôt à l'intérieur de la réserve de tous matériaux, produits, résidus et débris de quelque nature que ce soit pouvant porter atteinte au milieu naturel sont interdits.

Article 6 - Le camping et le feu sont interdits sur la réserve.

Le feu peut être autorisé par le propriétaire pour des opérations d'entretien.

Article 7 - Tous travaux publics ou privés sont interdits.

Cette disposition n'est pas applicable aux :

- nécessités d'entretien et de gestion de la réserve,
- travaux en faveur de la richesse biologique de la réserve,
- actions de surveillance, scientifiques ou pédagogiques,
- travaux liés aux cultures ou à l'exploitation des bois.

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE :

Article 8 - Un plan de gestion sera réalisé sous la responsabilité du propriétaire par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région Centre. Ce plan de gestion sera présenté pour avis aux partenaires cités à l'article 12.

Le plan de gestion prévoit les actions nécessaires pour assurer la conservation du patrimoine naturel de la réserve, les éventuels aménagements organisant l'accueil du public ainsi que la sécurité du site.

Article 9 - Le Conservatoire en accord avec le propriétaire, nomme un conservateur de la réserve, conformément à ses statuts. Le conservateur organise la surveillance du site et la mise en oeuvre du plan de gestion.

Article 10 - Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir organise annuellement une réunion d'échanges et d'information sur l'état de la gestion de la réserve. Sont notamment conviés, en présence du conservateur, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental de l'Équipement, le Directeur Régional de l'Archéologie, le Maire de BONCOURT, le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, les associations d'utilisateurs du site et de protection de l'environnement concernées.

EXECUTION :

Article 11 - Le propriétaire, dans le cadre de la convention de gestion du 22 décembre 1998, signale l'existence de la Réserve Naturelle Volontaire par des panneaux placés en limite du site.

La destruction ou la dégradation de ces panneaux est interdite.

Article 12 - Le propriétaire est tenu de faire publier cette décision à la Conservation des Hypothèques.

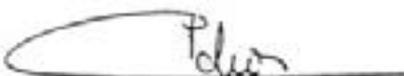
Article 13 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Sous-Préfet de DREUX, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement et Monsieur le Maire de BONCOURT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire.

Fait à CHARTRES, le 24 juin 1999

Pour Le Préfet,
Le Secrétaire Général,

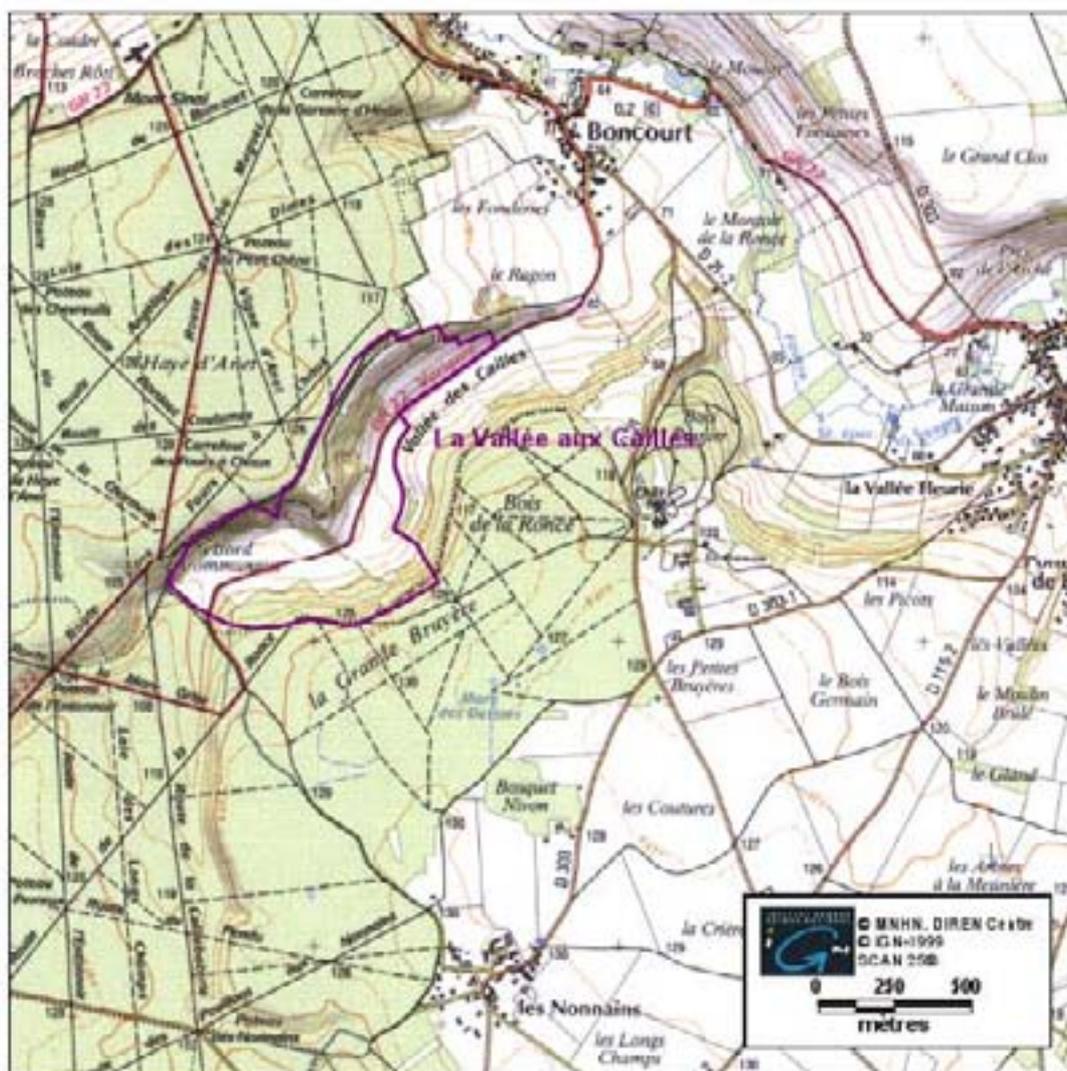
Evence RICHARD

Pour ampliation,
L'Attaché, Chef de Bureau,



Paulette BAHON

Nom	: La Vallée des Cailles
Commune(s)	: Boncourt
lieu-dit	: La Vallée des Cailles
Parcelles concernées	: Section ZC, parcelles n° 24, 26 sous-parcelles d, e, f, g, h, n° 28 sous-parcelles cj, ck, d, e, f
Date de l'agrément ministériel	: 24 juin 1999
Surface	: 46 ha
Intérêt du site	: Archéologique, géographique, faunistique et surtout floristique



Annexe 2 : convention de gestion entre la commune de Boncourt et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le dix sept octobre à vingt et une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELANOE, Maire.

Etaient présents : MM. DELANOE J.C., ALCOUFFE L., OUALLE C., KOROWACKI T., Mmes DELAPLACE J., LEGUERE C., MM. DELABAN J.P, DE AMEZAGA P., Mmes LEFEBVRE N. et GRUPPER-GERSET F. et formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : M. MALAHAPPE G

Secrétaire de séance : Mme LEGUERE C.

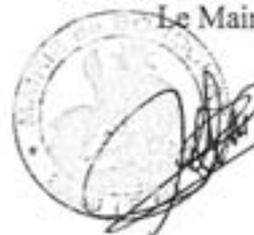
Convocation en date du : 10.10.2008

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LA VALLEE DES
CAILLES**

Le Maire informe le Conseil que la convention de la Vallées des Cailles expirera en décembre 2008 et qu'il convient de la renouveler. Quelques modifications ont été faites : la durée de la convention passe de 10 à 15 ans, l'accent est mis sur les potentiels géologiques, écologiques et archéologiques, l'exploitation pédagogique est renforcée. La forme reste celle d'une convention simple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention qui fera de la Vallée des Cailles une « réserve naturelle régionale » auprès du Conseil Régional et autorise le Maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Certifié exécutoire,
le novembre 2008
Le Maire,

COPIE

Convention de gestion entre le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre et la commune de Boncourt (28)

Entre

la commune de Boncourt, représentée par Monsieur Jean-Claude Delanoë, maire, dûment habilité par la délibération du Conseil municipal du 27.12.2009
dénommée ci-après : la Commune, d'une part,

et,

le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, association de protection de la nature régie par la loi de 1901, immatriculée à la Préfecture d'Orléans et à l'INSEE sous le numéro SIREN 385 096 318, siégeant au 30 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans, représenté par Madame Ninò-Anne Dupieux, présidente, dûment habilitée par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2008, dénommé ci-après : le Conservatoire, d'autre part,

il est établi la convention suivante.

Préambule

Située au nord de l'Eure-et-Loir, la Vallée des Cailles est connue depuis plusieurs décennies pour ses richesses naturelles et plus particulièrement pour les quatorze espèces d'orchidées présentes sur le site. Les pelouses calcicoles qui la composent sont situées en limite de la forêt domaniale de Dreux.

Les objectifs du Conservatoire sont de protéger, assurer la pérennité et restaurer par une gestion appropriée les sites naturels remarquables de la région Centre.

Les objectifs de la Commune sont de maintenir le cadre de vie et de préserver la faune et la flore.

Une première convention a été signée entre la commune de Boncourt et le Conservatoire le 15 décembre 1998 pour une durée de dix ans. La présente convention s'inscrit dans la continuité du partenariat précédent.

Article 1 – Objet.

Les pelouses calcicoles de la Vallée des Cailles sont l'un des paysages typiques de la vallée de l'Eure. Ces pelouses sèches sont répertoriées à l'inventaire ZNIEFF Vallée de l'Eure de Chérisy à Anet. Par ailleurs, la Vallée des Cailles est identifiée comme site d'intérêt communautaire au sein du site Natura 2000 FR2400552 Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents.

Les deux parties conviennent de :

- préserver les richesses naturelles de la Vallée des Cailles.
- préserver les richesses archéologiques.
- réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion.
- réaliser le suivi du plan de gestion.
- faire connaître les richesses naturelles auprès du public et des scolaires.
- maintenir la chasse dans un cadre conventionnel, selon un cahier des charges défini d'un commun accord.

34

1

Article 2 – Désignation des parcelles.

La présente convention s'applique aux parcelles désignées sur le plan cadastral, propriétés de la commune de Boncourt.

Commune	Section et numéro de parcelle	Sous-parcelles	Surface
Boncourt	ZC 24		3 ha 29 a 80 ca
	ZC 26	Sous-sections d,e,f,g,h	9 ha 72 a 65 ca
	ZC 28	Sous-sections c,j,ck,d,ef	8 ha 40 a 55 ca
Total			21 ha 43 a 0ca

Article 3 – Destination.

La présente convention est destinée à permettre la préservation et la gestion des richesses naturelles qui composent le site de la Vallée des Cailles ainsi que la mise en œuvre d'actions d'animation et de sensibilisation de divers publics.

Les grandes orientations de gestion du site sont le maintien et la restauration des pelouses calcicoles par la mise en œuvre de mesures de gestion et de préservation favorables.

Ces orientations seront précisément définies dans le cadre du plan de gestion. Les objectifs de gestion devront être compatibles avec les objectifs de gestion des espèces et des milieux naturels de la directive *Habitats*.

Article 4 – Engagement du Conservatoire.

4.1 Nomination d'un conservateur.

Le Conservatoire nommera, en concertation avec la Commune, un conservateur du site, conformément à ses statuts et à sa charte des conservateurs. Il sera responsable, en lien avec l'équipe technique de l'antenne Loiret/Eure-et-Loir, de la coordination de toutes les actions liées à la gestion du milieu naturel, des relations avec le Conseil scientifique et le Conseil d'administration du Conservatoire, les divers prestataires et associations.

4.2 - Plan de gestion et suivi scientifique.

Le Conservatoire s'engage à réaliser et renouveler le plan de gestion destiné à mieux connaître la diversité biologique des parcelles et à planifier les actions de gestion. Il définira également les modalités d'accueil du public et des scolaires. Le plan de gestion sera réalisé conformément aux dispositions liées à la création d'une réserve naturelle régionale mentionnées à l'article 6.

Le Conservatoire s'engage, dans la limite de ses moyens, à mettre en œuvre les opérations prévues au plan de gestion. Le plan sera approuvé par le Conseil scientifique du Conservatoire et la Commune. Il sera validé par le Conseil d'administration du Conservatoire.

En attendant la réalisation du plan de gestion, les décisions concernant la gestion du site seront prises dans le cadre d'un comité de gestion qui rassemblera la Commune et le Conservatoire.

4.3 - Gestion écologique.

Le Conservatoire et la Commune s'efforceront, dans la limite de leurs moyens et de leurs compétences juridiques, en collaboration avec les services de l'Etat (Office national de l'eau

507

10

et des milieux aquatiques, Office national de la chasse et de la faune sauvage) de respecter et faire respecter les espèces vivant sur les parcelles composant le site, de proscrire notamment l'arrachage, la coupe et la cueillette de végétaux menacés (protégés ou non, excepté ceux faisant l'objet d'une gestion courante ou de travaux de restauration) ainsi que la destruction des espèces animales non-gibier, sauf en cas de besoin pour la gestion écologique et cynégétique du site.

Le Conservatoire s'engage à prévenir la Commune avant la mise en œuvre des travaux de gestion.

4.4 - Information du public.

Le site naturel de la Vallée des Cailles a fait l'objet d'un aménagement pédagogique inauguré le 25 septembre 2004. Si le plan de gestion devait modifier les modalités d'aménagement et d'ouverture, celles-ci feraient l'objet d'un avenant à la présente convention.

4.5 - Présence du public sur le site.

Le site est en accès libre pour le public sous réserve du respect des préconisations mentionnées sur les panneaux d'accueil et la plaquette d'information. Les visites libres se font sous la seule responsabilité des promeneurs.

En dehors des lieux ouverts au public, la visite de scientifiques et de groupes (scolaires, techniciens...) ne sera autorisée que sous la responsabilité du Conservatoire et uniquement en visites accompagnées.

Sur les parcelles concernées par la dite convention, le conservateur sera habilité à donner des autorisations aux personnes ou groupes de personnes réalisant des sorties sur le site.

Article 5 – Engagements de la Commune.

La Commune s'engage à respecter le plan de gestion et à assister le Conservatoire dans sa réalisation et sa mise en œuvre par :

- la recherche de moyens financiers pour la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion.
- la mise en œuvre des travaux de restauration ou de gestion par une aide matérielle ou de mise à disposition de moyens humains dans la limite de ses possibilités
- la surveillance du site en fonction de ses possibilités.

En cas de résiliation de la présente convention ou au terme de celle-ci, la Commune s'engage à maintenir la destination des parcelles ainsi que les infrastructures réalisées par le Conservatoire dans les limites imposées par les financeurs des dites opérations.

La Commune autorise le Conservatoire à passer un ou plusieurs contrats Natura 2000 sur le site de la Vallée des Cailles afin d'assurer la gestion des habitats et habitats d'espèces de la directive CEE/92/43 dite directive *Habitats*.

Dans le cadre d'un projet de pâturage des pelouses calcicoles, la Commune autorise le Conservatoire à signer une convention avec un éleveur sous la forme d'un bail SAFER, d'un prêt à usage, d'un bail rural environnemental ou de toute autre mesure de conventionnement permettant de garantir la mise en œuvre d'un entretien par le pastoralisme.

La Commune s'engage à informer le Conservatoire avant toute intervention sur les milieux naturels.

Article 6 – Réserve naturelle régionale.

En application du décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles, le Conseil régional du Centre a, par communication du président en date des 29 et 30 juin,

500

inscrit les réserves naturelles régionales comme outil de la mise en œuvre de son plan *Nature*.

Dans ce cadre, le Conservatoire assistera la Commune dans le montage du dossier de demande de classement en réserve naturelle régionale auprès du Conseil régional.

Par la présente convention, les deux parties conviennent que le Conservatoire soit proposé comme gestionnaire de la réserve naturelle régionale et assiste la Commune dans la réalisation du plan de gestion et dans le suivi technique, scientifique et administratif de la réserve.

Le plan de gestion et le suivi de la réserve naturelle régionale se feront conformément aux dispositions prises par le Conseil régional pour réglementer la gestion des RNR.

Article 7 – Assurance.

La Commune se dégage de toute responsabilité en cas d'accident lors de visite de groupes ou lors de travaux effectués par un tiers à la demande du Conservatoire.

Article 8 – Durée.

La présente convention est valable pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle pourra être prorogée à l'issue de cette période pour une durée équivalente et révisée chaque année si les signataires le jugent nécessaire.

Article 9 – Résiliation.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre des signataires avant son échéance. Le signataire souhaitant résilier la présente convention en informera l'autre signataire avec un délai de six mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 – Litiges.

En cas de difficultés relatives à l'application ou à l'interprétation des présentes clauses, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable et procéderont à deux tentatives de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

En cas d'échec dûment constaté à l'issue d'un mois à compter du dernier échange de correspondance, la partie la plus diligente procédera à la saisine du tribunal administratif d'Orléans.

Article 11 – Annexe.

Au présent protocole est annexé un plan cadastral de la zone d'application de la convention.

Fait en trois exemplaires remis en mains propres aux deux parties et un adressé à M. le Président du Conseil régional.

A Boncourt, le 2009

Pour la commune de Boncourt

Le maire,
Jean-Claude Delanoé



Pour le Conservatoire du Patrimoine Naturel
de la Région Centre
La présidente,
Ninó-Anne Dupieux



Annexe 3 : fiches descriptives et cartographies des zonages d'inventaire et de protection concernant la Réserve Naturelle Régionale de la vallée des Cailles

1	INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE Ministère de l'Environnement /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN	0-TYPE DE PROCÉDURE Modernisation de Zone																																																												
1-RÉGION ADMINISTRATIVE Centre	2-IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 00000201 / Zone de type : 1	IDENTIFIANT NATIONAL 240003921																																																												
3-NOM DE LA ZONE PELOUSES DE LA VALLEE DES CAILLES		4-ANNÉE DE DESCRIPTION 01/01/1985 ANNÉE DE MISE A JOUR																																																												
5-LOCALISATION a) Département(s) et commune(s) : - BONCOURT (28050) b) Altitude(s): 80 m à 125 m. c) Superficie: 14 hectares.																																																														
6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE - NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)																																																														
7-TYPOLOGIE DES MILIEUX a) Milieux déterminants <table border="1" data-bbox="76 835 1449 1048"> <thead> <tr> <th>Cde Corine*</th> <th>Habitat Corine</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small></td> </tr> <tr> <td>34322</td> <td>Pelouses semi-sèches médio-européennes à bromus erectus</td> <td>NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)</td> <td>40%</td> <td>1985 à</td> </tr> <tr> <td>34332</td> <td>Pelouses médio-européennes du xerobromion</td> <td>NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)</td> <td>10%</td> <td>1985 à</td> </tr> </tbody> </table> b) Milieux autres <table border="1" data-bbox="76 1115 1449 1328"> <thead> <tr> <th>Cde Corine*</th> <th>Habitat Corine</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small></td> </tr> <tr> <td>3181</td> <td>Fourrés médio-européens sur sol fertile</td> <td>NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)</td> <td>30%</td> <td>1985 à</td> </tr> <tr> <td>412</td> <td>Chenaies-charmaies</td> <td>NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)</td> <td>20%</td> <td>1985 à</td> </tr> </tbody> </table> c) Milieux périphériques <table border="1" data-bbox="76 1395 1449 1608"> <thead> <tr> <th>Cde Corine*</th> <th>Habitat Corine</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small></td> </tr> <tr> <td>4113</td> <td>Hêtraies neutrophiles</td> <td>NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)</td> <td></td> <td>1985 à</td> </tr> <tr> <td>8211</td> <td>Grandes cultures</td> <td>NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)</td> <td></td> <td>1985 à</td> </tr> </tbody> </table>			Cde Corine*	Habitat Corine	Source	Surface*	Observation*	<small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small>					34322	Pelouses semi-sèches médio-européennes à bromus erectus	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	40%	1985 à	34332	Pelouses médio-européennes du xerobromion	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	10%	1985 à	Cde Corine*	Habitat Corine	Source	Surface*	Observation*	<small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small>					3181	Fourrés médio-européens sur sol fertile	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	30%	1985 à	412	Chenaies-charmaies	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	20%	1985 à	Cde Corine*	Habitat Corine	Source	Surface*	Observation*	<small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small>					4113	Hêtraies neutrophiles	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)		1985 à	8211	Grandes cultures	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)		1985 à
Cde Corine*	Habitat Corine	Source	Surface*	Observation*																																																										
<small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small>																																																														
34322	Pelouses semi-sèches médio-européennes à bromus erectus	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	40%	1985 à																																																										
34332	Pelouses médio-européennes du xerobromion	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	10%	1985 à																																																										
Cde Corine*	Habitat Corine	Source	Surface*	Observation*																																																										
<small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small>																																																														
3181	Fourrés médio-européens sur sol fertile	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	30%	1985 à																																																										
412	Chenaies-charmaies	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)	20%	1985 à																																																										
Cde Corine*	Habitat Corine	Source	Surface*	Observation*																																																										
<small>* Cde Corine : code habitat Corine Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation</small>																																																														
4113	Hêtraies neutrophiles	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)		1985 à																																																										
8211	Grandes cultures	NATURE CENTRE (POIRIER G., MULET P.), CBNBP (VUITTON G.)		1985 à																																																										
8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS a) Géomorphologie - 71 Versant de faible pente b) Activités humaines - 05 Chasse - 19 Gestion conservatoire c) Statuts de propriété - 05 Propriété d'une association, groupement ou société - 30 Domaine communal d) Mesures de protection - 15 Terrain acquis par une fondation, association, conservatoire de sites - 37 Réserve naturelle régionale e) Délimitations																																																														

1

- 02 Répartition et agencement des habitats - 03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes - 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

f) Autres inventaires

- ZSC (Directive Habitats)

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 463 Fauchage, fenaison - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT**a) Patrimonial**

- 10 Ecologique - 20 Faunistique - 22 Insectes - 25 Reptiles - 30 Floristique - 36 Phanérogames

b) Fonctionnel

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaire

- 81 Paysager

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPECES

Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Ptéridophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
Faible	Faible	Faible			Faible		Moyen	Moyen					

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

- Le contour englobe principalement des pelouses situées sur le versant orienté au Sud-Est ainsi qu'une petite zone située sur le versant orienté au Nord-Ouest. Les limites en bas de versant sont calées sur les limites de culture. Les fruticées et boisements situés entre et autour des pelouses sont également intégrés au contour, car ils font partie de la même entité écologique.

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- Il s'agit d'un secteur de pelouses situé dans un vallon en bordure Nord-Est de la forêt de Dreux. Le bourg de Boncourt n'est qu'à quelques centaines de mètres au Nord-Est de ces pelouses. Plus de 30 espèces végétales déterminantes, dont 6 protégées, ont été observées sur le site et les habitats sont en bon état de conservation. Le site est par ailleurs classé en Réserve naturelle et fait l'objet d'une gestion par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre. Il s'agit de l'un des sites majeurs de pelouses dans le secteur.

14-SOURCES/INFORMATEURS

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Inventeur	CBNBP (VUITTON G.)		
Inventeur	GOTHIE E.		
Inventeur	JOLY M.		
Inventeur	DELAHAYE P.		
Inventeur	PERCHET F.		
Inventeur	BOUIN P.		
Bibliographie	SCHIO L., TRIBOULIN L.	2005	Chronique naturaliste. Synthèse des observations naturalistes sur la période avril à mai 2005, La Garzette, tome 3 : 14-15.

2a

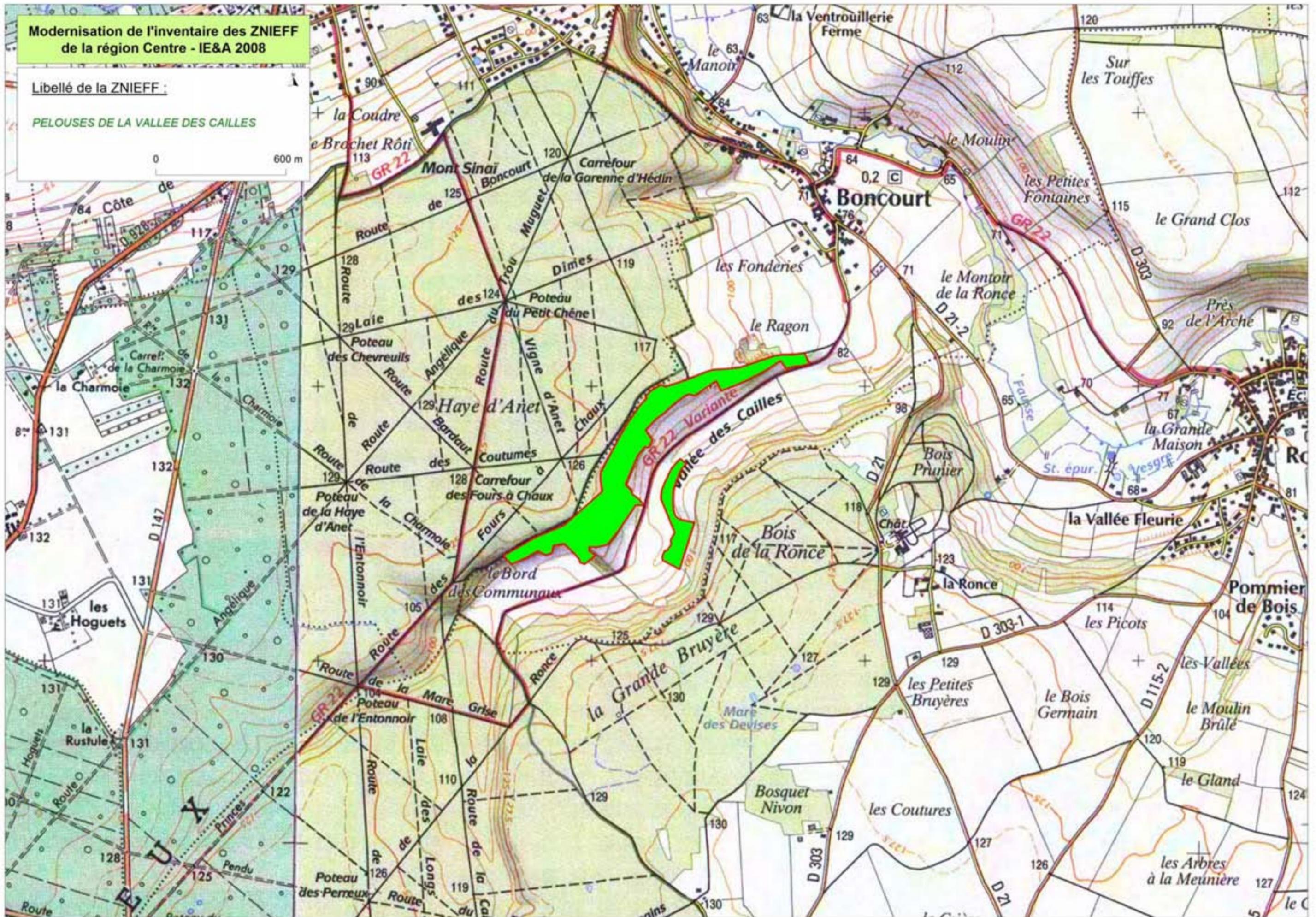
162401	Spiranthes spiralis	JOLY M.	Inconnue			1990 à 1999	
124741	Stachys annua	JOLY M.	Inconnue			1990 à 2000	
125976	Teucrium botrys	JOLY M.	Inconnue			1990 à 2006	
125981	Teucrium chamaedrys	JOLY M.	Inconnue			1990 à 2006	
126008	Teucrium montanum	JOLY M.	Inconnue			1990 à 2006	
127382	Trifolium medium	DELAHAYE P.	Inconnue			1995 à	
128345	Vaccinium myrtillus	DELAHAYE P.	Inconnue			1995 à	
130046	Vulpia unilateralis	JOLY M.	Inconnue			1990 à	

Modernisation de l'inventaire des ZNIEFF
de la région Centre - IE&A 2008

Libellé de la ZNIEFF :

PELOUSES DE LA VALLEE DES CAILLES

0 600 m



Nom : VALLEE DE L'EURE DE CHERISY A ANET

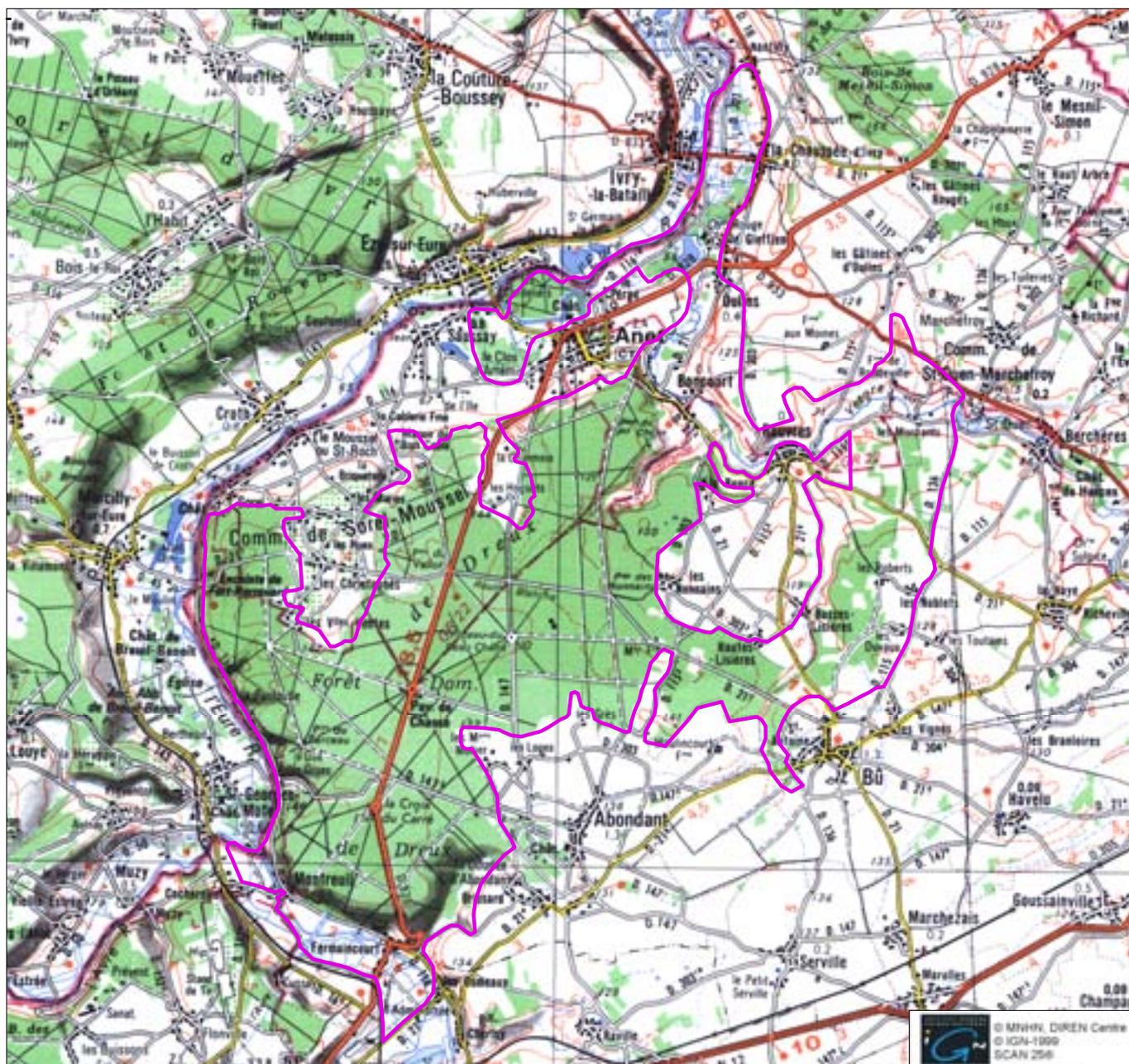
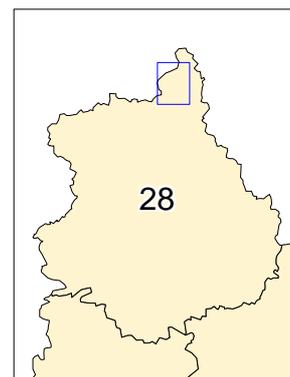
Commune(s) : Abondant, Anet, Boncourt, Bû, la Chaussée-d'Ivry, Chérisy, Dreux, Montreuil, Oulins, Rouvres, Saint-Ouen-Marchefroy, Saussay, Sorel-Moussel

Milieux : Fonds de vallée avec prairies marécageuses, aulnaies, peupleraies, plans d'eau. Pelouses calcicoles thermophiles. Chênaies-charmaies et chênaies sessilliflores de plateau

Auteurs : BOUDIER, DELAHAYE, LAVERRET, LEMÉE

Année de description : 1985

Intérêt : Floristique, faunistique



Date impression : 10/06/2002

Echelle 1/100000

NATURA 2000
DIRECTIVE "HABITATS"
SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE



N° du site : FR2400552

Nom : VALLEE DE L'EURE DE MAINTENON A ANET ET VALLONS AFFLUENTS

Surface : 752,4 ha

Intérêt : L'intérêt du site réside principalement dans des pelouses calcicoles abritant des espèces protégées au niveau régional et en limite d'aire de répartition avec de nombreuses orchidées, la Koelérie du valais, le Fumana vulgaire et des papillons particuliers (*Zygènes* et *Lycènes*).

Sur ces pentes en exposition chaude, des landes à Genévriers riches en espèces tels que le Cornouiller mâle, l'Alisier de Fontainebleau et le Chêne pubescent marquent l'évolution lente vers le prébois.

Sur les coteaux en exposition Nord, des boisements neutres à calcaires trouvent leur maturité sous forme de la chênaie-charmaie. Ils abritent une végétation printanière riche. Les espèces les plus caractéristiques appartiennent à des cortèges biogéographiques différents souvent en limite d'aire de répartition comme la Scille à deux feuilles, le Dromic à feuilles de Plantain et l'Asarum d'Europe.

Les prairies de fond de vallée et les mégaphorbiaies eutrophes, bien que devenues rares, abritent des formations remarquables à Figam ou jaune (protégé au niveau régional) et à Laïche distique.

Forêts alluviales de types variés au cortège floristique riche en Laïches (dont la Laïche paradoxale) et en Fougère des marais, protégée au niveau régional.

Le site comporte un cortège riche en mousses dont *Plagiomnium alatum*.

Nombreuses mares (forestières, prairiales et "rurales") accueillant un cortège d'espèces végétales et animales faisant l'objet d'une protection réglementaire (nationale, régionale ou départementale).

Caractères du site : La vallée de l'Eure et ses affluents constituent un ensemble écologique et paysager remarquable faisant une transition entre la Beauce et la basse vallée de la Seine. L'essentiel du bassin se localise sur de l'argile à silex mais comporte de nombreuses enclaves de formations tertiaires : calcaire de Beauce, grès et sables stempiens.

Le site comporte des pelouses calcicoles originales riches en orchidées, en relation avec des affleurements calcaires à flanc de coteau souvent associés à des chênaies-charmaies neutrophiles à neutrocalcicoles à flore diversifiée.

Liste des communes : Abondant, Aunay-sous-Auneau, Aunay-sous-Crécy, Auneau, Bailleville-Armenonville, Béville-le-Comte, Bleury, Boncourt, Bréchamps, Charpont, Chaudon, La Chaussée-d'Ivry, Cherisy, Condomba, Croisilles, Dreux, Ecluzelles, Garnay, Gas, Guainville, Jouy, Leveinville, Lormaye, Luisant, Lury, Maintenon, Marville-Moutiers-Brûlé, Mézières-en-Drouais, Montreal, Néron, Nogent-le-Roi, Oinville-sous-Auneau, Ouerre, Oulins, Pierres-Roinville, Rouvres, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Prest, Saint-Rémy-sur-Avre, Sorel-Moussel, Tréon, Villemeur-sur-Eure, Villiers-la-Morhier

* Habitat ou espèce prioritaire

Date de réalisation : Juin 2005

Page 1 sur 2

N° du site : FR2400553

Nom : VALLEE DE L'EURE DE MAINTENON A ANET ET VALLONS AFFLUENTS

Liste des protections et inventaires existant

Liste des arrêtés préfectoraux de conservation du biotope : Mares d'Ecluzelles.

Liste des réserves naturelles volontaires : La cote du prieur, Vallée des caillies.

Liste des sites classés ou inscrits : Vallée de l'Eure.

Liste des inventaires ZNIEFF et ZICO : 2003, 20030001, 20030003, 20030006, 20030008, 20030009, 2005, 20050001, 20050002, 20050003, 20050004, 2011, 2012, 2013, 20130001, 20130002, 2036, 20360001, 20360002, 20360003, 2042, 20420001, 20420002, 20420003, 2047.

Types d'habitats de l'annexe I présents ou à confirmer

4030 Landes sèches européennes

5130 Formations à *Juncus communis* sur landes ou pelouses calcaires

6110* Pelouses rupicoles calcaires ou bampheles du *Alyssum sedum albi*

6210* Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables)

6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'oulets planétaires et des étages montagnard à alpin

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

8310 Grottes non exploitées par le tourisme

9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraea* ou *Ilex-fagion*)

9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnun incanae*, *Salicion albae*)

Espèces animales de l'annexe 2 de la directive 92/43/CEE présentes ou à confirmer

Mammifères : 1321 *Myotis emarginatus*, 1324 *Myotis myotis*, 1304 *Rhinolophus ferrumequinum*,

1303 *Rhinolophus hipposideros*, 1323 *Myotis bechsteinii*.

Poissons : 1134 *Rhodeus sericeus amarus*, 1149 *Cobitis taenia*.

Amphibiens et reptiles : 1166 *Triturus cristatus*.

Invertébrés : non signalés.

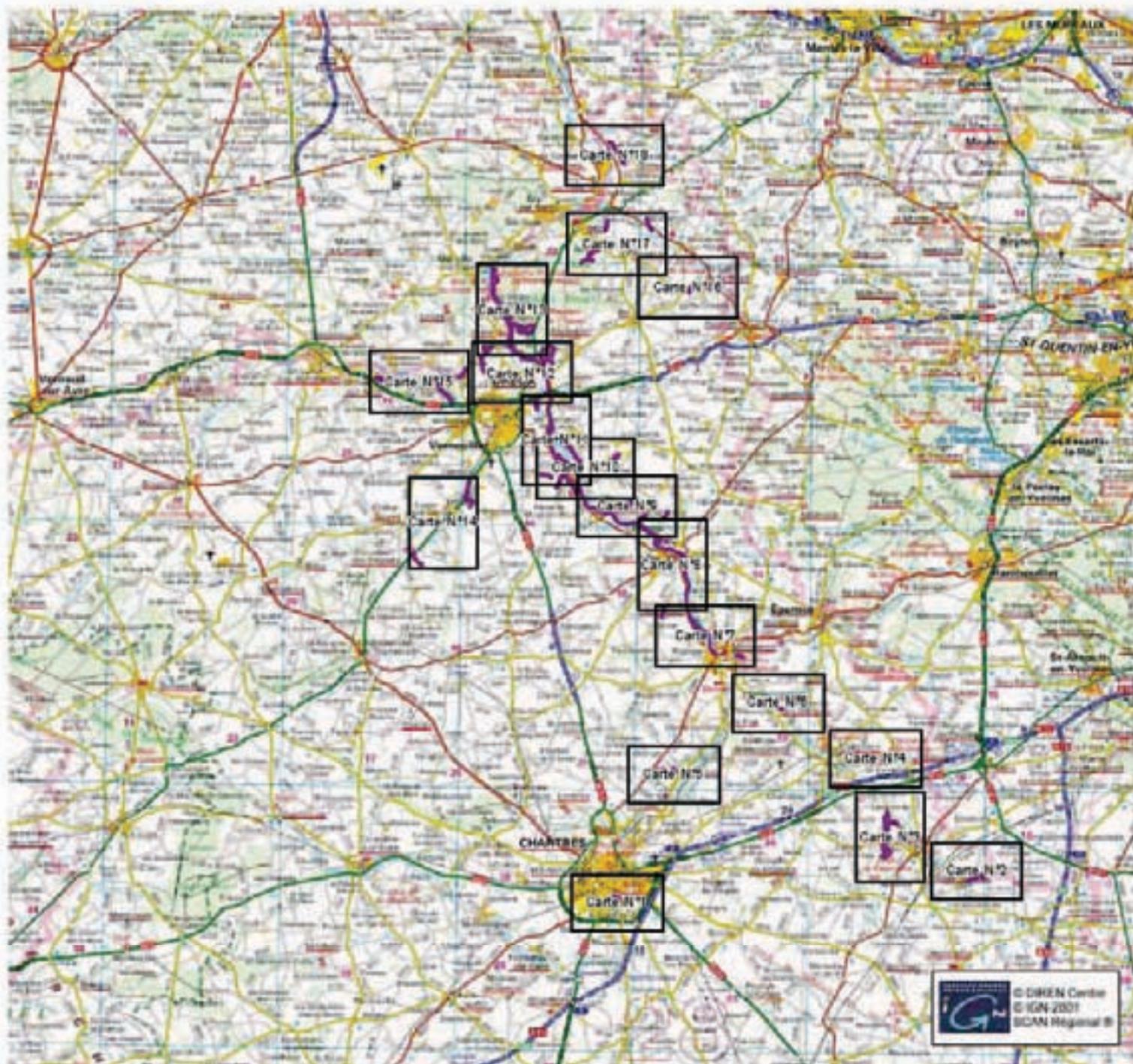
Espèces de plantes visées à l'annexe 2 de la directive 92/43/CEE présentes ou à confirmer

Non signalées

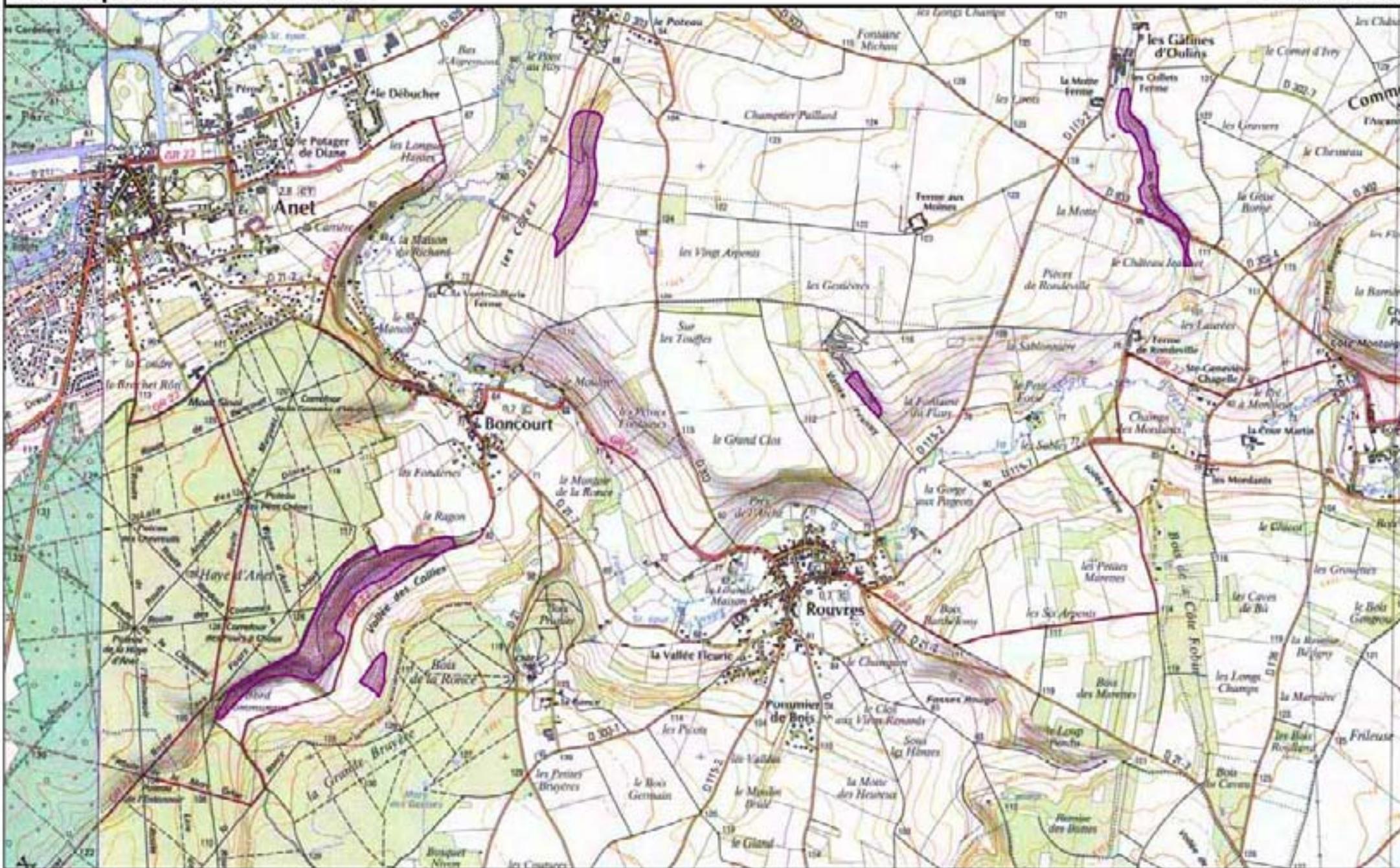
* Habitat ou espèce prioritaire



NATURA 2000 - Directive "Habitats"
SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE
Site n° : FR2400552
VALLEE DE L'EURE DE MAINTENON A ANET ET VALLONS
AFFLUENTS



Date de réalisation : Juin 2005



Annexe 4 : arrêtés municipaux réglementant puis interdisant l'utilisation de la décharge municipale dans la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
de DREUX

CANTON
D'ANET

MAIRIE DE BONCOURT

28260 ANET
Tél. 37.41.93.39

826

Le 6 décembre 1984



ARRETE MUNICIPAL N° 94.06

REGLEMENTANT LE DEPOT ET LA NATURE DES IMMONDICES NON COLLECTES DANS LA DECHARGE COMMUNALE ET SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BONCOURT ET LA CIRCULATION SUR LE C.R. 9.

Nous, Maire de la Commune de BONCOURT,

Vu que la carrière de la commune est réservée aux habitants de notre commune pour leur permettre de déposer (sous certaines conditions) les immondices non collectés par le service de ramassage des ordures ménagères,

Vu que des personnes étrangères à la commune y versent des ordures de toutes natures,

Vu que le C.R. 9 dessert presque exclusivement la décharge communale,

Vu que la surveillance continue de la décharge autorisée est impossible,

Vu l'article 64 du Code Rural,

Vu les articles L. 122.22, L. 122.27, L.131.1, 3 et 4, L.181.38 et 39 du Code des Communes,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Il est interdit à toute personne étrangère à la commune de déposer quoi que ce soit dans la carrière communale.

ARTICLE 2 : Les habitants de la commune ne peuvent y déposer que des déchets putrescibles, non polluants et non dangereux.

ARTICLE 3 : Plus précisément, il est interdit d'y jeter des carcasses ou épaves de toutes natures, complètes ou partielles, telles que véhicules automobiles, machines agricoles, appareils électro-ménagers, fûts métalliques, résidus de produits agricoles ou autres, cadavres d'animaux, liquides, récipients ayant contenu des produits toxiques ou polluants, etc.

ARTICLE 4 : Une autorisation devra être demandée par écrit à la Mairie pour déposer ou faire déposer en grande quantité à la carrière communale des décombres, débris ou gravats.

ARTICLE 5 : L'accès à tous véhicules autres que ceux des riverains dûment autorisés est interdit sur le C.R. 9.

ARTICLE 6 : Un dispositif verrouillé interdisant le passage sera implanté sur le C.R. 9 à son débouché sur le C.R. 8 (V.C. 4 dite Chemin des Coutumes).



- Article 7 : L'accès à la décharge sera autorisée aux seuls habitants de Boncourt selon les modalités ci-après :
- * la clé devra être demandée en Mairie lors des permanences (mardi et jeudi de 14 h à 16 h ; samedi de 9 h à 11 h) contre engagement de respecter les prescriptions du présent arrêté.
 - * ladite clé devra être rendue en Mairie le même jour avant la fin de la permanence.
 - * un récépissé sera délivré, portant les heures d'emprunt et de retour de la clé.
 - * les dépôts à la décharge se feront sous la responsabilité du déposant qui pourra se voir facturer les frais de remise en état.
 - * le déposant sera également responsable en cas de non fermeture de la barrière.
 - * il est conseillé aux utilisateurs de refermer la barrière derrière eux lors de leur montée à la décharge.
 - * l'accès ne pourra être autorisé qu'à un seul demandeur à la fois, ceci afin d'éviter tout litige pouvant survenir entre deux déposants.

Cette prescription n'exclut nullement la possibilité d'accès de plusieurs personnes ou véhicules sous la responsabilité du même demandeur.

Article 8 : Une clé d'accès sera remise aux seuls riverains qui en feront la demande motivée en Mairie ou sur proposition du Conseil Municipal.
Les détenteurs de cette clé seront également tenus de maintenir la barrière fermée.

Article 9 : Tout dépôt de déchets de quelque nature qu'ils soient est interdit sur le territoire de la commune, en dehors de l'emplacement réservé et dénommé "carrière communale".

Article 10 : Toute personne surprise en infraction aux articles du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 11 : Les prescriptions du présent arrêté seront notifiées par apposition de la signalisation appropriée aux frais de la commune.

Article 12 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, le Maire, les Adjoints et les agents de la force publique assureront l'exécution du présent arrêté.

Article 13 : Tout arrêté antérieur est abrogé en ce qu'il aurait de contraire aux prescriptions du présent arrêté.

Certifié exécutoire,
le 13 décembre 1994

Fait à Boncourt, le 6 décembre 1994
Le Maire,

Le Maire,



Haillaud




Haillaud

REÇU à la
Sous-Préfecture de Dreux

- 8 DEC 1994

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

380

Département
d'Eure et Loir
Arrondissement
de Dreux
Canton d'Anet
tél : 02 37 41 93 39

MAIRIE DE BONCOURT

ARRETE MUNICIPAL N°98.08

INTERDISANT DEFINITIVEMENT L'ACCES ET L'UTILISATION DE LA DECHARGE COMMUNALE

Nous, Maire de la Commune de BONCOURT,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la décharge communale constitue un risque pour l'environnement,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'accès et l'utilisation de la décharge communale d'ordures située dans l'ancienne carrière appartenant à la commune sont interdits à toutes personnes publiques ou privées.

ARTICLE 2 : Cette interdiction est définitive.

ARTICLE 3 : Toute infraction à l'article premier sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Boncourt après visa de Monsieur le Sous Préfet de Dreux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Anet, tous services de Police et de Gendarmerie, le Maire et les Adjointes assureront l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Tout arrêté antérieur est abrogé en ce qu'il aurait de contraire aux prescriptions du présent arrêté.

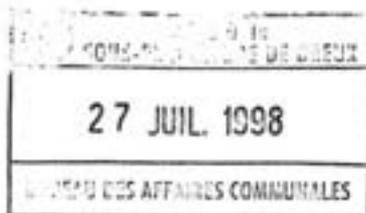
ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous Préfet d'Eure et Loir et à Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Anet

Fait à BONCOURT, le 23 juillet 1998

Le Maire,



Certifié exécutoire,
le 28.8.98
Le Maire,



Annexe 5 : fiches descriptives des habitats patrimoniaux de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles

Végétation messicole des bords de cultures

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Flore messicole se développant en bordure des champs, en interface avec la pelouse sèche, sur un sol calcicole très caillouteux labouré annuellement.

Rang phytosociologique :

Caucalidion platycarpi Tüxen 1956 (nom invalid. pas dans prodrome)

Code Corine Biotope : 82.2

Directive Habitats : NC

ETAT DE CONSERVATION

Bon état de conservation.

Très faible surface (0,41 ha), et en moyenne 1 mètre de largeur. Présence dépendante du maintien du labour régulier et de l'absence d'intrants.

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique fort.

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Acinos arvensis

Erodium cicutarium

Melampyrum arvense

Stachys annua

Veronica polita

Ajuga chamaepitys

Galeopsis angustifolia

Linaria supina

Torilis arvense

Anagallis foemina

Iberis amara

Reseda lutea

Valleranella rimosa

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

La majorité des espèces adventices des cultures de cet habitat sont des annuelles. Cette flore spontanée qui s'installe en bordure des parcelles cultivées montre une composition et une densité très variables selon les années. Sa présence dépend du maintien d'un labour régulier et de l'absence d'intrants.

Cet habitat peut évoluer soit vers une prairie semée, soit vers des fourrés calcicoles en cas d'abandon, ou disparaîtra tout simplement en cas d'augmentation des intrants.

FLORE PATRIMONIALE

Iberis amara [Ibérède amère]

Galéopsis à feuilles étroites [*Galeopsis angustifolia*]

Germadrée botryde [*Teucrium botrys*]

Bugle petit-pin [*Ajuga chamaepitys*] (1)

Calament acinos, des champs [*Acinos arvensis*]

Mâche auriculée [*Valerianella rimosa*] (1)

Epiaire annuelle [*Stachys annua*] (1)

(1) Taxon à surveiller sur liste plan national action messicoles

FAUNE PATRIMONIALE

Pelouses calcicoles méso-xérophiles

<p>ENVIRONNEMENT STATIONNEL</p> <p>Communautés mésophiles à méso-xérophiles dominées par des graminées vivaces des sols bruns calcaires plus ou moins profonds.</p> <p>Rang phytosociologique : <i>Festucenion timbalii</i> Boulet 1986 nom. ined.</p> <p>Code Corine Biotope : 34.32. Directive Habitats : 34.32* – 6210-14*.</p>	<p style="text-align: center;">ETAT DE CONSERVATION</p> <p>Bon état de conservation. Habitat de faible surface (1,55 ha) globalement en bon état, malgré quelques secteurs embroussaillés (0,22 ha). Entretien régulier avec exportation permettant un bon état de conservation.</p>
<p>INTERET ECOLOGIQUE</p> <p>Intérêt écologique fort.</p>	

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<p><i>Asperula cynanchica</i> <i>Brachypodium pinnatum</i> <i>Carlina vulgaris</i> <i>Festuca marginata</i> <i>Himantoglossum hircinum</i> <i>Koeleria pyramidata</i> <i>Lotus corniculatus</i> <i>Ophrys insectifera</i> <i>Orchis purpurea</i> <i>Ranunculus bulbosus</i> <i>Scabiosa columbaria</i> <i>Teucrium montanum</i></p>	<p><i>Avenula pubescens</i> <i>Bromus erectus</i> <i>Eryngium campestre</i> <i>Gymnadenia conopsea</i> <i>Hypericum perforatum</i> <i>Linum catharticum</i> <i>Ophrys apifera</i> <i>Potentilla neumanniana</i> <i>Origanum vulgare</i> <i>Salvia pratensis</i> <i>Seseli montanum</i> <i>Thesium humifusum</i></p>	<p><i>Blackstonia perfoliata</i> <i>Carex flacca</i> <i>Festuca lemanii</i> <i>Helianthemum nummularium</i> <i>Hippocrepis comosa</i> <i>Linum tenuifolium</i> <i>Ophrys fuciflora</i> <i>Ononis repens</i> <i>Primula veris</i> <i>Sanguisorba minor</i> <i>Teucrium chamaedrys</i></p>

TYPES DE PELOUSES MESO-XEROPHILES
<p>Cette communauté peut être divisé en deux faciès selon la dominance des graminées sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pelouses méso-xérophiles dominées par <i>Bromus erectus</i> et <i>Festuca sp.</i> : 34.322G - les pelouses méso-xérophiles dominées par <i>Brachypodium pinnatum</i> : 34.323G

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>Les pelouses calcicoles évoluent vers les ourlets thermophiles à Mélampyre et Limodore puis des fruticées calcicoles. Par contre, certains faciès denses à <i>Brachypodium pinnatum</i> peuvent constituer des stades bloquant, colonisés plus lentement par les arbustes.</p>

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
<p><i>Ophrys fuciflora</i> [<i>Ophrys insectifera</i>] <i>Ophrys mouche</i> [<i>Ophrys insectifera</i>] Bugle naine [<i>Ononis pusilla</i>] Orobanche de la Germandrée [<i>Orobanche teucrii</i>]</p>	<p>Lézard des souches [<i>Lacerta agilis</i>] Ephippigère [<i>Ephippiger ephippiger</i>]</p>

Pelouses calcicoles xérophiles

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Formations xérophiles ouvertes dominées par des graminées vivaces souvent riches en chaméphytes, accompagnées d'espèces annuelles de l'*Alyso-Sedion* colonisant des sols calcaires superficiels, en pente et exposés au sud.

Rang phytosociologique :

Xerobromenion erecti Braun-Blanquet et Moor 1938.

Code Corine Biotope : 34.332D.

Directive Habitats : 34.33 – 6210-26.

ETAT DE CONSERVATION

Bon état de conservation.

Surface très réduite (0,14 ha) du fait de la rareté des conditions stationnelles optimales. Habitat entretenu par les grattis de lapins, et menacé par la fermeture par la fruticée.

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique fort.

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Coronilla minima

Festuca lemanii

Linum tenuifolium

Teucrium chamaedrys

Thymus praecox

Epipactis atrorubens

Helianthemum apenninum

Ononis pusilla

Teucrium montanum

Festuca marginata

Helianthemum nummularium

Pulsatilla vulgaris

Thesium humifusum

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Ce groupement revêt une grande stabilité par sa localisation sur des sols squelettiques, en pente et en exposition sud. Il est cependant voué, en l'absence d'entretien à évoluer en pelouse calcicole méso-xérophile puis à être colonisé par les fruticées attenantes préfigurant le boisement thermophile.

FLORE PATRIMONIALE

Coronille minime [*Coronilla minima*]

Hélianthème des Apennins [*Helianthemum apenninum*]

Bugle naine [*Ononis pusilla*]

Épipactis brun-pourpre [*Epipactis atrorubens*]

Anémone pulsatille [*Pulsatilla vulgaris*]

Gentianelle d'Allemagne [*Gentianella germanica*]

FAUNE PATRIMONIALE

Ourlets calcicoles thermophiles

<p>ENVIRONNEMENT STATIONNEL</p> <p>Communautés calcicoles thermophiles plus ou moins xérophiles constituées de plantes herbacées vivaces et de plantes frutescentes.</p> <p>Rang phytosociologique : <i>Geranion sanguinei</i> Tüxen in Müller 1962</p> <p>Code Corine Biotope : 34.41 Directive Habitats : 6210</p>	<p style="text-align: center;">ETAT DE CONSERVATION</p> <p>Habitat très rare et de faible surface (0,1 ha) localisé en situation de sous-bois à l'amont et à l'aval de la vallée des Cailles. Etat de conservation moyen, habitat soumis à plusieurs menaces.</p>
<p style="text-align: center;">INTERET ECOLOGIQUE</p> <p style="text-align: center;">Intérêt écologique fort.</p>	

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<i>Brachypodium pinnatum</i>	<i>Bupleurum falcatum</i>	<i>Geranium sanguineum</i>
<i>Melampyrum cristatum</i>	<i>Orchis purpurea</i>	<i>Limodorum abortivum</i> <i>Origanum vulgare</i>
Espèces issues de la hêtraie-chênaie calcicole :		
<i>Helleborus foetida</i>	<i>Mellitis melissophyllum</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>		

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
Issus des pelouses calcicoles xérophiles ou méso-xérophiles, les ourlets calcicoles thermophiles évoluent vers les fruticées calcicoles du <i>Berberidion</i> .

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
Limodore à feuilles avortées [<i>Limodorum abortivum</i>]	Ephippigère des vignes [<i>Ephippiger ephippiger</i>]

Hêtraie-chênaie calcicole à Lauréole

ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Communauté forestière sur substrat calcaire affleurant, dominé par le Hêtre et les Chênes sessiles et pédonculés. Strate herbacée riche en espèces calcicoles, enrichie en espèces thermophiles.

Rang phytosociologique :

Carpinion betuli Issler 1931

Code Corine Biotope : 41.13

Directive Habitats : 41.13 – 9130-2

ETAT DE CONSERVATION

Surface importante (15,1 ha), habitat en **bon état de conservation**, suivant une évolution naturelle sans intervention de gestion.

INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique faible (en l'état actuel des connaissances).

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

Acer campestre

Clematis vitalba

Cornus mas

Hedera helix

Lamium galeobdolon

Rhamnus cathartica

Vicia sepium

Buxus sempervirens

Crataegus monogyna

Euphorbia amygdaloides

Fagus sylvatica

Ligustrum vulgare

Rosa arvensis

Vincetoxicum hirundinaria

Carpinus betulus

Cornus sanguinea

Fraxinus excelsior

Iris foetidissima

Mercurialis perennis

Sorbus torminalis

Viburnum lantana

DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Ce boisement calcicole et thermophile est le substitut de la Chênaie pubescente qui ne s'installe pas ici. Il résulte de la reconquête forestière de la pelouse sèche du *Mesobromion* à partir de la lisière forestière (ourlets forestiers et fruticées).

Il faut noter parfois une évolution vers l'Ormaie rudérale en bordure des champs cultivés et au niveau des zones d'anciennes activités (carrières, etc.) par l'apparition d'espèces caractéristiques telles que *Ulmus campestris*, *Robinia pseudoacacia* (formant des groupements homogènes), *Bryonia dioica*, *Sambucus nigra*.

En dehors de ces situations de bordures de champs et zones anthropisées, cet habitat constitue ici un climax stationnel.

FLORE PATRIMONIALE

Cornouiller mâle [*Cornus mas*]

Limodore à feuilles avortées [*Limodorum abortivum*]

sur les anciens ourlets thermophiles boisés.

FAUNE PATRIMONIALE

Annexe 6 : listes des espèces de la flore et de la faune

Liste de la flore
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

(Nomenclature KERGUELEN, 1993).

Auteurs : 1 : Michel Joly, 1990 à 2006 ; 2, E. Gothie 1996 à 1997 ; 3 : P. Bouin, 1996 à 2000 ; 4 : P. Delahaye, 1990 à 2000 ; 5 : G. Vuitton, CBNBP, 2006 ; 6 : Rolland Paillat, 2010

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	N° auteur
Ptéridophytes			
Dryopteridacées	<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenkins subsp. <i>affinis</i>	Fougère écailleux	1
Dryopteridacées	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	1,6
Demnstaedtiacées	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	6
Angiospermes et Gymnospermes			
Acéracées	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	1,6
Acéracées	<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	1,6
Acéracées	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	1,6
Apiacées	<i>Bupleurum baldense</i> Turra	Buplèvre du Mont Baldo	2
Apiacées	<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux	1,6
Apiacées	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil odorant	1,6
Apiacées	<i>Conium maculatum</i> L.	Grande Cigüe	1,6
Apiacées	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	1,6
Apiacées	<i>Eryngium campestre</i> L.	Chardon Roland	1,6
Apiacées	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Grande Berce	1,6
Apiacées	<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais	1,6
Apiacées	<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit Boucage	1,6
Apiacées	<i>Seseli montanum</i> L.	Seseli des montagnes	1,6
Apiacées	<i>Torilis arvensis</i> (Hudson) Link	Torilis des moissons	1,6
Aracées	<i>Arum italicum</i> Miller	Arum d'Italie	1,6
Araliacées	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	1,6
Asclépiadacées	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte-venin	1,6
Asparagacées	<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge officinale	1,6
Astéracées	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	1,6
Astéracées	<i>Arctium lappa</i> L.	Bardane	6
Astéracées	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise vulgaire	1,6
Astéracées	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	6
Astéracées	<i>Carduus nutans</i> L.	Chardon penché	6
Astéracées	<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carlina vulgaire	1,6
Astéracées	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	1,6
Astéracées	<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse	1,6
Astéracées	<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule	1,6
Astéracées	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Chardon des champs	1,6
Astéracées	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse lancéolé	1,6
Astéracées	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis à tige capillaire	1,6
Astéracées	<i>Erigeron acer</i> L.	Vergerette acre	1,6
Astéracées	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	1,6
Astéracées	<i>Filago pyramidata</i> L.	Cotonnière pyramidale	1
Astéracées	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	1,6
Astéracées	<i>Hieracium saussureoides</i> (Arv.-Touv.) St.-Lag.		1
Astéracées	<i>Inula conyza</i> DC	Inule conyze	1,6
Astéracées	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scarole	1
Astéracées	<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane	1,6
Astéracées	<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide	1,6
Astéracées	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite	1,6
Astéracées	<i>Matricaria discoidea</i> DC	Matricaire fausse camomille	1,6

Astéracées	<i>Matricaria recutita</i> L.		6
Astéracées	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride épervière	1,6
Astéracées	<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	1,6
Astéracées	<i>Solidago virgaurea</i> L.		1,6
Astéracées	<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	1
Astéracées	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	1
Astéracées	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager	1
Astéracées	<i>Taraxacum erythrospermum</i> Andrz. ex. Besser gr.	Pissenlit lisse	1,6
Astéracées	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifi des prés	1,6
Betulacées	<i>Betula pendula</i> Roth.	Bouleau verruqueux	1,6
Borraginacées	<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine	1,6
Borraginacées	<i>Lithospermum officinale</i> L.	Grémil officinal	1,6
Borraginacées	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill.	Myosotis des champs	1,6
Borraginacées	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	1,6
Brassicacées	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Br.	Barbarée	6
Brassicacées	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik	Capselle bourse à pasteur	1,6
Brassicacées	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hirsute	1,6
Brassicacées	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Drave printanière	1,6
Brassicacées	<i>Iberis amara</i> L.	Ibérís amer	1,6
Buxacées	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	1,6
Campanulacées	<i>Campanula rapunculoïdes</i> L.	Campanule fausse raiponce	1,6
Campanulacées	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	1
Caprifoliacées	<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau hièble	1
Caprifoliacées	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	1,6
Caprifoliacées	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne lantane	1,6
Caryophyllacées	<i>Arenaria serpyllifolia</i> subsp. <i>leptoclados</i> (Rchb.) Nyman		1,6
Caryophyllacées	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet	Céaïste commun	1,6
Caryophyllacées	<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	1
Caryophyllacées	<i>Silene latifolia</i> Poirét subsp. <i>album</i> (Miller) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	1,6
Caryophyllacées	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé	1,6
Caryophyllacées	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	1,6
Caryophyllacées	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	1,6
Célastracées	<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain	1,6
Cistacées	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Miller	Hélianthème des Apennins	1,6
Cistacées	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Hélianthème nummulaire	1,6
Convolvulacées	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	1,6
Cornacées	<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	1
Cornacées	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	1,6
Corylacées	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	1,6
Corylacées	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	1,6
Cucurbitacées	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	1,6
Cupressacées	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	1,6
Cypéracées	<i>Carex caryophyllea</i> Latourr.	Laïche printanière	1
Cypéracées	<i>Carex flacca</i> Schreber	Laïche glauque	1,6
Cypéracées	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	1,6
Cypéracées	<i>Carex muricata</i> L.		1
Cypéracées	<i>Carex spicata</i> Hudson	Laïche en épi	1
Cypéracées	<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des bois	1,6
Dipsacacées	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage	1,6
Dipsacacées	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des prés	1,6
Dipsacacées	<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	1,6
Dipsacacées	<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	1,6
Euphorbiacées	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.		1,6
Euphorbiacées	<i>Euphorbia exigua</i> L.	Euphorbe exigüe	1
Euphorbiacées	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	1,6
Euphorbiacées	<i>Mercurialis perennis</i> L.		1,6

Fabacées	<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnérable	1,6
Fabacées	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Astragale à feuilles de réglisse	1,6
Fabacées	<i>Colutea arborescens</i> L.		1,6
Fabacées	<i>Coronilla minima</i> L.	Coronille minime	6
Fabacées	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	1,6
Fabacées	<i>Genista sagittalis</i> L.	Genêt ailé	1
Fabacées	<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	1,6
Fabacées	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Fer à cheval	1,6
Fabacées	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Pois de senteur	1,6
Fabacées	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	1,6
Fabacées	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	1,6
Fabacées	<i>Medicago lupulina</i> L.	Minette	1,6
Fabacées	<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée	1,6
Fabacées	<i>Ononis pusilla</i> L.	Bugrane naine	1
Fabacées	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P.Fourn.		1,6
Fabacées	<i>Robinia pseudo-acacia</i> L.	Robinier faux acacia	1,6
Fabacées	<i>Trifolium medium</i> L.	Trèfle intermédiaire	4
Fabacées	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	1,6
Fabacées	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	1,6
Fabacées	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	6
Fabacées	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	1,6
Fabacées	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreber	Vesce à quatre graines	6
Fagacées	<i>Castanea sativa</i> Miller	Châtaignier	1,6
Fagacées	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	1,6
Fagacées	<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	1,6
Fagacées	<i>Quercus pubescens</i> Willd	Chêne pubescent	1,6
Fagacées	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	1,6
Fagacées	<i>Quercus x calvescens</i> Vuk.		1
Gentianacées	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Hudson	Chlore perfoliée	1,6
Gentianacées	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn	Erythrée élégante	1,6
Gentianacées	<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner	Gentiane d'Allemagne	1,6
Géraniacées	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec de Cigogne	1,6
Géraniacées	<i>Geranium columbinum</i> L.	Pied-de-Pigeon	1,6
Géraniacées	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	1,6
Géraniacées	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	1,6
Géraniacées	<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium Herbe à Robert	1,6
Grossulariacées	<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	1,6
Hippocastanacées	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Maronnier d'Inde	1,6
Hyacinthacées	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois	1,6
Hyacinthacées	<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari à toupet	6
Hypéricacées	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	1,6
Iridacées	<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	1,6
Juncacées	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC	Luzule champêtre	1,6
Lamiacées	<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Calament acinos	1,6
Lamiacées	<i>Ajuga chamaepytis</i> (L.) Schreber	Bugle petit-pin	1,6
Lamiacées	<i>Ajuga genevensis</i> L.	Bugle de Genève	1,6
Lamiacées	<i>Ballota nigra</i> L. subsp. <i>nigra</i>	Ballote noire	1
Lamiacées	<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode vulgaire	1,6
Lamiacées	<i>Galeopsis angustifolia</i> Hoffm.	Galéopsis à feuilles étroites	1,6
Lamiacées	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	1,6
Lamiacées	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	1,6
Lamiacées	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune	1,6
Lamiacées	<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélitte à feuilles de mélisse	1,6
Lamiacées	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe douce	1,6
Lamiacées	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan	1,6
Lamiacées	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	1,6
Lamiacées	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle blanche	1,6

Lamiacées	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle vulgaire	1,6
Lamiacées	<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	1,6
Lamiacées	<i>Stachys annua</i> (L.) L.	Épiaire annuelle	1,6
Lamiacées	<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Épiaire des champs	1
Lamiacées	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trév.	Bétoine	1,6
Lamiacées	<i>Stachys recta</i> L.	Épiaire raide	1,6
Lamiacées	<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	1,6
Lamiacées	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-Chêne	1,6
Lamiacées	<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	1,6
Lamiacées	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	1,6
Lamiacées	<i>Thymus praecox</i> Opiz	Thym précoce	1,6
Linacées	<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	1,6
Linacées	<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles tenues	1,6
Malvacées	<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale	2
Malvacées	<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	1,6
Monotropacées	<i>Monotropa hypopitys</i> L.	Monotrope sucepin	1
Oléacées	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	1,6
Oléacées	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène	1,6
Onagracées	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à tige carrée	1,6
Orchidacées	<i>Anacamptis pyramidalis</i> L.C.M. Richard	Orchis pyramidal	2
Orchidacées	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Miller) Druce	Céphalanthère blanc	3
Orchidacées	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis brun rouge	1,6
Orchidacées	<i>Gymnadenia conopsea</i> R. Br.	Orchis moucheron	1,6
Orchidacées	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel	Orchis bouc	1,6
Orchidacées	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz	Limodore à feuilles avortées	1,6
Orchidacées	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère ovale	1,6
Orchidacées	<i>Neottia nidus avis</i> (L.) L.C.M. Richard	Neottie nid d'oiseau	1
Orchidacées	<i>Ophrys apifera</i> Hudson	Ophrys abeille	1,6
Orchidacées	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench.	Ophrys bourdon	1,6
Orchidacées	<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	1,6
Orchidacées	<i>Ophrys sphegodes</i> Miller	Ophrys araignée	1,6
Orchidacées	<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	1,6
Orchidacées	<i>Orchis purpurea</i> Hudson	Orchis pourpre	1,6
Orchidacées	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Platanthère verdâtre	1,6
Orchidacées	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.	Spiranthe d'automne	1
Orobanchacées	<i>Orobanche amethystea</i> Thuill.	Orobanche améthyste	1,6
Orobanchacées	<i>Orobanche gracilis</i> Sm.	Orobanche sanglante	1,6
Orobanchacées	<i>Orobanche teucrii</i> Holandre.	Orobanche de la Germandrée	1,6
Oxalidacées	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq.	Oxalis de Dillen	1
Papavéracées	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	1,6
Papavéracées	<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot	1,6
Pinacées	<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	1,6
Plantaginacées	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	6
Poacées	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex. J. & C. Presl.	Fromental	1,6
Poacées	<i>Avena fatua</i> L.	Folle avoine	1,6
Poacées	<i>Avena pratensis</i> (L.) Dumort.	Avoine des prés	1
Poacées	<i>Avena pubescens</i> (Hudson) Dumort.	Avoine pubescente	1
Poacées	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné	1,6
Poacées	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	1,6
Poacées	<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	1,6
Poacées	<i>Bromus erectus</i> Hudson	Brome dressé	1,6
Poacées	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	1,6
Poacées	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	1,6
Poacées	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C. E. Hubbard	Scleropoa rigide	1,6
Poacées	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	1,6
Poacées	<i>Festuca heterophylla</i> Lam.		1,6
Poacées	<i>Festuca lemanii</i> Bast.	Fétuque de Lemane	1,6

Poacées	<i>Festuca marginata</i> (Hackel) K. Richter subsp. <i>marginata</i>	Féтуque de Timbal	1,6
Poacées	<i>Festuca ovina</i> subsp. <i>guestfalica</i> (Boenn. ex Rchb.) K.Richt.		1
Poacées	<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P. Beauv.	Koelérie en pyramide	1,6
Poacées	<i>Koeleria vallesiana</i> (Honckeny) Gaudin	Koelérie du Valais	3
Poacées	<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace	6
Poacées	<i>Melica uniflora</i> Retz	Mélique uniflore	1,6
Poacées	<i>Milium effusum</i> L.		1,6
Poacées	<i>Phleum pratense</i> L. subsp. <i>serotinum</i> (Jordan) Berher	Fléole des prés	1
Poacées	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	1,6
Poacées	<i>Poa bulbosa</i> L.	Pâturin bulbeux	1,6
Poacées	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i> (L.) Dumort.	Pâturin des prés	1,6
Poacées	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i>		1,6
Poacées	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	1,6
Poacées	<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslerie bleuâtre	1
Poacées	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	Avoine dorée	1,6
Poacées	<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace	Nardure unilatéral	1
Polygalacées	<i>Polygala calcarea</i> F. W. Schultz	Polygale du calcaire	1,6
Polygalacées	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale vulgaire	1,6
Polygonacées	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A. Love	Faux-liseron	1,6
Polygonacées	<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i>	Renouée des oiseaux	1,6
Polygonacées	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Oseille agglomérée	1
Polygonacées	<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue	1
Primulacées	<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	1,6
Primulacées	<i>Anagallis foemina</i> Miller	Mouron bleu	1,6
Primulacées	<i>Primula elatior</i> (L.) L.	Primevère élevée	1
Primulacées	<i>Primula veris</i> L.	Coucou	1,6
Primulacées	<i>Primula vulgaris</i> Huds.		1,6
Renonculacées	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone Sylvie	1,6
Renonculacées	<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie	1,6
Renonculacées	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite	1,6
Renonculacées	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	1,6
Renonculacées	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Miller	Anémone pulsatille	1,6
Renonculacées	<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête d'or	1,6
Résédacées	<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	1,6
Rhamnacées	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	1,6
Rosacées	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	1,6
Rosacées	<i>Aphanes arvensis</i> L.	Aphane des champs	1
Rosacées	<i>Crataegus laevigata</i> (Poiret) DC	Aubépine épineuse	1,6
Rosacées	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	1,6
Rosacées	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier grêle	1,6
Rosacées	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	6
Rosacées	<i>Malus sylvestris</i> Miller	Pommier sauvage	1,6
Rosacées	<i>Potentilla neumanniana</i> Reichenb.	Potentille printanière	1,6
Rosacées	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	1,6
Rosacées	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier	1
Rosacées	<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	1,6

Rosacées	<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Ste Lucie	1,6
Rosacées	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	1,6
Rosacées	<i>Pyrus pyraeaster</i> Burgsd.	Poirier sauvage	1,6
Rosacées	<i>Rosa agrestis</i> Savi	Rosier agreste	5
Rosacées	<i>Rosa arvensis</i> Hudson	Rosier des champs	1,6
Rosacées	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier	1,6
Rosacées	<i>Rosa micrantha</i> Sm.	Rosier à petites fleurs	5
Rosacées	<i>Rosa rubiginosa</i> L.	Rosier rubiginoux	1,6
Rosacées	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce des bois	1,6
Rosacées	<i>Rubus idaeus</i> L.		6
Rosacées	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	1,6
Rosacées	<i>Sorbus domestica</i> L.	Cormier	1,6
Rosacées	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	1,6
Rubiaceés	<i>Asperula cynanchica</i> L.	Herbe à l'esquinancie	1,6
Rubiaceés	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croquette	1,6
Rubiaceés	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	1,6
Rubiaceés	<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mou	1,6
Rubiaceés	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.		3
Rubiaceés	<i>Galium verum</i> L.	Gaillet vrai	1,6
Rubiaceés	<i>Rubia peregrina</i> L.	Garance voyageuse	1,6
Rubiaceés	<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shérardie des champs	1,6
Ruscacées	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon	6
Salicacées	<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	1
Salicacées	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	1
Santalacées	<i>Thesium humifusum</i> DC	Thésion couché	1,6
Scrophulariacées	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	1,6
Scrophulariacées	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort.	Linaire élatine	1
Scrophulariacées	<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort.	Linaire bâtarde	1
Scrophulariacées	<i>Linaria supina</i> (L.) Chaz.	Linaire couchée	1,6
Scrophulariacées	<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linaire vulgaire	1,6
Scrophulariacées	<i>Melampyrum arvense</i> L.		1
Scrophulariacées	<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crête	1,6
Scrophulariacées	<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	1,6
Scrophulariacées	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort. subsp. <i>serotinus</i> (Dumort.) Corb.	Euphrase rouge	1,6
Scrophulariacées	<i>Verbascum blattaria</i> L.		1
Scrophulariacées	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill.	Molène floconneuse	1,6
Scrophulariacées	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Bouillon blanc	1
Scrophulariacées	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	1,6
Scrophulariacées	<i>Veronica austriaca</i> L. subsp. <i>teucrium</i> (L.) D. A. Wells	Véronique germandrée	1,6
Scrophulariacées	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	1,6
Scrophulariacées	<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	1,6
Scrophulariacées	<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	1,6
Scrophulariacées	<i>Veronica polita</i> Fries.	Véronique à feuilles luisantes	1
Solanacées	<i>Atropa belladonna</i> L.		1,6
Solanacées	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Douce amère	1,6
Taxacées	<i>Taxus baccata</i> L.	If	1,6
Tiliacées	<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	1,6
Ulmacées	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	1,6
Urticacées	<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	1,6
Valérianacées	<i>Valeriana officinalis</i> subsp. <i>tenuifolia</i> (Vahl) Schübler & G.Martens		1
Valérianacées	<i>Valerianella rimosa</i> Bast.	Valérianelle à oreillettes	1,6
Verbénacées	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	1,6
Violacées	<i>Viola arvensis</i> L.	Violette des champs	1,6
Violacées	<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	1,6
Violacées	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivin	1,6
Viscaceés	<i>Viscum album</i> L.	Gui	1,6

Liste des champignons
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Auteurs : 1 : Anonyme, plan de gestion 2001-2005

Nom scientifique	ZNIEFF	Auteur
<i>Amanita ovoidea</i> (Bull. : Fr.) Link		1
<i>Tricholoma terreum</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer		1
<i>Tricholoma virgatum</i> (Fr. : Fr.) Kummer		1
<i>Hygrophorus gr. conicus</i>		1
<i>Lepista nuda</i> (Bull. : Fr.) Cooke		1
<i>Agaricus xanthoderma</i> Genevier		1
<i>Entoloma rusticoides</i> (Gillet) Noordeloos		1

espèces citées dans le plan de gestion 2001-2005, mais ne correspondant à aucun taxon recensé dans les bases du MNHN

<i>Gonfildius roseus</i>
<i>Ganoderma repandum</i>
<i>Scillus repandum</i>

Liste des bryophytes
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Auteurs : Pierre Boudier : 1 (07/11/86) ; 2 (17/06/90) ; 3 (05/06/85) ; 4 Anonyme, plan de gestion 2001-2005

Nom scientifique	ZNIEFF	Auteur
<i>Mnium undulatum</i>		4
<i>Phascum curvicolle</i> Ehrh. ex. Hedw.	X	1
<i>Pterygoneurum ovatum</i> (Hedw.) Dixon		1
<i>Seligeria calcarea</i> (Hedw.) B, S. & G		2
<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i>		4
<i>Rhytidium rugosum</i> var. <i>rugosum</i> (Hedw.) Kindb.	X	4
<i>Thuidium abietinum</i>		2,4
<i>Entodon concinnus</i>		1
<i>Leiocolea badensis</i> (Gottsche) Jorg. var. <i>badensis</i>		3
<i>Aloina ambigua</i> (Bruch & Schimp.) Limpr.		3
<i>Campyliadelphus chrysophyllus</i> (Brid.) Kanda		3
<i>Dicranella varia</i> (Hedw.) Schimp.		3
<i>Polytrichastrum formosum</i> (Hedw.) G.L.Sm.		4

ZNIEFF : X : Espèce déterminante en région Centre (liste validée par le C.S.R.P.N., le 8 janvier 2003)

Liste des insectes
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		LRR	Auteurs
		Europe	France		
LEPIDOPTERES RHOPALOCERES					
Auteurs : 1 Anonyme, non daté, Plan de Gestion 2001-2005 ; 2 Jean-Paul Garnier 2005 ; 3 Rolland Paillat CPNRC 2010					
Hespéridés					
<i>Pyrgus malvae</i> (L.)	Hespérie de la Mauve				2
Lycaenidés					
<i>Callophrys rubi</i> L.	Thécla de la Ronce				2
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg)	Azuré de la bugrane				3
<i>Polyommatus coridon</i> (Poda)	Azuré bleu-nacré				3
Nymphalidés					
<i>Araschnia levana</i> (L.)	Carte géographique				3
<i>Clossiana dia</i> (L.)	Petite Violette				2,3
<i>Coenonympha arcania</i> (L.)	Céphale				3
<i>Coenonympha pamphilus</i> (L.)	Fadet commun				3
<i>Vanessa cardui</i> (L.)	Belle Dame				1
<i>Inachis io</i> (L.)	Paon du jour				3
<i>Issoria lathonia</i> (L.)	Petit Nacré				3
<i>Ladoga camilla</i> (L.)	Petit Sylvain				3
<i>Maniola jurtina</i> (L.)	Myrtil				3
<i>Melanargia galathea</i> (L.)	Demi-deuil				3
<i>Mellicta athalia</i> (Rottemburg)	Mélictée du Mélampyre				2,3
<i>Polygonia c-album</i> (L.)	Robert le diable				3
<i>Pyronia tithonus</i> (L.)	Amaryllis				3
Papilionidés					
<i>Papilio machaon</i> (L.)	Machaon				1
Pieridés					
<i>Colias alfacariensis</i> (Ribbe)	Fluoré				2,3
<i>Pieris brassicae</i> (L.)	Piérède du Chou				3
<i>Pieris napi</i> (L.)	Piérède du Navet				3
ORTHOPTERES					
Auteurs : 1 Jean-Paul Garnier, 28/08/05					
Tettigoniidés					
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda)	Phanéoptère commun.				1
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius)	Conocéphale bigarré.				1
<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach)	Decticelle bariolée.				1
<i>Pholidoptera griseoaptera</i> (De Geer)	Decticelle cendrée.				1
Ephippiger ephippiger diurnus Dufour	Ephippigère des vignes.			NT	1
Gryllidés					
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc)	Grillon des bois.				1
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli)	Grillon d'Italie.				1
Catantopidés					
<i>Calliptamus italicus</i> (L.)	Criquet d'Italie.				1
Acrididés					
<i>Chorthippus biguttulus</i> (L.)	Criquet mélodieux.				1
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt)	Criquet des pâtures.				1
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout)	Criquet des mouillères.				1
<i>Gomphocerippus rufus</i> (L.)	Gomphocère roux.				1
<i>Oedipoda caerulescens</i> (L.)	Oedipode bleu-turquoise.				1
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt)	Criquet noir-ébène.				1
Sienobothrus lineatus (Panzer)	Criquet de la Palène.			NT	1

HEMIPTERES - HOMOPTERES					
<u>Auteurs</u> : 1 Anonyme, non daté, Plan de Gestion 2001-2005					
<i>Cicadetta montana</i> (Scopoli)	Cigale des montagnes				1
DICTYOPTERES					
<u>Auteurs</u> : 1 Jean-Paul Garnier, 28/08/05					
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse				1

Statut juridique Europe : DH II, IV et V : Annexes II, IV et V de la directive Habitats Faune Flore.

Statut juridique France : An I : Protection nationale.

LRR : Liste Rouge pour la Région Centre (LETT, CAMA, FAUCHEUX, LEVEQUE & al., 2007) : EX : Disparu ; CR : En danger critique d'extinction ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacé (à surveiller)

LRR : Liste Rouge pour la Région Centre (CLOUPEAU, PRATZ & al., 2007) : EX : Disparu ; CR : En danger critique d'extinction ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacé (à surveiller)

Liste des arachnides
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Auteurs : 1 Mathieu de Florès, 26/06/2008

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		Auteur
		Europe	France	
Araneidae				
<i>Clubiona neglecta</i> (O. P. - Cambridge, 1862)				1
<i>Erigone atra</i> (Blackwall, 1833)				1
<i>Evarcha arcuata</i> (Clerck, 1757)				1
<i>Frontinellina frutetorum</i> (C. L. Koch, 1834)				1
<i>Harpactea hombergi</i> (Scopoli, 1763)				1
<i>Heliophanus auratus</i> (Simon 1868)				1
<i>Heliophanus flavipes</i> (Hahn, 1832)				1
<i>Mangora acalypha</i> (Walckenaer 1802)				1
<i>Microlinyphia pusilla</i> (Sundevall, 1830)				1
<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1757)				1
<i>Pardosa bifasciata</i> (C. L. Koch, 1834)				1
<i>Pardosa hortensis</i> (Thorell, 1872)				1
<i>Pardosa lugubris</i> (Walckenaer, 1802)				1
<i>Pardosa proxima</i> (C. L. Koch 1847)				1
<i>Phrurolithus minimus</i> (C. L. Koch, 1839)				1
<i>Theridion pinastris</i> (C. L. Koch 1872)				1
<i>Theridion varians</i> (Hahn, 1833)				1
<i>Xerolycosa nemoralis</i> (Westring, 1861)				1

Statut juridique Europe : DH II, IV et V : Annexes II, IV et V de la directive Habitats Faune Flore.

Statut juridique France : An I : Protection nationale.

Liste des mollusques
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Auteurs : 1 Anonyme, non daté, Plan de Gestion 2001-2005 ; 2 Alain Thomas, 13/06/10

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		N° auteur
		Europe	France	
Arionidae				
<i>Arion lusitanicus</i> (J. Mabille, 1868)	Loche méridionale			1
<i>Arion rufus</i> (L., 1758)				1
<i>Limax cinereoniger</i> (Wolf, 1803)	Grande limace			
Clausiliidae				
<i>Clausilia bidentata</i> (Ström, 1765)				2
Euconulidae				
<i>Euconulus</i> sp.				2
Helicidae				
<i>Cepaea nemoralis</i> (L., 1758)	Escargot des haies			1,2
<i>Helix pomatia</i> L., 1758	Escargot de Bourgogne.	DHV		2
Hygromiidae				
<i>Candidula unifasciata</i> (Poiret, 1801)	Hélicelle du thym			1,2
<i>Cernuella aginnica</i> (Locard 1894)	Caragouille semblable			2
<i>Cernuella neglecta</i> (Draparnaud, 1805)	Caragouille élargie			2
<i>Helicella itala</i> (L., 1758)	Hélicelle trompette			1,2
<i>Monacha cartusiana</i> (O. F. Müller, 1774)	Petite moine			2
Pomatiasidae				
<i>Pomatia elegans</i> (O. F. Müller, 1774)	Elégante striée			1,2
Pupillidae				
<i>Pupilla muscorum</i> (L., 1778)	Maillot des mousses			2
Valloniidae				
<i>Acanthinula aculeata</i> (O. F. Müller, 1774)	Escargotin hérisson			1,2
<i>Vallonia costata</i> (O. F. Müller, 1774)	Vallonie costulée			2

Statut juridique Europe : DH II, IV et V : Annexes II, IV et V de la directive Habitats Faune Flore.

Statut juridique France : An I : Protection nationale.

Liste des reptiles
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Auteurs : 1 Anonyme, non daté, Plan de Gestion 2001-2005 Vallée des Cailles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		N° auteur
		Europe	France	
Squamates				
<i>Lacerta agilis</i> L.	Lézard des souches.	DH IV	An I	1
<i>Anguis fragilis</i> L.	Orvet.		An I	1

Statut juridique Europe : DH II et IV : Annexe II et IV de la directive Habitats Faune Flore.

Statut juridique France : An I et An II : Protection nationale.

Liste des mammifères
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Auteurs : 1 Eric Le Bras, 11/02/96 ; 2 Yves David 29/12/98 ; 3 Laurent Tillon, 28/02/00 ; 4 Rolland Paillat & Benoît Kléboth, CPNRC, 2010 ; 5 Yves David, 02/02/11 ; 6 Anonyme, non daté, Plan de Gestion 2001-2005

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut juridique		Livre rouge	ZNIEFF	Statut biologique	N° auteur
		Europe	France				
Chiroptères							
<i>Myotis daubentoni</i> (Kuhl).	Murin de Daubenton	DH IV	An I	S	X	H	5
<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy)	Murin à oreilles échancrées	DH II, DH IV	An I	V	X	H	1
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen).	Grand Murin	DH II, DH IV	An I	V	X	H	2,3,4
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl).	Murin à moustaches	DH IV	An I	S	X	H	1,2,5
Carnivores							
<i>Vulpes vulpes</i> (L.).	Renard		ch,Nu			Re	6
<i>Meles meles</i> L.	Blaireau			S		Rc	4,6
<i>Martes foina</i> (Erxleben)	Fouine		ch,Nu			Re	6
Artiodactyles							
<i>Sus crofa</i> L.	Sanglier		ch			Re	6
<i>Capreolus capreolus</i> L.	Chevreuil		ch			Re	4,6
<i>Cervus elaphus</i> L.	Cerf élaphe		ch			Re	6
Lagomorphes							
<i>Lepus europaeus</i> Pallas	Lièvre d'Europe		ch	I		Re	6
<i>Oryctolagus cuniculus</i> L.	Lapin de garenne		ch			Re	6

Statut juridique Europe : DH II et IV : Annexe II et IV de la directive Habitats Faune Flore.

Statut juridique France : An I : Protection nationale ; ch : espèce chassable (Nu : nuisible).

Livre rouge : Catégories de menace utilisées (d'après UICN) : V : Vulnérable ; S : A surveiller ; I : Indéterminé.

ZNIEFF : X : espèce animale déterminante en région Centre (liste validée par le C.S.R.P.N., le 8 janvier 2003).

Statut Biologique :

Rc : Reproduction certaine.

Rp : Reproduction probable.

Re : Régulier (reproducteur à proximité, utilisant le site pour la chasse...).

H : Hivernage.

Liste des oiseaux
site de la Vallée des Cailles commune de Boncourt

Auteurs : 1 Eure-et-Loir Nature, 1992 ; 2 Michel Doublet 2a 1990 / 2b 2008 ; 3 Daniel Esnault juin 2001 ; 4 Eric Le Bras 1996
5 Jean-Yves Barnagaud juin 2001 ; 6 Rolland Paillat, CPNRC, juin/juillet 2010

Nom latin	Nom français	Statut juridique		Niveau de vulnérabilité		Statut biologique	N° auteur
		Europe	France	Nicheur	Hivernant		
<i>Pernis apivorus</i> (Linné)	Bondrée apivore	DO I	An I	SS		Re	6
<i>Emberiza schoeniclus</i> (L.)	Bruant des roseaux			SX	NE	Re	4
<i>Emberiza citrinella</i> L.	Bruant jaune		An I	AS	NE	Rpr	6
<i>Buteo buteo</i> L.	Buse variable		An I	SS	NE	Rpo	2b,6
<i>Sylvia atricapilla</i> (L.)	Fauvette à tête noire		An I	SX	NE	Rpr	6
<i>Sylvia communis</i> Latham	Fauvette grisette		An I	SX		Rpr	6
<i>Turdus philomelos</i> Brehm	Grive musicienne	DO II/2	ch	SX	NE	Rpo	6
<i>Asio otus</i> (Linné).	Hibou moyen-duc		An I	SS	NE	Rpo	6
<i>Upupa epops</i> L.	Huppe fasciée		An I	D		Re	2a
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot).	Hypolaïs polyglotte		An I	SS		Rpo	3,5
<i>Turdus merula</i> L.	Merle noir	DO II/2	ch	SX	NE	Rpr	6
<i>Parus palustris</i> L.	Mésange nonnette		An I	SX	NE	Re	2b
<i>Milvus milvus</i> (Linné).	Milan royal	DO I	An I	AS	NE	Re	1
<i>Dryocopus martius</i> (L.)	Pic noir	DO I	An I	SS	NE	Rpo	2b,6
<i>Picus viridis</i> L.	Pic vert		An I	AS	NE	Rpo	6
<i>Anthus pratensis</i> Vieillot	Pipit farlouse		An I	SX	NE	Rpo	6
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot)	Pouillot véloce		An I	SX	NE	Rpo	6
<i>Erithacus rubecula</i> (L.).	Rouge gorge		An I	SS	NE	Rc	6

Statut juridique Europe : DO I ; DO II/1 et DO II/2 ; DO III/1 et DO III/2 : Directive Oiseaux Annexe 1 (espèces objet de conservation) ; Annexe 2 / partie 1 et 2 (Espèces chassables) ; Annexe III / partie 1 et 2 (espèces commercialisables).

Statut juridique France : An I : Protection nationale ; ch : espèce chassable (Nu : nuisible).

Niveau de vulnérabilité (d'après ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT) : **E** : En danger ; **V** : Vulnérable ; **R** : Rare ; **D** : en Déclin ; **L** : Localisé ; **S** : Statut jugé non défavorable ; **AS** : A surveiller ; **AP** : A Préciser ; **SS** : Stable ou en progression ; **SX** : Information insuffisante ; **NE** : Non évalué ; **DI** : Nicheur ou hivernant disparu.

Statut Biologique :

Rc : Reproduction certaine.

Rpr : Reproduction probable.

Rpo : Reproduction

possible.

Re : Régulier (nicheur à proximité, utilisant le site pour la chasse...).

Mi : Migrateur.

H : Hivernage.

Annexe 7 : bail de chasse entre la société de chasse et la commune de Boncourt



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
de DREUX

CANTON
D'ANET

MAIRIE DE BONCOURT
28260 ANET

Le 8 NOVEMBRE 1982

BAIL de CHASSE

Entre les soussignés :

- Monsieur Guy SEANTIER, Maire de la Commune de BONCOURT, autorisé par Délibération du Conseil Municipal du 15 Septembre 1982,
- et,
- La SOCIETE de CHASSE de BONCOURT, dont le Siège est à BONCOURT, et représentée par son Président actuel, Monsieur Gilbert COUTEAU,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- Article 1** - Monsieur Guy SEANTIER agissant en qualité de Maire, donne à la SOCIETE de CHASSE de BONCOURT, qui accepte, le droit de chasse sur la totalité des Biens Communaux, Gué Pèlerin, Aulnes et Coutumes (Terres, bois, friches) pour une période de trois, six ou neuf années, à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 1981. Ces périodes étant renouvelables par tacite reconduction à charge pour chacune des parties, en cas de modifications de ces accords, d'en avertir l'autre par lettre recommandée, au moins trois mois à l'avance.
- Article 2** - Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de SEPT CENTS FRANCS, payable tous les ans, entre les mains du Percepteur, Receveur Municipal. Le taux pourra éventuellement être revalorisé à chaque période de renouvellement. Le paiement s'effectuera à terme échu.
- Article 3** - En cas de dissolution de la SOCIETE de CHASSE le présent bail sera résilié.

Aucun délit de chasse ne pourra être demandé à la Commune.

FAIT A BONCOURT, en quatre exemplaires,

Le PRÉSIDENT de la
SOCIETE de CHASSE,

Le HUIT NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE VINGT-
DEUX, LE MAIRE,



Le 15 NOV. 1982



Annexe 8 : comptes-rendus des réunions du comité consultatif de gestion



Compte-rendu de réunion :

Date : 29 mars 2011

Lieu : mairie de Boncourt, Eure-et-Loir

Sujet : 1^{ère} réunion du Comité Consultatif de Gestion du projet de Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles

Rédigé par : Rolland Paillat, CPNRC

Présents :

- Conseil Régional du Centre : Pascale Rossler, vice-présidente et Catherine Bertrand chargée de mission
- Conseil Général d'Eure-et-Loir : Estelle Ménager, technicienne patrimoine naturel
- Société communale de chasse de Boncourt : Michel Delaplace, président
- Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir : Claudine Chevalier et Cathy Montfort, responsable unité agro-biodiversité
- Muséum de Chartres : Pierre Boudier, botaniste et bryologue
- Michel Joly, biogéographe
- Hommes & Territoires : Charline Decraemere, chargée de mission actions territoriales
- Office National des Forêts : Christian Léger, technicien opérationnel secteur de Bû
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : Magali Perrin, chargée de mission, Michel Pringault agent technique
- Communauté de communes Val d'Eure et Vesgre : Antoine Froment, chargé de mission aménagement et développement
- Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre : Kevin le Briand, conservateur bénévole de la Vallée des Cailles, Rolland Paillat, chargé d'études scientifiques

Objectif :

Lancement du Comité consultatif de gestion et du projet de Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles : présentation de la démarche RNR et du site naturel.

Ordre du jour et déroulement de la réunion :

- Présentation générale du site sur le terrain

Les membres du Comité consultatif de gestion (CCG) se rendent sur le site de la vallée des Cailles. Michel Joly, biogéographe et à l'origine du classement en 1999 de la vallée des Cailles en réserve naturelle volontaire, présente le contexte biologique et géographique du site et ses multiples intérêts paléontologiques, géologiques et botaniques.

La sortie sera l'occasion d'appréhender les paysages de la vallée, les différents habitats naturels, d'observer la floraison de l'Anémone pulsatille, plante printanière protégée en région Centre, et les pratiques de gestion déjà mises en place par le Conservatoire pour la préservation des pelouses : fauche tardive manuelle avec ramassage, restauration et reconnexion de pelouses, mise en place de dispositif de canalisation de la fréquentation motorisée.

- Retour en salle, accueil des participants et tour de table
- Présentation du cadre d'intervention régional et de la procédure de classement du site en Réserve Naturelle Régionale et fonctionnement du comité consultatif de gestion par Catherine Bertrand, Conseil Régional du Centre

Il est indiqué que le SCAP, Schéma de Création d'Aires Protégées, vise à protéger de façon forte au moins 2% de la superficie des espaces terrestres de la France. Selon les régions la situation est disparate. Ainsi la région Centre compte actuellement environ 0,28% d'aires protégées. La création de réserves naturelles régionales est un outil permettant d'atteindre cet objectif à l'échelle de la région.

- présentation du Conservatoire, présentation générale du site de la vallée des Cailles, évaluation du précédent plan de gestion et nouveaux enjeux de gestion, par Rolland Paillat, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

L'organisation et le fonctionnement du Conservatoire sont rappelés, ainsi que la démarche de réalisation du plan de gestion.

Le site de la vallée des Cailles est replacé dans le contexte des habitats naturels préservés par le Conservatoire. Sur les 3000 ha gérés en région Centre par le Conservatoire, 15% sont des habitats de pelouses et landes, et environ 6% de pelouses calcicoles. Ces habitats à très forte valeur patrimoniale sont donc encore assez peu préservés par le réseau du Conservatoire, et la protection forte de la vallée des Cailles est un atout dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité en région Centre.

Le site s'inscrit dans un ensemble de pelouses identifiées au sein du site Natura 2000 « vallée de l'Eure de Maintenon à Anet », au sein duquel le Conservatoire est déjà gestionnaire de la Côte de Montreuil (10 ha), et en cours de conventionnement pour la gestion des bois et pelouses communaux de Dreux (50 ha), la côte de Boncourt (6 ha) et la côte de Montaigu (2 ha). Le réseau de sites préservés sur ce secteur de la vallée de l'Eure complète celui mis en place par le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, en continuité directe le long de l'Eure, comme le soulignent Pierre Boudier et Michel Joly.

La vallée des Cailles fait partie d'une ZNIEFF de type 1 et une de type 2, d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au sein du réseau européen Natura 2000, est classé réserve naturelle volontaire depuis 1999 et fait l'objet d'une convention de gestion entre la commune, propriétaire des terrains de la réserve, et le Conservatoire, gestionnaire et garant de la préservation du patrimoine naturelle de la vallée.

Catherine Bertrand indique que, contrairement à ce que l'on pensait communément, une analyse juridique commanditée par le MEDEM sur les réserves naturelles a permis de se rendre compte que pour toutes les réserves volontaires n'ayant pas fait l'objet d'un classement après le décret de mai 2005 de la loi de démocratie de proximité, la reconduction tacite du classement n'avait pas lieu d'être. La vallée des Cailles, classée pour la période 1999-2004 n'était donc pas protégée par reconduction tacite de son arrêt de classement depuis mai 2005.

Une discussion s'ouvre ensuite sur les pelouses calcicoles encore présentes en périphérie de la réserve et qui pourraient y être incluses. Ces pelouses ne sont pas entretenues et subissent la dynamique naturelle de fermeture à partir des boisements naturels de chêne ou artificiels de pin sylvestre. Si elles sont en mauvais état de conservation, certaines abritent encore quelques populations d'espèces protégées en région Centre, comme l'Anémone pulsatille et l'Epipactis brun pourpre. M. Paillat précise que si le projet d'acquisition de ces parcelles privées était déjà à l'ordre du jour en 2001 pour le premier plan de gestion, et que les propriétaires sont connus, aucune démarche nouvelle n'a pour l'instant été menée auprès d'eux pour envisager une nouvelle maîtrise foncière. La question de

l'extension du périmètre de la réserve sera donc soumise à l'avis du Comité consultatif de gestion. Mme Bertrand souligne en effet l'importance de l'adéquation du foncier avec la préservation de la faune et la flore de la réserve. La demande d'extension du périmètre devra en revanche émaner de la commune mais devra nécessiter l'accord des propriétaires. Si le comité se prononce favorablement sur cette extension, elle pourra faire l'objet d'une opération à part entière dans le plan de gestion et sera à mener dans les années à venir.

M. Léger indique également que quelques enclaves de forêt domaniale semblent incluses dans la partie sud de la réserve, mais n'apparaissent pas sur les cartes présentées par M. Paillat. Celui-ci vérifiera avec les couches géographiques disponibles et se mettra en relation avec M. Léger pour préciser ce point.

Les connaissances faunistiques et floristiques en 2010 sont présentées. La flore est très bien connue, et le suivi ponctuel des espèces patrimoniales reste désormais la seule action à mener. Des compléments d'inventaires faunistiques ont été menés en 2010, sur les mollusques, les papillons diurnes et les araignées notamment, et les connaissances sur ces groupes doivent être approfondies.

L'évaluation du plan de gestion 2001-2005 est rapidement présentée. Ce travail indispensable entre deux plans de gestion a fait l'objet de la rédaction d'un rapport d'une vingtaine de pages, que M. Paillat mettra à disposition du comité consultatif de gestion dans les jours qui viennent. Ce travail a permis de souligner les très bons résultats des opérations de valorisation pédagogique et d'accueil du public, et le bilan satisfaisant des opérations de gestion des habitats naturels et des espèces.

En conclusion, M. Paillat présente les enjeux de conservation et de valorisation du site, repris du précédent plan de gestion et adaptés suite à l'évaluation réalisée en 2010 et rappelés ci-dessous :

1. maintien des pelouses calcicoles, agrandissements et reconnections
2. limitation des espèces envahissantes
3. améliorer les connaissances faunistiques
4. compatibilité fréquentation / préservation
5. intégration locale et sensibilisation
6. gestion courante et maîtrise foncière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 17h30.

La prochaine réunion est fixée le mardi 24 mai, à 14h en salle municipale de la mairie de Boncourt, afin d'examiner en détail le diagnostic écologique du site, les enjeux de conservation et valorisation, ainsi que les objectifs et les opérations du nouveau plan de gestion.

**Fait le 5 avril 2011,
A Orléans**



Compte-rendu de réunion :

Date : 24 mai 2011

Lieu : mairie de Boncourt, Eure-et-Loir

Sujet : 2nde réunion du Comité Consultatif de Gestion du projet de Réserve Naturelle Régionale de la Vallée des Cailles

Rédigé par : Rolland Paillat et Perrine Blanc, CEN Centre

Présents :

- Conseil régional du Centre : Catherine Bertrand, chargée de mission patrimoine réserves naturelles régionales
- Conseil général d'Eure-et-Loir : Annabelle Mahoudeau, technicienne espaces naturels sensibles
- Communauté de communes Val d'Eure et Vesgre : Martine Rousset, présidente, et mairie d'Ezy-sur-Eure
- Commune de Boncourt : Jean-Claude Delanoë, maire
- Hommes & Territoires : Charline Decraemere, chargée de mission actions territoriales
- Office national des forêts : Jean-Pierre Mandelman, responsable unité territoriale Eure-et-Loir ; Christian Léger, technicien opérationnel Bû
- Office national de la chasse et de la faune sauvage : Michel Pringault, chargé de dossier Natura 2000, Sylvain Pachon, technicien environnement
- Eure-et-Loir nature : Patrick Mullet, bénévole représentant l'association
- Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre : Kévin le Briand, conservateur bénévole ; Marie Chéremetteff, conservatrice bénévole adjointe ; Rolland Paillat, chargé d'études scientifiques ; Perrine Blanc, chargée d'études scientifiques

Excusés :

- Excusés : M. Pierre Boudier, muséum d'histoire naturelle de Chartres, M. Michel Joly, biogéographe, MM. Michel Dekien et Marc Fourier, exploitants des parcelles agricoles du fond de la vallée des Cailles.

Ordre du jour et déroulement de la réunion :

M. le maire de Boncourt remercie les personnes présentes pour ce second comité de gestion et propose un tour de table pour commencer la réunion.

- Présentation détaillée du diagnostic écologique du site

La cartographie des habitats et la consultation des listes rouges d'habitats et d'espèces menacées en région Centre permet de cerner les enjeux biologiques suivants :

1. pelouses calcicoles arides et semi-arides à Orchidées et autres espèces rares (Epipactis brun rouge, Gentianelle d'Allemagne, Anémone pulsatille, Bugrane naine, etc.) ;
2. ourlets thermophiles à Limodore à feuille avortée ;
3. végétation messicole des bords de culture (Ibérus amer, Galéopsis à feuilles étroites) ;
4. les boisements de Hêtraie-chênaie calcicole à Lauréole, bien que d'intérêt patrimonial en tant qu'habitat de la directive Habitats, ne sont pas menacés à l'échelle de la région Centre, et présentent une grande superficie. Ils représentent un enjeu mineur pour le plan de gestion.

Question du périmètre de la réserve (déjà évoquée lors de la précédente réunion) : il est demandé au comité de se prononcer sur un calage du périmètre de la réserve sur le parcellaire, afin de corriger les imprécisions du périmètre actuel, défini d'après la cartographie IGN au 1/25000e. Ce point est adopté par le comité.

- Présentation des enjeux de conservation et de valorisation

Enjeux environnementaux sur les parcelles privées voisines :

Certaines parcelles privées possèdent de forts enjeux environnementaux notamment pour la conservation des habitats de pelouses. Ces parcelles sont voisines de la réserve mais en dehors du périmètre proposé en classement. Seule une partie de ces pelouses est classée en site Natura 2000. La dynamique naturelle, en l'absence d'entretien, tend à faire disparaître ces milieux avec l'avancée de la fruticée. Des actions de réouverture et d'entretien pourraient permettre de maintenir le cortège des pelouses calcaires sur ces secteurs.

La discussion débouche sur la proposition suivante : **maintenir la préservation de ces pelouses en tant qu'objectif dans le plan de gestion, si l'intérêt écologique est validé par les membres du comité de gestion compétents** (MM. Boudier et Joly, excusés à cette réunion). M. Paillat propose que le secteur le plus à l'est soit retiré de cette veille de maîtrise d'usage/foncière, étant déjà très dégradé et d'une surface trop réduite.

Catherine Bertrand indique qu'il faudra prendre le temps de trouver des solutions avec les propriétaires afin de préserver les secteurs à fort intérêt patrimonial.

Patrick Mullet appuie l'intérêt de ces pelouses et souligne qu'il ne faudra pas attendre trop longtemps pour intervenir car la présence et le développement des Robiniers pourraient dégrader le site rapidement.

M. le maire indique que le propriétaire actuel de ce secteur, aussi propriétaire d'une maison à Boncourt, n'y effectue aucune intervention, et serait *a priori* réfractaire à une vente de ses parcelles. Le Conservatoire doit contacter cette personne afin de lui présenter le projet de la réserve et les possibilités de gestion de sa parcelle et de conventionnement.

Enjeux environnementaux en lisière des cultures :

En raison de leur faible productivité, les lisières des parcelles cultivées ne sont pas semées et ne subissent pas les apports de phytocides. Elles sont par conséquent favorables à l'implantation d'une flore messicole remarquable. En effet, plusieurs espèces rares en région Centre ont été recensées sur ces lisières : l'Ibérus amer (*Iberis amara*), le Galéopsis à feuilles étroites (*Galeopsis angustifolia*), la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*).

Ces espèces sont très dépendantes des conditions de cultures, variables d'une saison à l'autre. Elles nécessitent un retournement de la terre, mais sans semis ni utilisation de phytocides. Les parcelles agricoles concernées sont celles louées par M. Fourrier. **Une négociation doit être entamée avec M. Fourrier afin qu'il puisse être indemnisé de la perte de la surface qui serait retournée chaque année mais non utilisée pour les cultures.**

Il est proposé de modifier l'enjeu écologique 1 afin de faire apparaître la préservation des espèces messicoles : « maintien des pelouses calcicoles » et de la végétation messicole ». Point adopté.

Enjeu des milieux boisés :

L'enjeu étant faible **il est préconisé de laisser évoluer librement la végétation.**

- Détermination des objectifs de gestion du site, et première liste des opérations proposées pour le nouveau plan de gestion

La hiérarchisation du plan de gestion est ensuite présentée et commentée point par point :

- enjeux : découlant du diagnostic écologique et socio-économique du plan de gestion
 - objectifs à long terme : lignes directrices à atteindre à l'échelle de plusieurs plans de gestion ; en général, à chaque enjeu correspond un objectif à long terme
 - objectifs du plan : objectifs plus précis, à atteindre au cours du plan de gestion
 - opérations : actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs du plan

Les objectifs à long terme ainsi que les objectifs du plan sont présentés au comité pour discussion et validation. Le détail des objectifs est consultable en annexe de ce compte-rendu.

OLT1 : Améliorer et maintenir les pelouses sèches calcicoles et les lisières pour la conservation des espèces inféodes

OP1.1 : Entretenir les pelouses existantes par le pâturage et la fauche

Actuellement seule la fauche tardive est pratiquée sur les pelouses du site. La mise en place d'un pâturage favoriserait la mosaïque d'habitats et augmenterait ainsi le potentiel d'accueil de l'entomofaune.

La difficulté de trouver un éleveur est le seul frein à la mise en place de cette pratique. M. Dekien reste l'éleveur le plus proche. Le conservateur bénévole, Kévin le Brilland, se propose pour discuter avec l'éleveur et essayer de trouver un terrain d'entente. **Avant d'envisager quoi que ce soit comme conventionnement, qui pourrait risquer de fortement rebuter M. Dekien, il est proposé de lui présenter avant tout les avantages possibles pour son activité d'élevage.**

Rolland Paillat précise ainsi que, **outre la signature d'un contrat Natura 2000, plusieurs possibilités existent afin d'aider M. Dekien à la mise en place d'un tel pâturage** : le broyage des refus de pâturage pourrait être pris en charge par une association d'insertion, tout comme les travaux de préparation des parcs de pâturage, ou lui être facturé dans le cadre d'une prestation, le matériel de gardiennage peut être financé, etc.

OLT2 : Améliorer et maintenir la biodiversité des parcelles agricoles

OP2.1 : Accompagner les exploitants de la réserve vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

Les lisières des parcelles cultivées situées au cœur projet de réserve sont intéressantes pour leur flore messicole. Il serait intéressant de maintenir des bandes non semées ni fertilisées sur les secteurs à faible rendement agricole afin de favoriser le développement des espèces messicoles.

Des mesures agro-environnementales pourraient être envisagées mais ces parcelles n'intègrent pas le périmètre Natura 2000 « Vallée de l'Eure ».

Une des solutions à approfondir serait d'**étudier les possibilités de mise en place de Maet au sein du périmètre de bassin de captage.**

Monsieur le Maire nous précise que les baux ruraux qui lient la commune aux deux agriculteurs seront reconduits tacitement en 2018. Lors du renouvellement des baux il pourrait être envisageable de modifier le parcellaire afin de sortir les secteurs à enjeu, représentant une surface approximative de 4 000 m².

La gestion de ces secteurs en dehors de l'activité agricole pourrait s'effectuer par l'agriculteur lui-même mais en tant que prestataire.

OLT3 : Réhabiliter et préserver les anciennes zones d'activités humaines pour l'accueil de la biodiversité

OP3.1 : fermer et renaturer l'ancienne décharge municipale

L'ancienne décharge du site a été fermée suite à un arrêté municipal, néanmoins de nouveaux dépôts ont été observés entraînant la présence d'une nouvelle espèce exotique le Millepertuis arbustif.

Monsieur le Maire informe le comité qu'il a autorisé exceptionnellement aux habitants de Boncourt qui en font la demande de venir déposer de la terre uniquement. Il demande si ce point fait partie des contraintes liées au classement en RNR.

Il est rappelé au comité l'incompatibilité entre l'activité de décharge, même ponctuel, et la création d'une réserve naturelle régionale. Ce secteur accueille déjà du Robinier faux-acacia et du Buddléia de David, deux espèces inscrites à la liste noire des espèces invasives en région Centre, respectivement en catégorie 5 et 3.

M. le maire est prêt à parler de ce problème en conseil municipal, mais demande à ce qu'un point réglementaire lui soit présenté pour argumenter le débat. Catherine Bertrand se renseigne sur la réglementation de la RNR et fournira à M. le maire les documents nécessaires lors du prochain comité de gestion.

L'ONCFS propose de rassembler les gravas dans le trou en contrebas puis de recouvrir le tout avec de la marne. Ce système aurait l'avantage de limiter le développement d'espèces indésirables susceptibles d'être présentes dans les gravas. Cette opération était déjà évoquée dans le précédent plan de gestion, et avait été annulée du fait du coût de l'opération. **Dans le cadre du classement en réserve naturelle régionale et des possibilités de financement, un nouveau chiffrage de cette opération est proposé.**

OP3.2 : Sécuriser et améliorer les cavités à Chiroptères

Cet objectif n'est pas prioritaire.

Ces cavités sont situées en forêt domaniale mais une partie est accessible à partir des terrains communaux de la réserve jusqu'à une falaise dangereuse, qui serait à **réaménager afin d'assurer la sécurité des personnes : barrer l'accès et laisser se développer la végétation, installation d'un panneau « attention, danger »**. La solution de l'installation d'un parapet est écartée.

Les cavités ne font pas partie du périmètre proposé en réserve, mais **le suivi des populations de Chiroptères est proposé à l'intégration au plan de gestion du site.**

OLT4 : Améliorer les connaissances faunistiques, floristiques, géologiques et archéologiques

OP4.1 : Suivre la flore pour l'évaluation des opérations de gestion

Ce suivi floristique concernera les secteurs de réouverture des pelouses et de leur reconnections.

OP4.2 : Compléter les connaissances faunistiques

Le suivi des Chiroptères pourra être réalisé chaque année en lien avec les programmes de suivis déjà en place par l'ONCFS, Eure-et-Loir nature ou Hommes et territoires.

OLT5 : Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation du site

OP5.1 : Condamner les principaux accès sauvages à la réserve pour les véhicules motorisés

M. Mandelman de l'ONF souhaiterait que l'installation de nouveaux pieux en bois pour fermer l'accès depuis la forêt domaniale soit réalisée en concertation avec l'ONF.

Le comité souhaiterait que la signalisation « interdiction aux véhicules à moteur » soit renforcée.

OP5.2 : Améliorer et entretenir le sentier de découverte de la réserve

Le parcours du sentier de découverte devra être redéfini sur le terrain grâce à des interventions d'entretien et de réouverture. **Le comité souhaiterait faire apparaître plus clairement le sentier sur les outils de communication (plaquette de présentation du site, panneaux...).**

OP5.3 : Assurer l'information des usagers et le respect de la réglementation du site

Monsieur le Maire nous signale que la gendarmerie fait des rondes régulières sur les chemins d'accès au site. Il précise également que non, il n'y a pas autant de fréquentation qu'avant, et que les choses se sont tout de même améliorées.

Les problèmes de fréquentation sont déjà connus. Ils proviennent pour partie d'une fréquentation diffuse en provenance de la forêt domaniale, dont certains sentiers débouchent sur la réserve, et pour le reste de certains individus du château de la Ronce à l'est de la réserve.

Kévin Le Briand assure une veille régulière du site et a déjà rappelé à l'ordre plusieurs fois ces personnes, en plus des contraventions dressées par les personnels de l'ONCFS. Mme Bertrand indique que la réglementation de fréquentation par les véhicules motorisés devra bien être en cohérence avec le panneau de signalisation qui sera mis en place.

Le comité propose que le panneau de présentation du site soit déplacé près de la barrière à l'entrée.

Il est également proposé que des panneaux « Site naturel préservé » soient posés aux différents accès du site. Un panneau d'information pourrait être installé au premier croisement des chemins en arrivant sur le site, ceci pourrait dissuader les véhicules de poursuivre leur route.

M. Mulet demande s'il y a un enjeu concernant la chasse sur le projet de réserve. MM. Le Briand et Delanoë indiquent que la chasse effectuée sur le site se fait sans encombre. Les problèmes proviennent du comportement de certaines personnes extérieures à la société de chasse. L'intervention auprès de ces personnes est du ressort de l'ONCFS.

OLT7 : Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion

OP7.1 : Utiliser le site comme support d'éducation à l'environnement

La plaquette actuelle est en rupture de stocks et le classement en réserve naturelle régionale sera l'occasion de la mettre à jour avant réédition. Elle sera adaptée au statut de RNR et impliquera certains changements : logo, sigle et charte graphique RNF, réglementation de la réserve dans un encart explicatif... Le comité de gestion sera associé à la conception de cette plaquette : validation du contenu, de la forme, illustrations, etc.

Il n'y a pas de charte graphique nouvelle pour les réserves régionales du Centre.

Le site de la Vallée des Cailles fait partie d'un réseau de sites naturels remarquables de pelouses et bois calcicoles. **Le comité évoque l'élaboration d'un livret de présentation de ce réseau de sites**

naturels sur la vallée de l'Eure et du Drouet. Une mise en cohérence des différents outils de communication existants devra être recherchée tel que le lien avec le comité départemental de la randonnée pédestre (GR22).

Mme Rousset indique à M. le maire que **la communauté de communes pourra participer au financement, dans le cadre de l'application du plan de gestion de la réserve, de certains aménagements touristiques et valorisation de la réserve** (écocompteurs, plaquette et livret de découverte, etc.).

OLT8 : Assurer la gestion courante et l'extension de la réserve naturelle régionale

OP8.1 : Mettre en cohérence le foncier avec l'intérêt patrimonial de la réserve

Catherine Bertrand précise que l'extension du périmètre de la réserve n'est pas un objectif en soi. Il peut plutôt être proposé de **rechercher un partenariat de type contractuel avec les propriétaires voisins.**

Dans ce cadre, l'intitulé de l'OLT 8 précisera « pérennisation » plutôt que « extension ».

Le classement en EBC (espace boisé classé) des boisements du site pourrait aller à l'encontre des objectifs de restauration de pelouses. Le comité se questionne sur la possibilité d'un déclassement ou d'autorisations de défrichage. La commune et la DDT 28 seront contactées pour le volet réglementaire.

OP8.2 : Evaluer la réalisation du plan de gestion

Le comité consultatif de gestion du projet de la RNR de la Vallée des Cailles devra se réunir au minima une fois par an pour étudier le bilan annuel de la future réserve et le programme proposé pour l'année suivante.

Des rapports d'activité annuels seront réalisés par le Conservatoire. Le comité précise qu'ils devront être validés par le Président du Conseil régional.

Une évaluation du plan de gestion à mi-parcours est prévue dans le calendrier.

La convention de gestion avec la commune devra être renouvelée en 2014.

- Prochaine réunion du Comité consultatif de gestion

La prochaine réunion est fixée le mardi 13 septembre, à 14h en salle municipale de la mairie de Boncourt, afin de présenter le projet final de plan de gestion en vue de son adoption par le comité de gestion.

A cette occasion, un rappel pourra être fait sur la réglementation d'une RNR et les implications de ce classement sur le site de la Vallée des Cailles.

**Fait le 17 juin 2011,
A Orléans**

N°	Objectif à long terme	N°	Objectif du plan (donner des objectifs plus précis : chiffres, surface, etc.)	Opérations (nomenclature définitive à revoir)	Code
1	Améliorer et maintenir les pelouses sèches calcicoles et les lisières pour la conservation des espèces inféodées	1.1	Entretien des pelouses existantes par le pâturage et la fauche	Gestion pastorale extensive des pelouses calcicoles	GH 1
				Broyage des refus de pâturage	GH 2
				Débroussaillage manuel d'entretien sur les secteurs non pâturés	GH 3
		1.2	Réduire le développement des rejets ligneux	Décapage des repousses de ligneux (cornouiller, prunellier et aubépine)	GH 4
		1.3	Reconnecter les secteurs isolés de pelouse calcicoles	Bûcheronnage et broyage de boisements et fruticées pour la restauration de milieux ouverts	GH 5
		1.4	Limitation des populations d'espèces végétales invasives	Limitation des populations de Robinier faux-acacia (cerclage et badigeon de phytocides)	GH 6
				Limitation de la population de Buddleia (arrachage mécanique par treuil puis arrachage manuel des rejets)	GH 7
2	Améliorer et maintenir la biodiversité des parcelles agricoles	2.1	Accompagner les exploitants de la réserve vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	maintenir des bandes de culture labourées en jachère pour le maintien de la flore messicole	AD 1
				orienter les exploitants vers des modes de culture extensifs (prairie de fauche, jachère à luzerne, etc.)	AD 2
3	Réhabiliter et préserver les anciennes zones d'activités artisanales pour l'accueil de la biodiversité	3.1	Fermer et renaturer l'ancienne décharge municipale	renaturation de la décharge (enlèvement des dépôts de matériaux)	GH 8
				fermeture de l'accès aux cavités à Chiroptères	GH 9
		3.2	Sécuriser et améliorer les cavités à Chiroptères	réaménager l'entrée des cavités pour favoriser les Chiroptères	GH 10
4	Améliorer les connaissances faunistiques, floristiques, géologiques et archéologiques	4.1	Suivre la flore pour l'évaluation des opérations de gestion	suivi floristique des opérations de gestion par quadrats fixes (poteaux bois)	SE 1
				4.2	Compléter les connaissances faunistiques sur des groupes inféodés aux pelouses calcicoles
		inventaire et suivi des lépidoptères hétérocères	SE 3		
		inventaire et suivi des araignées	SE 4		
		inventaire et suivi des reptiles	SE 5		
		inventaire et suivi des orthoptères	SE 6		
		4.3	Suivre sur le long terme les populations de Chiroptères	suivi hivernal des Chiroptères des cavités à craie	SE 7

5	Assurer la compatibilité entre la fréquentation et la préservation du site	5.1 Condamner les principaux accès sauvages à la réserve pour les véhicules motorisés	installation de pieux en bois pour fermer les accès sauvages depuis la forêt domaniale	GH 11
			installation de pieux en bois pour fermer l'accès aux véhicules motorisés	GH 12
	5.2 Améliorer et entretenir le sentier de découverte de la réserve	entretenir le sentier de découverte	GH 13	
		modifier le parcours du sentier de découverte	FA 1	
	5.3 Assurer l'information des usagers et le respect de la réglementation du site	surveiller et entretenir les infrastructures	IO 1	
		démarcher régulièrement la gendarmerie et l'ONCFS pour patrouiller la réserve, informer le public et faire appliquer le règlement RNR	PO 1	
5.4 Connaître la fréquentation pédestre sur la réserve	poser des écompteurs aux deux extrémités du sentier de découverte	FA 2		
6	Favoriser l'intégration et l'appropriation locale du site	6.1 Associer concrètement les acteurs locaux à la préservation du site	organiser des chantiers bénévoles	FA 3
		6.2 Améliorer et maintenir le relationnel local	assurer une communication dans la presse locale et régionale	FA 4
7	Sensibiliser à la biodiversité, aux espaces naturels et à leur gestion	7.1 Utiliser le site comme support d'éducation à l'environnement	réaliser des animations grand public	FA 5
			mener un projet pédagogique en milieu scolaire	FA 6
			rééditer la plaquette d'information	FA 7
8	Assurer la gestion courante et l'extension de la réserve naturelle régionale	8.1 Mettre en cohérence le foncier avec l'intérêt patrimonial de la réserve	étendre le périmètre de la réserve aux parcelles de pelouses voisines (entrée du site et coteau sud)	AD 3
			démarcher la SAFER pour suivre les opportunités foncières	AD 4
			modifier le classement des espaces boisés classés lors de la réalisation du PLU	AD 5
		8.2 Evaluer la réalisation du plan de gestion	évaluation de la gestion à mi-parcours	AD 6
			rédiger un compte-rendu annuel d'activités et organiser une réunion annuelle de bilan avec le comité consultatif de gestion	AD 7
			évaluer puis renouveler le plan de gestion	AD 8
	renouveler la convention de gestion avec la commune		AD 9	



Compte-rendu de réunion :

Date : 13 septembre 2011

Lieu : mairie de Boncourt, Eure-et-Loir

Sujet : 3^{ème} réunion du Comité consultatif de gestion du projet de Réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles

Rédigé par : Perrine Blanc, CEN Centre

Présents :

- Conseil régional du Centre : Catherine Bertrand, chargée de mission patrimoine réserves naturelles régionales.
- Communauté de communes Val d'Eure et Vesgre : Antoine Froment, Chargé de mission Aménagement, développement et communication.
- Commune de Boncourt : M. Le Maire Jean-Claude Delanoë.
- Office national de la chasse et de la faune sauvage : Michel Pringault, chargé de dossier Natura 2000.
- Société communale de chasse de Boncourt : Michel Delaplace, Président.
- Eure-et-Loir nature : Patrick Mullet, bénévole représentant l'association.
- M. Pierre Boudier, muséum d'histoire naturelle de Chartres.
- M. Michel Joly, biogéographe.
- Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre : Stéphane Hippolyte, chargé de mission territoriale ; Perrine Blanc, chargée d'études scientifiques.

Excusés :

- M. Le Directeur régional, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
- M. Le Directeur régional, Direction régionale des affaires culturelles.
- M. Le Directeur départemental, Direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir.
- M. Le Directeur, Office national des forêts.
- M. Le Directeur, Conseil général d'Eure-et-Loir.
- Charline Decraemere, chargée de mission actions territoriales, Hommes & Territoires.
- MM. Michel Dekien et Marc Fourrier, exploitants des parcelles agricoles de la Vallée des Cailles.
- Kévin le Briand et Marie Chérémteff, conservateurs bénévoles du site de la Vallée des Cailles.

Ordre du jour et déroulement de la réunion :

Le Conseil régional et le Conservatoire d'espaces naturels remercient les membres du comité consultatif pour leur présence à cette troisième réunion.

Catherine Bertrand démarre la réunion par un point de rappel sur la réglementation de la Réserve naturelle régionale.

- Rappel de la réglementation de la Réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles

La réglementation des Réserves naturelles régionales s'appuie sur le code de l'environnement. Il est essentiel de rappeler aux membres du comité quelles sont les activités qui peuvent être pratiquées sur le site, celles qui ne le peuvent pas et pourquoi.

Réglementation relative à la faune :

Selon l'article 4.1 de la réglementation de la réserve, la pratique de la chasse, par le Société de chasse de Boncourt, est possible sur l'emprise de la réserve. La Société de chasse compte 19 membres en 2011, les jours de chasse se limitent aux dimanches et jours fériés du 25 septembre au dernier dimanche de février. Des battues au grand gibier peuvent être réalisées les samedis, environ 14 battues durant la période de chasse. La chasse au renard pourra aussi être pratiquée sur la réserve, selon le règlement intérieur de la société de chasse et la liste départementale des animaux classés nuisibles sur arrêté préfectoral.

Ce point est approuvé par le Comité.

Accès, circulation et stationnement des personnes :

La réserve est d'accès libre au public. Seule la circulation des personnes à pied, à vélo et à cheval est autorisée, uniquement sur les sentiers aménagés à cet effet.

Toutefois, peuvent circuler en dehors de ces itinéraires : l'organisme gestionnaire dans le cadre des opérations de gestion de la réserve ; les agents cités à l'article L. 332-20 du Code de l'Environnement dans l'exercice de leurs missions de police de l'environnement ; les personnes ayant reçu une autorisation spéciale du Président du Conseil régional après avis du Comité consultatif, notamment à des fins scientifiques.

Ce point est approuvé par le Comité.

Accès, circulation et stationnement des véhicules :

La circulation et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur sont interdits sur l'ensemble de la réserve.

Toutefois peuvent circuler : l'organisme gestionnaire ; les agents cités à l'article L. 332-20 du Code de l'Environnement dans l'exercice de leurs missions de police de l'environnement ; les personnes (entreprises ou agriculteurs) habilitées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion ; les personnes ayant reçu une autorisation spéciale du Président du Conseil régional après avis du Comité consultatif, notamment à des fins scientifiques.

Ce point est approuvé par le Comité.

Accès et circulation des animaux domestiques :

Il est interdit d'introduire dans la réserve des animaux d'espèces domestiques. Toutefois, les chiens tenus en laisse sont tolérés sur les chemins aménagés pour la fréquentation du public.

Ce point est approuvé par le Comité.

Dépôts :

Sont interdit l'abandon, le dépôt ou le jet de tout produit quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site, ou à l'intégrité de la faune ou de la flore.

L'ancienne décharge municipale a été fermée par arrêté municipal. Aucun dépôt ne peut être toléré sur la réserve. Des actions de renaturation seront mises en œuvre et des alternatives seront proposées aux habitants de la commune pour évacuer leurs déchets verts et surplus de terre.

Une prochaine visite de terrain avec le Comité consultatif permettra de décider des actions de renaturation à intégrer au plan de gestion, ainsi que le délai de leur mise en œuvre.

Activités forestières :

Sur la partie sud de la réserve, des coupes de bois sont réalisées chaque année par la commune au bénéfice des habitants de la commune. Cette activité n'est pas remise en cause par le classement en Réserve naturelle régionale. Toutefois, des conseils à la gestion pourront être apportés aux habitants leur permettant mettre en place de bonnes pratiques sylvicoles :

- pas de transformation des peuplements, conserver et favoriser les essences indigènes,
- respecter la diversité des essences et travailler en faveur du mélange,
- favoriser l'étagement et le caractère progressif des lisières,
- préserver les arbustes de sous-bois,
- laisser le bois mort sur place,
- respecter la charte agrainage pour le sanglier de la Fédération départementale des chasseurs d'Eure et Loir,
- proscrire toute pollution par des produits divers (huile, carburant...).

Les parcelles concernées par les activités forestières seront représentées sur une carte dans le plan de gestion de la réserve. Il sera également précisé dans le plan de gestion que le gestionnaire apportera son appui à la commune pour l'identification des coupes et le mode opératoire à retenir.

Activités sportives :

La pratique du vélo tout terrain hors sentiers aménagés, du MotoCross et du quad est interdite sur la réserve. Seule la marche à pied, la pratique du vélo et le passage à cheval sont autorisés uniquement sur les sentiers aménagés à cet effet.

Ce point est approuvé par le Comité.

- Présentation des opérations techniques de gestion

GH1 – Entretien des pelouses calcicoles par pâturage :

L'entretien par pâturage des pelouses sera proposé à un éleveur local. Les terrains seront mis à disposition gracieusement et des équipements pastoraux pourront être pris en charge grâce aux financements Natura 2000.

Cette proposition de gestion tient compte des contraintes du site et de sa situation. Néanmoins, l'animateur Natura 2000 du site de la Vallée de l'Eure pourra poursuivre le relationnel engagé avec M. Dekien avec le soutien du Conservateur bénévole du site.

M. Joly précise au comité que le Conservatoire Haute Normandie pourra être contacté pour un échange d'expérience sur le volet zootechnique (gestion de cheptel, mise en place de pâturage, suivi zootechnique).

Ce point est approuvé par le Comité.

GH3 – Chantier de restauration et d'entretien de milieux ouverts + GH4 – Restauration de milieux ouverts par bûcheronnage et broyage :

Afin de reconnecter les secteurs isolés de pelouses et réduire le développement des rejets ligneux, des opérations de réouverture et d'entretien des milieux restaurés seront nécessaires.

La superficie concernée représente à peine un hectare, sachant que la zone ne sera pas mise à nue entièrement, des bosquets et des arbres seront conservés.

Ce point n'est pas approuvé par le comité. La Société de chasse de Boncourt, représentée par son Président, M. Delaplace, émet une réserve sur cette opération. En effet, la réouverture de la zone aurait comme conséquence de diminuer le nombre d'attributions de bracelets pour le tir du grand gibier. En effet, le nombre est calculé au prorata de la superficie forestière (ha).

GH5 – Limitation des populations de Robinier faux-acacia :

Cette opération consiste à éradiquer les stations de robiniers de la réserve par la mise en place d'un protocole de traitement au Glyphosate.

Ce point n'est pas approuvé par le comité.

Catherine Bertrand précise que l'utilisation de produits chimiques au sein d'une Réserve naturelle régionale est difficilement acceptable.

Des solutions alternatives devront être trouvées dans le but de limiter le développement du robinier sur la réserve sans l'utilisation de produits chimiques.

- Présentation des opérations d'inventaires et de suivis écologiques

Présentation des suivis : suivi floristique des opérations de gestion, Chiroptères.

Ce point est approuvé par le Comité.

Présentation des inventaires : Lépidoptères rhopalocères et zygène, araignées, Orthoptères, compléments entomologiques, reptiles.

Ce point est approuvé par le Comité.

INV6 : Prospections archéologiques :

La poursuite du recueil de données archéologiques est approuvée par le comité. Toutefois, Pierre Boudier alerte le comité sur les précautions à prendre lors de la réalisation de chantiers de prospection archéologiques. Il est conseillé de rester vigilant sur le cadre réglementaire.

Le service archéologique départemental a été consulté et voici les commentaires du chef de service M. Selles :

« La réalisation de fouilles archéologiques est régit par le Code du patrimoine, son application est à la charge du préfet de région qui délivre les autorisations de sondage. Les informations sur les vestiges archéologiques connus sur le secteur peuvent être demandées à la DRAC et au service régional d'archéologie. La décision d'intervenir sur un site revient à la DRAC. Le classement en Réserve naturelle régionale n'a pas autorité pour autoriser ou refuser des chantiers de prospection archéologique. »

D'après Article L531-1 du Code du patrimoine :

« Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.

La demande d'autorisation doit être adressée à l'autorité administrative ; elle indique l'endroit exact, la portée générale et la durée approximative des travaux à entreprendre.

Dans le délai, fixé par voie réglementaire, qui suit cette demande et après avis de l'organisme scientifique consultatif compétent, l'autorité administrative accorde, s'il y a lieu, l'autorisation de fouiller. Elle fixe en même temps les prescriptions suivant lesquelles les recherches devront être réalisées. »

- Présentation des opérations de fréquentation, accueil et pédagogie

FA5 – Réalisation d'animations grand public :

La Réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles se doit d'assurer l'accueil et l'information du public. Des animations seront réalisées pour le grand public et les scolaires. Dans cet objectif, la fiche action sera corrigée. Il sera notifié que ces animations pourront aussi être réalisées par des partenaires du réseau de l'éducation à l'environnement (associations locales de protection de la nature).

Le reste des opérations a été approuvé par le Comité.

- Présentation des opérations de suivi administratif

AD4 – Contractualiser pour étendre le périmètre de la réserve aux parcelles de pelouses voisines :

Catherine Bertrand rappelle que l'extension du périmètre de la réserve a fait l'objet d'un échange lors de la 1^{ère} réunion du comité consultatif de gestion, et qu'il avait été convenu qu'il ne s'agissait pas d'une finalité en soi. Dans un souci de cohérence des actions de préservation des pelouses et en fonction des opportunités, des conventions de gestion pourront être passées avec les propriétaires voisins.

AD6 – Modifier le classement des espaces boisés classés lors de la réalisation du PLU :

Cette opération sera retirée du plan de gestion car elle n'a plus son utilité.

La surface concernée par l'action de réouverture ne dépasse pas l'hectare, elle n'aura pas de conséquence sur le changement de la nature du sol. D'après la réglementation des Espaces boisés classés, le défrichement de la parcelle est autorisé dans le cas où l'on conserve au moins 10% du boisement. La DDT sera néanmoins informée avant toute intervention de défrichement sur le site.

AD10 – Renouveler la convention de gestion avec la commune de Boncourt :

Cette opération sera retirée du plan de gestion car elle n'a pas son utilité.

Le renouvellement est prévu en 2024, soit au delà de la durée du plan de gestion.

Le reste des opérations a été approuvé par le Comité.

- Prochaine réunion du Comité consultatif de gestion

La prochaine réunion est prévue le lundi 17 octobre, le rendez-vous est fixé à 14h devant la mairie de Boncourt. Une visite de terrain sera prévue en première partie afin de discuter de la problématique liée à l'ancienne décharge municipale. La seconde partie de la réunion se passera à la salle municipale de Boncourt.

**Fait le 20 septembre 2011,
A Orléans**



Compte-rendu de réunion :

Date : 17 octobre 2011

Lieu : Vallée des Cailles, Boncourt (28)

Sujet : 4^{ème} réunion du Comité consultatif de gestion du projet de Réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles

Rédigé par : Perrine Blanc, CEN Centre

Présents :

- Conseil régional du Centre : Catherine Bertrand, chargée de mission patrimoine réserves naturelles régionales.
- Conseil général d'Eure-et-Loir : Annabelle Mahoudeau, technicienne Espace naturel sensible.
- Direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir : Jacques Robin, Service gestion des risques, de l'eau et de la biodiversité.
- Communauté de communes Val d'Eure et Vesgre : Antoine Froment, Chargé de mission Aménagement, développement et communication.
- Commune de Boncourt : M. Le Maire Jean-Claude Delanoë.
- Office national de la chasse et de la faune sauvage : Michel Pringault, chargé de dossier Natura 2000 ; Loïc Liégeois, agent technique.
- Hommes & Territoires : Anna Simmons, chargée de mission actions territoriales.
- M. Michel Joly, biogéographe.
- Kévin le Briand, conservateur bénévole du site de la Vallée des Cailles.
- Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre : Perrine Blanc, chargée d'études scientifiques ; Benoît Kléboth, chargé de gestion écologique.

Excusés :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : Denis Le Bail, chargé de mission biodiversité.
- M. Le Directeur régional, Direction régionale des affaires culturelles.
- M. Le Directeur, Direction territoriale Centre Ouest - Office national des forêts.
- Société communale de chasse de Boncourt : Michel Delaplace, Président.
- Eure-et-Loir nature : Patrick Mullet, bénévole représentant de l'association.
- M. Pierre Boudier, Muséum d'histoire naturelle de Chartres.
- MM. Michel Dekien et Marc Fourrier, exploitants des parcelles agricoles de la Vallée des Cailles.
- Marie Chérémteff, conservatrice bénévole du site de la Vallée des Cailles.

Ordre du jour et déroulement de la réunion :

Les membres du comité consultatif se sont rendus sur le site de la Vallée des Cailles pour discuter du projet de réhabilitation de l'ancienne décharge municipale. Cette visite sur le terrain a également permis de visualiser certaines actions prévues dans le plan de gestion, comme la redéfinition du sentier de découverte et les travaux de reconnection des pelouses.

- Projet de réhabilitation de l'ancienne décharge municipale

Comme cela a été rappelé lors de la précédente réunion du comité consultatif, l'ancienne décharge municipale a été fermée par arrêté municipal en 1998.

Sont interdits sur les réserves naturelles, l'abandon, le dépôt ou le jet de tout produit quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site, ou à l'intégrité de la faune ou de la flore. Aucun dépôt ne peut donc être toléré sur la Vallée des Cailles. Des actions de renaturation seront mises en œuvre et des alternatives seront proposées aux habitants de la commune pour évacuer leurs déchets verts et surplus de terre.

Au cours de la visite de terrain, il a été convenu d'intervenir selon les étapes suivantes :

- régaler les tas de gravas situés au premier plan,
- un apport de terre pourra être réalisé selon les opportunités,
- arracher les pieds de Buddleja (arbre à papillon) puis les déposer en centre de compostage,
- bloquer l'accès à l'ancienne décharge par un moyen adapté : pose de blocs de grès, création d'un fossé, plantation d'une haie...
- réaliser une veille sur le développement d'espèces invasives.

- Activités de la société de chasse de Boncourt

Il a été rappelé aux membres du comité que les pratiques cynégétiques existantes sur le site seront maintenues conformément au bail de chasse qui lie la commune à la société de chasse de Boncourt. En effet, la pratique de la chasse et les objectifs de gestion de la réserve sont cohérents et ne sont pas divergents.

Une vigilance toute particulière devra être apportée aux mesures de sécurité à mettre en place lors des jours de chasse, en raison de la fréquentation du site par le grand public (habitants de Boncourt ou non).

Les actions de réouverture de pelouse n'auront aucune conséquence sur l'attribution des bracelets pour le tir du grand gibier. Les parcelles défrichées sont considérées comme favorables à la biodiversité et ne seront pas retirées de la superficie forestière. M. Robin de la DDT 28 confirmera par écrit à M. Delaplace l'absence d'incidence de ces réouvertures sur le nombre de bracelets.

- Activités forestières

Sur la partie sud de la réserve, des coupes de bois sont réalisées chaque année par la commune dans le respect du fonctionnement des communautés forestières et de la biodiversité végétale et animale qui y est inféodée. Sur les autres secteurs de bois situés dans le périmètre de la réserve, la commune de Boncourt peut réaliser des coupes sélectives en fonction des enjeux et des besoins (chute d'arbre, sécurité des visiteurs...). Le CEN Centre et la commune s'informent réciproquement de toute intervention sur le site.

Il est confirmé que ces pratiques seront mentionnées explicitement dans le plan de gestion, et les parcelles concernées par les coupes seront spécifiées (cartographie).

- Redéfinition du sentier de découverte

Une flèche directionnelle sera positionnée à la fourche de séparation du sentier de découverte, et indiquera la gauche. Le chemin de droite ne sera pas effacé car il reste pratiqué par d'autres usagers tels que les chasseurs.

Bilan et perspectives

Les conclusions apportées lors de cette visite de terrain ont été approuvées par l'ensemble des membres présents.

Les corrections seront apportées au plan de gestion. Une fois finalisé il sera envoyé aux membres du comité pour relecture et approbation.

Le plan de gestion sera ensuite examiné :

- pour avis par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) fin 2011 ou début 2012,
- pour adoption par la commission permanente du Conseil régional en 2012, le classement en Réserve naturelle régionale devant lui être prononcé préalablement

Le Conseil régional et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre remercient les membres du comité consultatif pour leur présence et leur participation active à cette quatrième réunion.

**Fait le 18 octobre 2011,
A Orléans**